

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2009



Votre banque, partout dans le monde

Profil

La Banque HSBC Canada, une filiale de la société HSBC Holdings plc, est le chef de file des banques internationales au Canada et possède plus de 260 bureaux au pays, dont plus de 140 succursales bancaires. Avec un actif de 2 364 milliards de \$US au 31 décembre 2009, le Groupe HSBC, qui compte environ 8 000 bureaux répartis dans 87 pays et territoires, se classe parmi les consortiums de services bancaires et financiers les plus importants au monde.

Table des matières

1	Renseignements à l'intention des actionnaires
2	Message du président et chef de la direction
3	Rapport de gestion
47	États financiers consolidés
48	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
49	Rapport des vérificateurs
54	Notes afférentes aux états financiers consolidés
101	Réseau international du Groupe HSBC
101	Succursales du Canada
102	Direction
102	Conseil d'administration

Dates d'inscription et de versement des dividendes sur actions privilégiées en 2010, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration :

<i>Inscription</i>	<i>Versement</i>
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Les dates de distribution se rapportant aux titres HSBC HaTSMC sont le 30 juin et le 31 décembre.

Désignation de dividendes déterminés

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et dans les années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSE DES PRINCIPAUX BUREAUX :
Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télééc. : 604-641-2506

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9
Tél. : 416-868-8000
Télééc. : 416-868-3800

Renseignements supplémentaires :

Ernest Yee : 604-641-2973
Sharon Wilks : 416-868-3878

SITE WEB :

hsbc.ca

LES TITRES DE LA BANQUE HSBC CANADA SONT INSCRITS À LA BOURSE DE TORONTO :

Banque HSBC Canada
Actions privilégiées de catégorie 1,
Série C (HSB.PR.C)
Actions privilégiées de catégorie 1,
Série D (HSB.PR.D)
Actions privilégiées de catégorie 1,
Série E (HSB.PR.E)

Fiducie d'actifs HSBC Canada
Titres de la Fiducie d'actifs
Série 2010 (HSBC HaTS^{MC})
(HBH.M)

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES :

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
Shareholder Service Department
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253
Télééc. : 1-866-249-7775

PERSONNES-RESSOURCES :

Les actionnaires doivent aviser notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Inc., par écrit, de tout changement d'adresse.

Pour toute demande de renseignements, les actionnaires doivent s'adresser à notre service des relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada
Relations avec les actionnaires
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
shareholder_relations@hsbc.ca

Relations avec les actionnaires :

Santokh Birk : 604-641-1918
Chris Young : 604-641-1976

Mise en garde concernant les renseignements financiers prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs, dont des énoncés concernant les activités de la banque et les actions qu'elle posera. Ces énoncés peuvent être reconnus par le fait qu'ils ne sont pas formellement liés à des faits passés ou actuels. En outre, ils comportent souvent des mots ou des expressions comme « s'attendre à », « estimer », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « planifier », « être d'avis que » et d'autres mots ou expressions similaires relatifs aux exposés sur son rendement financier et d'exploitation futur. Ces énoncés comprennent, notamment, ceux qui figurent dans les rubriques suivantes : Message du président et chef de la direction, à la page 2, Perspectives économiques pour 2010 et Nos objectifs pour 2010, à la page 8, Avantages sociaux futurs, à la page 16, et Conversion aux IFRS, à la page 19. Les opérations de la banque étant soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, les résultats réels pourraient différer des résultats prévus. Parmi les facteurs qui pourraient causer ces différences figurent de nouvelles normes réglementaires, des modifications législatives, des changements d'ordre technologique, l'évolution des marchés financiers internationaux, des modifications dans les politiques monétaires et économiques des gouvernements, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation et les conditions économiques générales dans les régions où la banque est présente. De plus, l'industrie bancaire canadienne étant un milieu très concurrentiel, les pressions exercées sur notre marge nette d'intérêts peuvent être dues aux seules mesures prises individuellement par les banques ou d'autres institutions financières. Les fluctuations économiques peuvent également influencer les marchés boursiers et de change et, par conséquent, nos revenus. La liste de facteurs énumérés ci-dessus n'est pas nécessairement exhaustive et d'autres incertitudes et facteurs de risque pourraient également avoir des répercussions sur la situation et les résultats financiers de la banque. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document n'est valable qu'à la date de ce dernier. La banque n'est nullement tenue, et rejette expressément une telle obligation, de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs et les hypothèses, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

Message du président et chef de la direction

En cette année marquée par la forte volatilité des marchés et une économie soumise à des pressions importantes, je suis satisfait de la façon dont la Banque HSBC Canada a su composer avec ces défis. Nous avons tiré un avantage important de notre appartenance au Groupe HSBC, l'une des banques les mieux capitalisées et les mieux positionnées en matière de liquidités dans le monde. Nous avons été en mesure de répondre aux besoins de nos clients en matière de crédit, de dépôt et de placement malgré un environnement économique difficile. En fait, nous prévoyons que la demande augmentera, en 2010, pour les services financiers globaux que nous offrons aux Canadiens, et ce, à mesure que les conditions s'amélioreront.

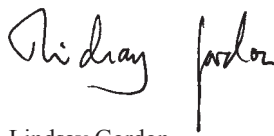
La notoriété de la marque HSBC au Canada a atteint son niveau le plus élevé et ne cesse d'augmenter. En 2009, la HSBC s'est classée au deuxième rang par rapport à ses concurrents relativement à la proportion de ses clients qui recommanderaient ses services, qu'il s'agisse de services aux particuliers ou de services aux entreprises, selon une enquête menée par Synovate Limited et TNS Finance. Je voudrais remercier nos clients pour leur fidélité et la confiance que ces résultats démontrent.

Malgré les conditions difficiles, nous avons pu nous appuyer sur nos succès passés et nous positionner pour le futur. Nous continuons d'appliquer notre stratégie qui consiste à mettre le monde à portée de main des Canadiens grâce à l'introduction de nouveaux produits et services à caractère international, dont le Fonds en actions indiennes, qui vient enrichir la plus importante famille de fonds des marchés émergents au Canada; l'accès à trois marchés étrangers supplémentaires à partir de la plateforme de courtage en ligne de InvestDirect HSBC; et le lancement au pays du service de placement HSBC Sélection mondiale. Enfin, nous avons eu le plaisir de lancer des services conçus pour les petites entreprises, dont HSBC AvantageAffaires, la carte MasterCard HSBC AvantageAffaires, le Centre de connaissance HSBC et HSBC Direct Entreprises, un nouvel ensemble de services bancaires accessibles en ligne.

En plus de proposer tous ces nouveaux produits et services, nous avons réalisé avec succès la restructuration de nos services financiers aux particuliers et de nos services aux entreprises, cette mesure visant à mieux servir nos clients et à offrir à nos employés des cheminements de carrière mieux définis, menant à différentes spécialisations.

Nous sommes fiers de réaffirmer l'engagement de la HSBC envers le Canada et la région du Lower Mainland en Colombie-Britannique en soulignant la relocalisation, à Burnaby, de nos activités de développement de logiciels dans l'édifice Discovery Green, un nouveau centre à la fine pointe de la technologie, qui respecte les normes de développement durable. L'édifice Discovery Green a reçu la certification « Platine » du programme LEED du US Green Building Council, un des deux seuls édifices à se voir accorder cette désignation au Canada. Nous avons également annoncé notre intention d'aménager un nouveau centre qui regroupera des employés qui sont présentement dispersés dans cinq endroits différents à Vancouver. Le Centre HSBC qui, selon les plans, devrait être prêt en 2012, est construit de façon à répondre à la norme « Or » ou à une norme supérieure du programme LEED.

Nos réalisations dans cette période de turbulence témoignent des efforts et du dévouement de notre personnel à tous les niveaux organisationnels. Je voudrais remercier tous les employés qui ont travaillé avec diligence afin d'offrir, jour après jour, le service à la clientèle de qualité supérieure de « Votre banque, partout dans le monde ». Leur énergie et leur enthousiasme, lorsqu'il s'agit d'améliorer notre entreprise, sont une source de grande fierté.



Lindsay Gordon
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 16 février 2010

Rapport de gestion

Résumé des activités financières des cinq derniers exercices

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Exercices terminés les 31 décembre				
	2009	2008	2007 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2005 ⁽¹⁾
États condensés des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 479 \$	1 644 \$	1 718 \$	1 545 \$	1 391 \$
Revenu autre que d'intérêts	951	837	781	690	598
Total des revenus	2 430	2 481	2 499	2 235	1 989
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	642	644	687	624	543
Locaux et matériel ⁽²⁾	165	153	142	133	122
Autres	370	433	442	372	344
Total des frais autres que d'intérêts	1 177	1 230	1 271	1 129	1 009
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	1 253	1 251	1 228	1 106	980
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	515	379	239	175	157
Bénéfice avant impôts	738	872	989	931	823
Provision pour impôts sur les bénéfices	207	253	347	324	270
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	26	26	26	26	22
Bénéfice net	505 \$	593 \$	616 \$	581 \$	531 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	57	20	18	18	13
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	448 \$	573 \$	598 \$	563 \$	518 \$
Bénéfice de base par action ordinaire (\$)	0,90	1,09	1,16	1,09	1,00
Ratios financiers (%)⁽³⁾					
Rendement de l'avoire moyen des actionnaires ordinaires	13,1	16,6	19,6	20,8	21,1
Rendement de l'actif total moyen	0,62	0,77	0,88	0,96	1,02
Marge nette d'intérêts	2,40	2,59	2,91	2,97	3,03
Ratio du revenu autre que d'intérêts au revenu total	39,1	33,7	31,3	30,9	30,1
Ratio d'efficacité	48,4	49,6	50,9	50,5	50,7
Renseignements sur le crédit					
Montant brut des prêts douteux	1 022	932	420	302	269
Provision pour créances irrécouvrables					
Solde à la fin de l'exercice	638	615	514	473	459
En pourcentage des prêts douteux bruts (%)	62	66	122	157	171
En pourcentage de l'encours des prêts et des acceptations bruts (%)	1,46	1,24	1,03	1,05	1,15
Soldes moyens⁽³⁾					
Actif	71 695 \$	73 952 \$	68 194 \$	58 464 \$	50 777 \$
Prêts	39 644	44 331	42 351	37 818	34 053
Dépôts	51 436	52 109	47 484	41 906	37 342
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	3 417	3 462	3 051	2 705	2 457
Faits saillants du bilan					
Total de l'actif	71 337	72 049	68 130	61 448	53 082
Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables	43 070	48 855	49 322	44 707	39 469
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 442	23 067	21 322	17 819	15 571
Prêts hypothécaires résidentiels	11 359	11 869	12 920	14 016	12 865
Total des dépôts	50 207	51 962	48 878	44 174	38 610
Dépôts des particuliers	21 578	21 064	18 292	17 040	15 302
Capitaux propres	4 364	4 153	3 612	3 210	2 898
Ratios de capital en fonction du risque (%)⁽⁴⁾					
Capital de catégorie 1	12,1	10,1	8,8	9,0	9,0
Capital total	14,9	12,5	11,3	11,1	11,2
Fonds sous gestion	28 174 \$	21 287 \$	26 213 \$	23 340 \$	20 453 \$
Biens en garde	10 721	9 221	10 914	8 574	7 594
Total des actifs sous administration	38 895 \$	30 508 \$	37 127 \$	31 914 \$	28 047 \$

(1) Les chiffres des exercices correspondants ont été retraités en 2008 pour tenir compte de l'incidence de l'acquisition de la Société financière HSBC Limitée en 2008. Veuillez vous reporter à la note 2, aux pages 62 à 64.

(2) Comprend l'amortissement des locaux et du matériel.

(3) Il s'agit de montants ou de mesures non conformes aux PCGR. Veuillez vous reporter à l'analyse traitant du recours à des mesures non conformes aux PCGR, à la page 4 du présent document.

(4) Ces ratios sont calculés en suivant les lignes directrices énoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSFI »). En date du 1^{er} janvier 2008, la banque a adopté de nouvelles normes en matière de suffisance du capital; veuillez vous reporter à la page 25 pour de plus amples explications à ce sujet. Les ratios de capital des exercices correspondants qui sont présentés n'ont pas été retraités afin de tenir compte de l'incidence de l'acquisition de la Société financière HSBC Limitée étant donné que leur retraitement ne fournirait aucun renseignement utile.

Rapport de gestion (suite)

Le rapport de gestion de la Banque HSBC Canada (la « banque », « nous », « notre », « nos ») est daté du 16 février 2010, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Préparation des renseignements financiers. Nous préparons nos états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). Les renseignements financiers figurant dans le rapport de gestion sont en date du 31 décembre ou pour les exercices terminés à cette date. Ces renseignements proviennent directement de nos états financiers consolidés ou des renseignements que nous avons utilisés pour les préparer. À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars (\$) sont en dollars canadiens, et tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars. Certains des renseignements financiers que nous sommes tenus de divulguer dans le rapport de gestion figurent au tableau de la page 3, qui comprend également certaines mesures conformes aux PCGR et certaines mesures non conformes aux PCGR. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les entreprises incluent une mise en garde à l'intention des lecteurs sur la possibilité que le bénéfice et d'autres mesures non conformes aux PCGR ne soient visés par aucune définition normalisée et prescrite par les PCGR. Le bénéfice et les autres mesures non conformes aux PCGR peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec des mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres émetteurs. Nous présentons ci-après diverses mesures, conformes ou non aux PCGR, que la direction suit régulièrement, afin de préciser l'origine de chaque mesure :

- *Rendement de l'avoir moyen des actionnaires ordinaires* – Calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par l'avoir moyen des actionnaires ordinaires.
- *Rendement de l'actif moyen* – Calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par l'actif moyen.
- *Marge nette d'intérêts* – Calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen produisant un revenu d'intérêts.
- *Ratio d'efficience* – Calculé en divisant les frais autres que d'intérêts par le total des revenus.
- *Ratio du revenu autre que d'intérêts au revenu total* – Calculé en divisant le revenu autre que d'intérêts par le total des revenus.
- *Soldes moyens* – L'actif moyen produisant un revenu d'intérêts et les soldes moyens de l'actif, des prêts et des dépôts sont calculés en utilisant les soldes moyens quotidiens de l'exercice. L'avoir moyen des actionnaires ordinaires est calculé en utilisant les soldes de fin de mois des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de l'exercice.

Les rubriques portant sur la gestion des risques, qui figurent aux pages 26 à 41 du présent rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés et doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et le rapport des vérificateurs y afférent.

Dans le présent rapport de gestion, nous indiquons souvent des renvois à des « notes », terme qui désigne les notes afférentes aux états financiers consolidés vérifiés de 2009, lesquels sont inclus, tout comme le rapport de gestion, dans notre Rapport et états financiers annuels.

Autres renseignements. Tous nos communiqués de presse portant sur des questions importantes, états financiers consolidés intermédiaires ou annuels, rapports de gestion intermédiaires ou annuels, rapports annuels et notice annuelle, toutes les attestations du chef de la direction et du chef des finances ainsi que tous les documents d'information continue sont déposés sur SEDAR. Des exemplaires de chacun de ces documents peuvent être obtenus à partir du site Web, à l'adresse www.sedar.com ou à partir de notre site, à l'adresse www.hsbc.ca. Certains renseignements financiers de l'une des filiales de la banque, soit la Société financière HSBC Limitée (la « Financière HSBC »), peuvent également être consultés sur SEDAR.

Données sur les titres en circulation. La note 13 aux pages 73 et 74 présente le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2009. La note 11, qui figure aux pages 71 et 72, renferme des détails sur le nombre de titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada (« HSBC HaTS^{MC} ») en circulation au 31 décembre 2009. Après cette date et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, aucun titre, quelle qu'en soit la nature, n'a été émis.

Aperçu

La banque est le plus important établissement financier détenu par des intérêts internationaux et la septième banque en importance au Canada. Forte d'un actif de plus de 71 milliards de dollars au 31 décembre 2009, elle offre une gamme complète de services bancaires et financiers partout au pays.

La banque, dont le siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, a été fondée en 1981. Nous avons connu une croissance interne de même qu'une expansion découlant d'acquisitions stratégiques, notre objectif étant de devenir un établissement de services financiers intégrés. Nous appuyant sur un réseau qui comprend plus de 260 bureaux établis d'un bout à l'autre du Canada, dont 145 succursales bancaires, nous offrons des services financiers aux particuliers et aux entreprises, des services bancaires internationaux, des services liés aux marchés de même que des services de courtage de détail, de gestion de patrimoine, de fiducie personnelle et de crédit à la consommation.

Nos clients peuvent avoir accès à nos services grâce à divers moyens pratiques, notamment notre réseau de succursales, des guichets automatiques, des cartes de crédit et des cartes de débit, nos services bancaires par Internet et nos centres d'appels téléphoniques.

En 2008, nous avons acquis la Financière HSBC auprès d'une société affiliée américaine. Fondée en 1928, cette entreprise offre une panoplie de services et de produits de crédit à la consommation aux Canadiens par l'entremise d'un réseau de 76 succursales. Les résultats de l'exercice 2008 et ceux des exercices précédents ont été retraités en 2008 afin de combiner les résultats de la banque présentés antérieurement à ceux de la Financière HSBC selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Tout renvoi aux opérations bancaires dans le présent rapport de gestion exclut le secteur du crédit à la consommation de la Financière HSBC.

Le Groupe HSBC

Nous faisons partie du Groupe HSBC, dont la société mère, HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »), a son siège social à Londres, au Royaume-Uni. Nos clients ont accès aux ressources mondiales du Groupe HSBC. Fidèle à son slogan publicitaire « Votre banque, partout dans le monde », le Groupe HSBC est l'un des consortiums de services bancaires et financiers les plus importants du monde et est doté d'un réseau international qui couvre l'Europe, la région Asie-Pacifique, les Amériques, le Moyen-Orient et l'Afrique. Les actions de la HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

Grâce à un réseau international qui s'appuie sur la plus haute technologie, le Groupe HSBC fournit un large éventail de services financiers, dont des services financiers aux particuliers, ce qui comprend le crédit à la consommation, des services d'assurance, des services aux entreprises, des services bancaires internationaux et des services liés aux marchés ainsi que des services de banque privée.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de la HSBC Holdings et du Groupe HSBC, y compris des exemplaires de la revue des opérations et du rapport annuel et états financiers de la HSBC Holdings pour l'exercice 2009, sur le site Web hsbc.com.

Rapport de gestion (suite)

Nos activités

Stratégie

Nous aspirons à devenir le plus important fournisseur international de services financiers du Canada. Nous voulons être le meilleur endroit où effectuer des opérations bancaires pour nos clients et le meilleur endroit où travailler pour nos employés. Pour atteindre ces objectifs, nous mettrons l'accent sur les principaux aspects suivants :

Nos clients

Nos clients sont notre pierre angulaire et notre avenir. Nous améliorerons l'expérience client en incarnant les valeurs de la marque afin que les clients perçoivent la HSBC comme le meilleur fournisseur de services et de produits bancaires.

Notre marque

Nous voulons être la première marque mondiale du secteur des services financiers. Le Groupe HSBC exerce ses activités grâce à un réseau international établi en Europe, dans la région Asie-Pacifique, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique. Nous voulons que les clients, peu importe où ils se trouvent dans le monde, considèrent la HSBC comme uniformément excellente.

Notre culture d'entreprise

Nous voulons acquérir la réputation d'être l'employeur le plus respecté et le plus axé sur le service à la clientèle dans le domaine des services financiers dans le monde entier. Nous sommes donc conscients que la motivation et la mobilisation de nos employés constituent des critères fondamentaux pour la réussite de l'entreprise.

Notre présence mondiale

La présence mondiale de la HSBC constitue un avantage concurrentiel clé. Dans le contexte actuel de mondialisation, nous offrons à nos clients un service international sans pareil et nous travaillons à mettre sur pied un réseau serré permettant des échanges transparents entre les différents pays, afin de servir nos clients à l'échelle mondiale.

Nos activités

Nous accorderons la priorité à l'affectation de notre capital de sorte qu'il produise le meilleur rendement à long terme pour les actionnaires. Nous désirons que nos activités s'autofincent. Nous investirons notre capital dans les secteurs offrant un fort potentiel de croissance en tenant compte du facteur de risque.

Nos technologies et nos méthodes de travail

Nous utiliserons la technologie pour permettre à nos clients de faire facilement affaire avec nous, quand et où ils le veulent. De plus, nous améliorerons notre efficacité en simplifiant notre gamme de produits et en automatisant le traitement des opérations. Nous aurons recours, lorsque cela est possible, à la technologie et aux procédés développés par le Groupe HSBC.

Notre organisation

Nous confierons la responsabilité de réaliser nos objectifs à nos directeurs ainsi qu'aux responsables de nos différents groupes de clients et entités internationales, lesquels bénéficieront des conseils du Groupe HSBC et des sièges sociaux régionaux et nationaux et, s'il y a lieu, se verront déléguer des responsabilités par eux.

Groupes de clients

Nous gérons nos activités et en faisons rapport en fonction de nos groupes de clients, à savoir les services financiers aux particuliers, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et le crédit à la consommation. Nous avons mis sur pied une culture d'intégration des services qui garantit la satisfaction de la clientèle, quels que soient le produit recherché, la filiale visée et le pays où le service est offert par l'entremise du réseau international du Groupe HSBC.

Services financiers aux particuliers – Ce groupe fournit aux particuliers et aux travailleurs autonomes une vaste gamme de services bancaires et de services financiers connexes. Les produits que nous offrons comprennent les comptes courants et les comptes d'épargne, les prêts hypothécaires et les prêts personnels, les cartes de crédit ainsi que les services de paiement à l'échelle locale et internationale. Nous fournissons également une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de nos succursales et de nos entreprises de gestion de patrimoine, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et la Société de fiducie HSBC (Canada).

Services aux entreprises – Ce groupe fournit des services et des produits financiers à des petites, moyennes et grandes entreprises, y compris des entreprises à propriétaire unique, des sociétés de personnes, des clubs et des associations, des entreprises constituées en société ainsi que des sociétés ouvertes. Outre les prêts directs, notre gamme de produits et de services englobe la gestion des paiements et des fonds, la trésorerie et les marchés financiers, les services de banque d'affaires et les services de banque d'investissement, la gestion de patrimoine ainsi que les services de commerce international et le

crédit-bail. Les entreprises canadiennes seront surtout intéressées de savoir que la HSBC dispose d'un immense réseau dans les pays membres de l'ALENA, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie. Nous offrons ces services par l'entremise de succursales spécialisées et des bureaux de nos filiales, dont Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et la Société de capital HSBC (Canada) Inc., ainsi que par l'intermédiaire du réseau international du Groupe HSBC.

Services bancaires internationaux et marchés – Les services bancaires internationaux et marchés s'adressent à des sociétés, à des institutions et à des administrations publiques, à la fois au Canada et ailleurs dans le monde, qui ont besoin de services financiers non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale. Ce groupe propose une gamme complète de services financiers, y compris des services de trésorerie et de marchés financiers, des services de mobilisation de capitaux par voie de placements privés ou d'appels publics à l'épargne, des services de financement de sociétés et des services de conseil, ainsi que des services de prêts, de financement par crédit-bail et de dépôts. Nous offrons également des services de gestion des paiements et de la trésorerie, ainsi que des services de commerce international. Nous offrons ces services par l'intermédiaire de nos principales succursales et de nos filiales. Les opérations à ce chapitre sont coordonnées avec celles du Groupe HSBC à l'échelle internationale, par l'entremise d'un gestionnaire de relations bancaires. Le fait que nous puissions nous appuyer sur le réseau international du Groupe HSBC pour offrir ces services à ce groupe particulier de clients d'envergure multinationale constitue pour nous un avantage concurrentiel d'importance.

Crédit à la consommation – Notre filiale en propriété exclusive, la Financière HSBC, que nous avons acquise au cours de l'exercice 2008, offre des solutions et des produits financiers aux consommateurs canadiens par voie d'un réseau comptant 76 succursales et d'autres canaux de distribution. Parmi les produits offerts, on compte les prêts immobiliers garantis, les prêts personnels, les produits d'assurance spécialisée et les cartes de crédit, dont les cartes de crédit de clientèle destinées aux détaillants.

Faits saillants de 2009

Notre entreprise a encore réalisé des progrès en 2009, et ce, grâce à la stratégie d'expansion qu'elle continue de déployer au Canada. Parmi nos réalisations dignes de mention, citons les suivantes :

Nos clients – Nous avons parachevé la restructuration de notre réseau de succursales afin que les services financiers aux particuliers et les services aux entreprises puissent tirer profit d'une plus grande expertise, rehaussant ainsi le service à la clientèle et l'expérience de travail de notre personnel.

L'excellence de notre service à la clientèle dans les secteurs des services financiers aux particuliers et des services aux entreprises a été une fois de plus reconnue, comme le montre la proportion de nos clients qui recommanderaient nos services. Dans le marché des services aux entreprises, nous nous classons parmi les meilleures banques au Canada dans le groupe de concurrents défini par la HSBC (selon des sondages indépendants menés TNS Finance¹).

Notre marque – La HSBC allie portée internationale et connaissance des marchés locaux, ce qui lui permet de combler les besoins de sa clientèle partout dans le monde. Nous offrons à notre clientèle une gamme complète de services financiers en nous démarquant de la concurrence. Grâce à des idées et à des solutions novatrices, nous pouvons aider nos clients à atteindre leurs objectifs plus rapidement.

Reflète de nos activités de promotion au Canada, la marque HSBC se retrouve sur les surfaces extérieures et intérieures des passerelles d'embarquement de l'aéroport international de Vancouver et de l'aéroport international Pearson de Toronto. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de positionnement inédite qu'a adoptée le Groupe HSBC afin de montrer notre portée internationale sur les marchés locaux, et ce, dans de grands centres comme Londres (aéroport Heathrow), New York (aéroports Kennedy et LaGuardia), Los Angeles (aéroport LAX) et Tokyo (aéroport Narita).

Nos efforts en ce domaine portent fruit, telle qu'en témoigne la notoriété de notre marque auprès des entreprises (selon une étude indépendante effectuée par TNS Finance¹), qui nous place parmi les trois premières avec nos concurrents.

Notre culture d'entreprise – En 2009, le Groupe HSBC a mené sa troisième enquête mondiale sur la mobilisation de ses employés. Les résultats obtenus à l'égard du personnel canadien ont indiqué un taux de participation très élevé (86 %), et le pourcentage de mobilisation des employés des services bancaires est passé de 75 %, en 2008, à 76 % en 2009, ce qui est conforme à nos objectifs.

Comme il a été mentionné dans plusieurs publications parues partout au pays, MediaCorp nous a nommés l'un des 50 meilleurs employeurs en Colombie-Britannique, l'un des 25 meilleurs employeurs pour ce qui est de la promotion de la diversité au Canada et l'un des employeurs de choix pour les Canadiens et Canadiennes de 50 ans et plus. Nos efforts

¹ TNS Finance a effectué des sondages par téléphone, d'août à novembre 2009, parmi les entreprises dont le chiffre d'affaires est d'au plus 35 millions de dollars.

Rapport de gestion (suite)

en vue de la création d'un tableau de bord interne servant à évaluer les initiatives concernant la diversité, les objectifs de rendement, la formation ainsi qu'un programme de récompenses ont aussi été soulignés.

Notre présence mondiale – Le Groupe HSBC a étendu le réseau international HSBC Premier à 41 pays et territoires, offrant ainsi le premier ensemble de services bancaires personnalisés ayant une véritable portée internationale. Cet ensemble est destiné aux consommateurs qui font partie du segment de marché des personnes bien nanties et qui sont qualifiés de « citoyens du monde ». Nous avons atteint des résultats enviables avec le relancement du système de recommandations Global Links qui permet de suivre et d'analyser les recommandations de clients entreprises d'un pays à l'autre au sein de la HSBC, partout dans le monde.

Nos activités – Dans le cadre de la stratégie du Groupe HSBC visant à devenir la meilleure banque pour les petites et moyennes entreprises, nous avons lancé HSBC Direct Entreprises afin de recruter de nouveaux clients pour les services aux PME et de mieux les servir. Nous avons continué de promouvoir le portefeuille de services HSBC AvantagesAffaires, lequel est conçu pour répondre aux besoins des PME.

Dans le secteur de services financiers aux particuliers, nous avons lancé plusieurs produits novateurs, dont l'ÉconoPrêt hypothécaire HSBC et le Fonds en actions indiennes de la HSBC, ce qui nous permet de proposer l'une des plus imposantes gammes de fonds des marchés émergents au Canada.

Nos technologies et nos méthodes de travail – Le Groupe HSBC s'est engagé dans un projet d'envergure internationale, le projet « One HSBC », dont l'objectif est de simplifier les processus administratifs et les produits, en s'articulant davantage autour des besoins des clients, et de fournir une technologie uniforme et de premier ordre en appui aux activités de ses entités, peu importe leur situation géographique ou leurs groupes de clients. Notre banque a entrepris les travaux de conception et de planification en vue de la mise en œuvre de ce projet en 2010 au Canada.

Notre organisation – Malgré des conditions difficiles en 2009, l'exécution de notre stratégie, qui s'appuie notamment sur des normes de crédit prudentes, nous a permis de maintenir une bonne capitalisation, des liquidités solides et des sources de revenus diversifiées. Nous entendons continuer de répondre aux besoins de nos clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, tout en exerçant un contrôle rigoureux de la qualité du crédit.

Perspectives économiques pour 2010

Comme le laisse présager l'évolution favorable du taux de chômage, des ventes d'habitations et de l'indice de confiance des consommateurs, nous croyons que l'économie s'améliorera lentement, mais ce, tout au long de 2010. Les taux d'intérêt devraient demeurer bas pendant la première moitié de l'année et augmenter légèrement aux troisième et quatrième trimestres, à mesure que l'économie se redressera.

La concurrence au Canada devrait être encore extrêmement vive en 2010, tant pour les services aux particuliers que les services aux entreprises, maintenant ainsi les pressions sur les marges et le financement. Cependant, en misant sur nos principes fondamentaux, soit maintenir une bonne capitalisation, des liquidités solides et des sources de revenus diversifiées, nous entendons nous positionner de façon à tirer pleinement profit des occasions qui se présenteront et garder le cap sur notre stratégie de réussite dans des secteurs clés.

Nos objectifs pour 2010

En 2010, nous prévoyons étendre nos activités en mettant l'accent sur les aspects suivants :

Nos clients – Nous axerons nos efforts sur notre clientèle et les secteurs où nous sommes les mieux placés pour l'emporter sur nos concurrents. Dans le secteur des services financiers aux particuliers, nous exploiterons nos forces internationales afin de rehausser nos services de gestion de patrimoine et nos propositions de service à une clientèle privilégiée, offrant ainsi une connectivité mondiale dans des segments culturels clés. Pour ce qui est des services aux entreprises, nous maintiendrons notre stratégie visant à être un chef de file dans les services bancaires internationaux et mettrons l'accent sur les entreprises ayant des besoins à l'échelle mondiale.

Notre marque – Conformément au slogan publicitaire du Groupe HSBC « Votre banque, partout dans le monde », nous investirons encore dans notre marque. Nous commanditerons également des activités locales et des organismes partout au Canada pour aider les collectivités.

Notre culture d'entreprise – Pour consolider l'excellence de notre service à la clientèle, nous rehausserons nos activités de recrutement et de fidélisation du personnel tout en liant plus étroitement l'évaluation du rendement et les résultats des sondages annuels menés auprès des employés. Nous tenterons ainsi d'obtenir un indice de mobilisation qui fera de nous le meilleur employeur de notre catégorie.

Notre présence mondiale – Nous resterons à l'affût des occasions d'affaires et mettrons l'accent sur le soutien (technologie de l'information, marketing et produit) dans l'ensemble du Groupe HSBC pour exploiter et favoriser la croissance dans tous les secteurs d'activité. Plus précisément, nous veillerons à améliorer notre efficacité grâce au projet « One HSBC » et continuerons de tirer profit de la force des centres d'excellence et des ressources internationales de la HSBC. Nous aurons encore accès à de nouvelles pistes par l'entremise de notre système de recommandations international de clients entreprises Global Links et harmoniserons les mesures de rendement clés de manière à encourager les recommandations de clients à l'interne.

Nos activités – Souhaitant devenir la meilleure banque pour les petites et moyennes entreprises, nous élargirons notre clientèle dans ce secteur, notamment en investissant dans notre plateforme HSBC Direct Entreprises et dans l'éventail de services bancaires que nous offrons aux PME. Nous voulons améliorer notre gamme de services de gestion des paiements et des fonds ainsi que de gestion de patrimoine tout en intégrant et en rehaussant les occasions de ventes croisées entre les entités de la HSBC.

Nos technologies et nos méthodes de travail – Nous visons l'implantation réussie des diverses étapes du projet « One HSBC » en 2010, joignant nos forces à celles du Groupe HSBC sur la scène internationale. Ce projet consiste à établir une plateforme commerciale moderne et unique qui répondra aux besoins de nos clients, de nos actionnaires et de nos employés. En mettant à profit notre présence internationale, la plateforme « One HSBC » nous permettra d'offrir à nos clients une expérience client uniforme, où qu'ils soient dans le monde. Cette plateforme contribuera également à réduire le gaspillage en éliminant certains processus inefficaces et en comprimant les coûts tout en appuyant nos valeurs axées sur le développement durable au moyen d'un système sans support papier.

Notre organisation – La HSBC demeure l'une des plus grandes banques du monde et figure parmi celles qui sont les mieux capitalisées et les mieux positionnées en matière de liquidités. Nous continuerons d'optimiser la rentabilité de notre capital, surpassant ainsi toutes les exigences en matière de capital réglementaire. Nous continuerons d'exercer nos activités dans le respect des limites et des directives du Groupe HSBC, d'enrichir l'expérience de gestion au moyen des ressources de celui-ci, de nous assurer que nos investissements respectent les mesures de rendement clés fixées par le Groupe et, surtout, de mettre à profit les ressources de ce dernier par l'application du principe « Joindre nos forces ». Nous gérerons et limiterons le risque de crédit et d'exploitation en portant une attention étroite à notre clientèle.

Analyse des résultats financiers pour 2009

- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 448 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, soit une diminution de 21,8 % par rapport à celui de 2008, qui s'était chiffré à 573 millions de dollars.
- Le rendement de l'avoir moyen des actionnaires ordinaires s'est établi à 13,1 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comparativement à 16,6 % en 2008.
- Le ratio d'efficacité s'est établi à 48,4 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, par rapport à 49,6 % pour 2008.
- Au 31 décembre 2009, le total de l'actif se chiffrait à 71,3 milliards de dollars, soit une diminution de 0,7 milliard de dollars, ou 1,0 %, par rapport aux 72,0 milliards de dollars inscrits à la même date en 2008.
- Au 31 décembre 2009, le total des fonds sous gestion s'élevait à 28,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 6,9 milliards de dollars, ou 32,4 %, par rapport aux 21,3 milliards de dollars constatés à la même date en 2008.

Aperçu

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 448 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, contre 573 millions de dollars pour 2008, en baisse de 125 millions de dollars, ou 21,8 %. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires généré par les opérations bancaires de base, qui regroupent les opérations des services financiers aux particuliers, des services aux entreprises et des services bancaires internationaux et marchés, s'est établi à 494 millions de dollars, en baisse de 30 millions de dollars, ou 5,7 %, par rapport à celui enregistré pour 2008. Les activités de crédit à la consommation ont généré une perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de 46 millions de dollars, soit 95 millions de dollars ou 194 % de moins que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires réalisé en 2008.

Bien que le bénéfice net ait diminué au cours de l'exercice, les résultats témoignent de la résilience de notre entreprise si l'on tient compte des défis importants sur le marché. Le bénéfice avant impôts des opérations bancaires de base a diminué de moins de 3,0 % par rapport à celui de 2008, et ce, malgré l'incidence de la hausse des créances irrécouvrables.

Rapport de gestion (suite)

Revenu net d'intérêts

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le revenu net d'intérêts s'est chiffré à 1 479 millions de dollars, contre 1 644 millions de dollars en 2008, soit une diminution de 165 millions de dollars, ou 10,0 %. Cette diminution s'explique par la baisse de l'actif moyen produisant un revenu d'intérêts, qui est passé de 63,6 milliards de dollars à 61,6 milliards de dollars, combinée à l'incidence de la réduction de la marge nette d'intérêts, qui est passée de 2,59 % à 2,40 %. Les mesures prises par les banques centrales pour remédier aux conditions économiques difficiles ont entraîné de multiples réductions du taux d'intérêt préférentiel en 2008 et en 2009. Ces réductions ont donné lieu à une diminution du revenu d'intérêts tiré des prêts à taux variable qui n'a pas été compensée par une baisse équivalente des frais d'intérêts, les taux applicables aux dépôts ayant été révisés à la baisse plus lentement que ceux des prêts au cours de la période. Ont également eu une incidence défavorable sur la marge nette d'intérêts, la réduction de la valeur des fonds sans intérêt et les dépôts à faible taux d'intérêt en cette période de repli des taux d'intérêt ainsi que la faiblesse des taux d'intérêt associés aux titres gouvernementaux et à d'autres titres, lesquels représentent une part plus importante de l'actif productif par rapport aux périodes précédentes. Les différentiels de taux plus importants auxquels doit faire face l'ensemble du secteur bancaire ont eu une incidence négative sur le coût relatif du financement de gros par rapport à celui de l'exercice 2008. Il faut noter que la baisse de l'actif moyen produisant un revenu d'intérêts en 2009 reflète également la vente du portefeuille de prêts automobile en juillet 2008 ainsi que la diminution des prêts accordés aux clients, tout particulièrement dans le secteur des services aux entreprises. La hausse des avoirs en titres gouvernementaux à rendement moins élevé a toutefois eu pour effet de contrebalancer en partie cette baisse.

Revenu autre que d'intérêts

Pour 2009, le revenu autre que d'intérêts s'est chiffré à 951 millions de dollars, contre 837 millions de dollars pour 2008, soit une hausse de 114 millions de dollars, ou 13,6 %. Les commissions sur les marchés financiers ont augmenté de 65 millions de dollars, ce qui reflète un volume d'activité très élevé sur les marchés financiers en 2009, lequel s'est traduit par une croissance des commissions, des revenus de négociation pour compte propre et des commissions de prise ferme et de services de conseil pour des titres d'emprunt et des titres de capitaux propres. Les commissions sur les facilités de crédit ont augmenté de 41 millions de dollars en raison des mesures de tarification prises par les services aux entreprises. Les revenus de titrisation ont affiché une hausse de 15 millions de dollars attribuable à l'accroissement des volumes d'opérations combiné à la baisse des taux de financement. Les gains sur les titres disponibles à la vente et les autres titres ont affiché une variation positive de 74 millions de dollars, cette variation s'expliquant essentiellement par la perte de valeur durable de 62 millions de dollars comptabilisée en 2008 relativement au papier commercial adossé à des actifs (le « PCAA ») non bancaire et aux autres titres disponibles à la vente contre celle de 20 millions de dollars enregistrée en 2009 relativement à certains titres adossés à des créances hypothécaires. Les revenus tirés de la gestion de placements ont diminué de 13 millions de dollars étant donné la baisse de la valeur marchande moyenne des portefeuilles des clients. Les revenus de change ont diminué de 8 millions de dollars en raison de la baisse du volume d'opérations de négociation en 2009 découlant d'une diminution de la volatilité sur les marchés. Par ailleurs, les autres revenus ont diminué de 13 millions de dollars, principalement en raison de la réduction du nombre de transactions conclues dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs du Canada. Les revenus de négociation ont affiché une baisse de 67 millions de dollars attribuable à une volatilité moindre des taux de change et d'intérêt, les conditions de négociation devenant ainsi moins favorables, ainsi qu'à la hausse de 16 millions de dollars de la perte de valeur découlant de l'évaluation à la valeur de marché du PCAA non bancaire. Les autres gains et pertes comptables nets découlant de l'évaluation à la valeur de marché, ce qui inclut les variations de la valeur de nos propres titres de créance inscrits à la juste valeur et du financement en dollars américains des titres disponibles à la vente qui sont libellés dans cette monnaie et à l'égard desquels les gains ou pertes de conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu figurant dans les capitaux propres, de même que la variation de la valeur des dérivés qui servent à des fins de couverture, ont augmenté de 22 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète l'incidence de la fermeté considérable du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les instruments de financement libellés en dollars américains des titres disponibles à la vente et des changements des taux d'intérêt sur les dérivés de couverture, partiellement contrebalancée par l'incidence du resserrement des différentiels de taux sur la juste valeur de la dette de la banque.

Frais autres que d'intérêts et efficacité opérationnelle

Pour l'exercice 2009, les frais autres que d'intérêts se sont chiffrés à 1 177 millions de dollars, contre 1 230 millions de dollars pour 2008, soit une baisse de 53 millions de dollars, ou 4,3 %. Les salaires et avantages sociaux n'ont pas beaucoup varié, ce qui reflète la diminution du nombre de salariés, en particulier dans le secteur du crédit à la consommation en raison de la réduction du nombre des succursales de son réseau, laquelle diminution a été contrebalancée par la hausse de la rémunération variable attribuable à la croissance des activités liées aux marchés financiers ainsi que par l'incidence, en 2008, de la reprise d'une provision pour moins-value qui s'appliquait antérieurement aux actifs du régime de retraite. Les

frais relatifs aux locaux et au matériel ont augmenté de 12 millions de dollars, ce qui est attribuable à l'accroissement des coûts liés au matériel informatique et de l'amortissement découlant de la hausse des investissements dans de nouveaux locaux dans les principaux marchés cibles. Les autres frais ont diminué de 63 millions de dollars en raison de la réduction des frais liés aux technologies de l'information, des provisions pour les impôts indirects et de certains coûts de transaction ainsi que de l'incidence des mesures de contrôle des coûts, notamment au chapitre des voyages d'affaires et des autres coûts discrétionnaires. Malgré la réduction du revenu net d'intérêts, la diminution des coûts a fait en sorte que le ratio d'efficacité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est amélioré; il s'est établi à 48,4 %, alors qu'il s'élevait à 49,6 % en 2008.

Qualité du crédit et dotation à la provision pour créances irrécouvrables

Pour l'exercice 2009, la dotation à la provision pour créances irrécouvrables s'est établie à 515 millions de dollars, alors qu'elle totalisait 379 millions de dollars pour l'exercice 2008. L'augmentation de la charge en 2009 par rapport à celle de l'exercice 2008 s'explique par une hausse des dotations aux provisions spécifiques pour les créances irrécouvrables imputable aux conditions difficiles du crédit en 2009. La dotation à la provision pour créances irrécouvrables attribuables aux opérations bancaires en 2009 a affiché une hausse de 126 millions de dollars par rapport à celle de 2008, laquelle est essentiellement attribuable aux secteurs des moyennes entreprises et de l'immobilier. La dotation à la provision pour créances irrécouvrables relative au crédit à la consommation a augmenté de 10 millions de dollars en 2009, pour atteindre 238 millions de dollars, comparativement à 228 millions de dollars en 2008.

Le montant brut des prêts douteux a atteint 1 022 millions de dollars, soit 90 millions de dollars de plus que celui de 932 millions de dollars inscrit au 31 décembre 2008. Le total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques pour créances irrécouvrables, se chiffrait à 836 millions de dollars au 31 décembre 2009, contre 770 millions de dollars au 31 décembre 2008. Cependant, le total des prêts douteux comprend un montant de 214 millions de dollars (207 millions de dollars en 2008) attribuable au crédit à la consommation et aux autres prêts à la consommation pour lesquels la perte de valeur est évaluée collectivement et aucune moins-value spécifique n'est constatée. L'augmentation des prêts douteux découle de la détérioration de l'économie dans tous les secteurs d'activité en 2009.

La provision générale pour créances irrécouvrables applicable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques du portefeuille bancaire a été abaissée de 14 millions de dollars par rapport à celle du 31 décembre 2008, pour la fixer à 220 millions de dollars. Cette baisse découle de la réduction de 4,9 milliards de dollars du portefeuille de prêts commerciaux productifs en 2009. La provision générale applicable aux prêts à la consommation s'est établie à 201 millions de dollars, contre 194 millions de dollars au 31 décembre 2008. Exprimée en pourcentage de l'encours des prêts et des acceptations, le total de la provision pour créances irrécouvrables a atteint 1,46 % au 31 décembre 2009, comparativement à 1,24 % au 31 décembre 2008. La banque considère que le total de la provision pour créances irrécouvrables est approprié étant donné la qualité du crédit de ses portefeuilles et le contexte actuel en matière de crédit.

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif en 2009 était de 29,1 %, contre 29,9 % en 2008. Le taux moindre en 2009 est attribuable à la baisse des taux d'imposition prévus par la loi de même qu'à la reprise plus importante sur la provision pour moins-value du régime de retraite en 2008, qui n'est pas imposable, et de l'incidence des taux d'imposition moins élevés sur les bénéfices futurs.

Bilan

Le total de l'actif s'est établi à 71,3 milliards de dollars au 31 décembre 2009, un recul de 0,7 milliard de dollars par rapport à celui du 31 décembre 2008. Ce recul découle essentiellement de la baisse de la demande de crédit dans le secteur commercial attribuable à la diminution de l'endettement des clients et des créances du secteur du crédit à la consommation. Il a été en partie compensé par la hausse des actifs et des titres liquides. Les acceptations et les prêts commerciaux ont subi une baisse de 4,9 milliards de dollars depuis la fin de 2008, pour s'établir à 23,4 milliards de dollars. Bien que les prêts hypothécaires résidentiels nets aient accusé un recul au cours de 2009, l'activité dans le marché de l'habitation a entraîné une hausse du nombre de nouveaux prêts hypothécaires, si bien que, dans l'ensemble, ces prêts ont augmenté de 3,2 % par rapport à ceux inscrits au 31 décembre 2008. Par contre, si l'on tient compte de la titrisation, les prêts hypothécaires affichent un recul de 0,5 milliard de dollars, soit 4,2 %. Les prêts à la consommation et les marges de crédit personnelles du secteur des services financiers aux particuliers ont enregistré une hausse de 0,4 milliard de dollars, pour se chiffrer à 5,7 milliards de dollars, tandis que les créances du secteur du crédit à la consommation ont diminué de 0,8 milliard de dollars en raison de la réduction du nombre de nouveaux prêts, cette réduction découlant des décisions de resserrer le crédit. Au 31 décembre 2009, la banque pouvait toujours compter sur de solides liquidités, l'encaisse, les valeurs mobilières et les conventions de revente se chiffrant à plus de 25,1 milliards de dollars, contre 19,4 milliards de dollars au 31 décembre 2008.

Rapport de gestion (suite)

Le total des dépôts a atteint 50,2 milliards de dollars au 31 décembre 2009, en baisse de 1,8 milliard de dollars comparativement aux 52,0 milliards de dollars constatés au 31 décembre 2008. Les dépôts des particuliers ont augmenté de 0,5 milliard de dollars depuis le 31 décembre 2008, principalement grâce au nombre plus élevé de comptes d'épargne en direct et à intérêt élevé. Les dépôts commerciaux de base ont pour leur part augmenté de 0,7 milliard de dollars en raison de l'augmentation des activités dans le secteur des services de gestion des paiements et des fonds. Les dépôts de gros, qui sont inclus dans les dépôts des entreprises et des administrations publiques et dont le coût est plus élevé, ont cependant diminué de 3,8 milliards de dollars en raison du financement par titrisation, qui s'est chiffré à 3,5 milliards de dollars, et du recul des emprunts des clients.

Total des actifs sous administration

La croissance des marchés boursiers et la vente de nouveaux produits a entraîné une hausse des fonds sous gestion, qui sont passés de 21,3 milliards de dollars au 31 décembre 2008 à 28,2 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Compte tenu des soldes des biens en garde et administrés, le total des actifs sous administration a atteint 38,9 milliards de dollars, contre 30,5 milliards de dollars au 31 décembre 2008.

Résumé des états des résultats trimestriels condensés

	2009				2008			
	Trimestres terminés les				Trimestres terminés les			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
				(non vérifié)				
Revenu net d'intérêts	393 \$	368 \$	368 \$	350 \$	375 \$	423 \$	425 \$	425 \$
Revenu autre que d'intérêts	267	190	251	243	223	171	204	239
Total des revenus	660	558	619	593	598	592	627	664
Frais autres que d'intérêts	292	291	303	291	295	314	311	310
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	368	267	316	302	303	278	316	354
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	131	97	126	161	136	86	82	75
Bénéfice avant impôts	237	170	190	141	167	192	234	279
Provision pour impôts sur les bénéfices	66	48	54	39	38	62	64	89
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	7	6	7	6	7	6	7	6
Bénéfice net	164 \$	116 \$	129 \$	96 \$	122 \$	124 \$	163 \$	184 \$
Dividendes sur actions privilégiées	16	15	15	11	7	4	5	4
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	148 \$	101 \$	114 \$	85 \$	115 \$	120 \$	158 \$	180 \$
Bénéfice de base par action ordinaire (\$)	0,30	0,20	0,23	0,17	0,22	0,23	0,30	0,34

Les données trimestrielles non vérifiées tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle de ces données. Ces ajustements sont tous de nature normale et récurrente. Pour la plupart, nos revenus ne sont pas de nature saisonnière. Toutefois, le revenu autre que d'intérêts peut augmenter au cours du premier trimestre de l'exercice en raison des placements effectués par les particuliers dans des régimes d'épargne-retraite, situation qui est caractéristique du Canada. D'autres facteurs saisonniers ont une légère incidence sur nos résultats dans la plupart des trimestres. Comme le premier trimestre comporte le nombre de jours le moins élevé, le revenu net d'intérêts pourrait être moindre que celui des trois autres trimestres.

La crise du crédit et des liquidités a touché les taux pratiqués sur le marché, ce qui s'est traduit par l'élargissement des différentiels de taux, la contraction des marges d'intérêts et le fléchissement de la valeur des dépôts ne portant pas intérêt. Les mesures économiques qu'ont prises les banques centrales, soit abaisser les taux préférentiels, ont entraîné le recul de l'ensemble des taux d'intérêt. Compte tenu de la composition du portefeuille de la banque, les taux de la moyenne des prêts ont été révisés à la baisse plus rapidement que l'ont été ceux des dépôts. Ce facteur a causé une diminution du revenu net d'intérêts entre la fin de 2007 et le premier trimestre de 2009. Grâce aux répercussions favorables que les mesures de tarification mises de l'avant dès la fin de 2008 ont eues sur les différentiels de taux des prêts commerciaux, à la stabilisation des taux d'intérêt du marché et à l'incidence positive de la réduction des différentiels de taux sur le coût des fonds de gros, le revenu net d'intérêts s'est stabilisé au cours des deuxième et troisième trimestres de 2009 et a progressé dans celui qui a suivi.

Les forces à l'œuvre sur les marchés ont rendu les taux d'intérêt et de change très volatils et ont causé des variations dans les différentiels de taux, ce qui a fait fluctuer de façon considérable le revenu autre que d'intérêts dans les huit derniers trimestres, et ce, surtout celui lié aux activités de négociation et à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés. Après avoir grandement reculé en 2008, les marchés boursiers canadiens ont connu une forte reprise en 2009, ce qui a donné lieu à la hausse des revenus tirés des marchés financiers. De plus, les mesures de tarification des prêts commerciaux dont il a été fait mention ci-dessus ont également favorisé une hausse des commissions sur les facilités de crédit commerciales hors bilan, telles les acceptations bancaires, les garanties et les lettres de crédit.

La conjoncture économique chancelante qui a prévalu dans les douze à dix-huit derniers mois a eu une incidence défavorable sur le marché du crédit. Le nombre de prêts en souffrance a augmenté dans la dernière année, ce qui explique l'augmentation de nos dotations aux provisions pour créances irrécouvrables.

Les coûts ont baissé par suite de la restructuration réalisée par la Financière HSBC et des mesures de compression des coûts que nous avons mises de l'avant.

Au cours des huit derniers trimestres, plusieurs éléments, favorables ou non, ont influé sur nos activités. Au troisième trimestre de 2008, nous avons imputé aux autres revenus une perte de 41 millions de dollars, incluant les frais connexes, découlant de la vente de notre portefeuille de prêts automobile. Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2008, nous avons comptabilisé des charges et des dépréciations additionnelles de 15 millions de dollars et de 58 millions de dollars, respectivement, en lien avec notre portefeuille de PCAA non bancaire, lequel a été restructuré durant le premier trimestre de 2009. Nous avons constaté d'autres charges et dépréciations relativement à nos placements de ce portefeuille restructuré en 2009, soit 22 millions de dollars au premier trimestre. À l'égard du même portefeuille, nous avons inscrit un revenu de 15 millions de dollars au deuxième trimestre et avons comptabilisé des charges et dépréciations de 54 millions de dollars et de 3 millions de dollars aux troisième et quatrième trimestres, respectivement. Au cours du premier trimestre de 2009, nous avons comptabilisé une dotation de 20 millions de dollars à l'égard d'une perte éventuelle associée à une opération réalisée l'exercice précédent. Dans le deuxième trimestre de 2009, des gains sur des titres disponibles à la vente de 27 millions de dollars ont été réalisés à la vente de certains titres. Des pertes attribuables à la perte de valeur durable des titres disponibles à la vente et totalisant 1 million de dollars, 6 millions de dollars, 12 millions de dollars et 1 million de dollars ont été inscrites aux premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2009, respectivement, comparativement à une perte de valeur durable de 8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008.

Analyse des résultats financiers du quatrième trimestre de 2009

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts pour le quatrième trimestre de 2009 s'est établi à 393 millions de dollars, contre 375 millions de dollars pour la période correspondante de 2008, soit une augmentation de 18 millions de dollars, ou 4,8 %. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement de la marge nette d'intérêts, qui s'est établie à 2,52 %, comparativement à 2,33 % pour la même période en 2008, lequel a été contrebalancé par la baisse de l'actif moyen produisant un revenu d'intérêts, qui est passé de 64,1 milliards de dollars à 61,9 milliards de dollars.

Le revenu net d'intérêts tiré des opérations bancaires de base a augmenté de 37 millions de dollars, ou 13,9 %. Cette augmentation est attribuable à la hausse de la marge nette d'intérêts, qui s'est établie à 2,06 % pour le quatrième trimestre, comparativement à 1,78 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'actif moyen produisant un revenu d'intérêts a quant à lui diminué, passant de 59,8 milliards de dollars à 58,5 milliards de dollars. La marge nette d'intérêts relative aux opérations bancaires de base a enregistré une croissance en raison des révisions de taux sur les prêts commerciaux et sur les dépôts à taux fixe et des conséquences favorables du rétrécissement des différentiels de taux sur le coût des fonds de gros. La marge d'intérêts du quatrième trimestre de 2008 s'explique par les réductions des taux préférentiels à la suite des mesures prises par les banques centrales en raison des conditions économiques difficiles, les taux applicables aux dépôts, pour leur part, ayant été révisés à la baisse moins rapidement, ainsi que par l'élargissement des différentiels de taux sur le coût des fonds de gros.

Rapport de gestion (suite)

Le revenu net d'intérêts pour le secteur du crédit à la consommation a diminué de 19 millions de dollars, ou 17,6 %, par rapport à celui du trimestre correspondant de 2008, ce qui s'explique surtout par la baisse de 3,3 milliards de dollars, ou 19,5 %, de la moyenne des créances, ce qui inclut les prêts à la consommation, les prêts automobile et les autres prêts.

Au quatrième trimestre de 2009, le revenu net d'intérêts a enregistré une hausse de 25 millions de dollars, ou 6,8 %, par rapport à celui du troisième trimestre de 2009, alors que la marge nette d'intérêts a augmenté, passant de 2,36 % à 2,52 %. La marge nette d'intérêts relative aux opérations bancaires de base a progressé de 14 points de base par rapport à celle du troisième trimestre en raison des révisions de taux sur les prêts commerciaux, qui ont été effectuées pour tenir compte des changements relatifs aux conditions de crédit, et de l'incidence de la révision à la baisse des taux des dépôts à taux fixe. Le coût des fonds a diminué étant donné la réduction des taux payés sur les dépôts de gros qui résulte du resserrement des différentiels de taux. Par ailleurs, le secteur du crédit à la consommation avait subi les conséquences négatives d'une dotation à la provision relative aux escomptes aux commerçants au cours du troisième trimestre.

Revenu autre que d'intérêts

Le revenu autre que d'intérêts s'est élevé à 267 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, contre 223 millions de dollars à la même période de 2008, ce qui représente une hausse de 44 millions de dollars, ou 19,7 %. Les commissions sur les marchés financiers ont augmenté de 36 millions de dollars en raison de l'intensification des activités de prise ferme, des services de conseil et des marchés des actions et de la dette en 2009, ce qui a généré de meilleures commissions provenant des activités de négociation des clients. Les revenus de titrisation se sont accrus de 17 millions de dollars en raison d'un volume plus élevé d'opérations ainsi que de l'incidence de l'élargissement des différentiels de taux par suite de la baisse des taux de financement des titrisations. Les commissions sur les facilités de crédit ont augmenté de 19 millions de dollars grâce aux mesures de tarification du secteur des services aux entreprises. Les revenus tirés de la gestion de placements ont monté de 5 millions de dollars, ce qui est imputable à l'accroissement, depuis l'exercice précédent, de la valeur de marché des portefeuilles de nos clients par suite du redressement des marchés boursiers ainsi qu'à la hausse des ventes de produits de placement.

Les gains nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente et sur les autres titres montrent une variation positive de 54 millions de dollars par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2008, ce qui est attribuable en grande partie à la perte de valeur durable de 49 millions de dollars qui avait été enregistrée en 2008 sur le PCAA non bancaire désigné comme disponible à la vente. Les revenus de négociation se sont chiffrés à 21 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2009, soit une baisse de 60 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, lesquels avaient bénéficié de la volatilité des taux d'intérêt et des marchés des changes et de l'incidence favorable du financement en devises dans un contexte de bas taux d'intérêt. Les autres gains et pertes comptables nets découlant de l'évaluation à la valeur de marché comprennent les variations de la valeur des titres de créance de la banque inscrits à la juste valeur et des instruments de financement libellés en dollars américains de titres disponibles à la vente libellés en dollars américains pour lesquels les gains ou les pertes de conversion ont été imputés aux capitaux propres par l'intermédiaire du cumul des autres éléments du résultat étendu ainsi que la variation de la valeur des dérivés utilisés à des fins de couverture. Les autres gains comptables nets découlant de l'évaluation à la valeur de marché se sont établis à 8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, soit une diminution de 15 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de 2008. Cette diminution s'explique par l'incidence défavorable du resserrement des différentiels de taux sur la juste valeur de la dette de la banque, en partie compensée par l'incidence favorable des variations des taux d'intérêt sur les dérivés utilisés à des fins de couverture et du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les instruments financiers libellés en dollars américains de titres disponibles à la vente libellés en dollars américains.

Pour le quatrième trimestre de 2009, le revenu autre que d'intérêts a affiché une hausse de 77 millions de dollars, ou 40,5 %, par rapport à celui du troisième trimestre de 2009. Les revenus de négociation ont augmenté de 36 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par la dépréciation de 42 millions de dollars découlant de la détérioration de la cote de crédit de certains billets de véhicules d'actifs cadres (les « VAC ») qui avait été constatée au troisième trimestre. Les commissions sur les marchés financiers ont augmenté de 23 millions de dollars en raison de la croissance du volume d'opérations de négociation des clients, due à la progression des marchés boursiers, et des commissions de montage, de prise ferme et de services de conseil plus élevées. Les revenus de titrisation ont enregistré une hausse de 15 millions de dollars attribuable à l'accroissement du volume d'opérations combiné à l'incidence de différentiels plus importants dus à la baisse des taux de financement des titrisations. On a constaté une amélioration de 12 millions de dollars relativement à l'incidence des pertes sur les titres disponibles à la vente et les autres titres sous l'effet de la perte de valeur durable relative à certains titres adossés à des créances hypothécaires qui avait été inscrite au troisième trimestre. Les commissions sur les facilités de crédit ont augmenté de 6 millions de dollars en raison des mesures de tarification prises par les services aux entreprises. Les revenus tirés de la gestion de placements ont enregistré une hausse de 3 millions de dollars, ce qui reflète une remontée graduelle des soldes des placements des clients attribuable à la croissance des marchés boursiers. Les autres revenus ont diminué de 9 millions de dollars en raison de la baisse du revenu tiré des cartes de crédit et des produits d'assurance crédit.

Frais autres que d'intérêts et efficience opérationnelle

Pour le quatrième trimestre de 2009, les frais autres que d'intérêts se sont chiffrés à 292 millions de dollars, soit une baisse de 3 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de 2008. Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 16 millions de dollars, ce qui reflète la rémunération variable plus élevée découlant de la croissance des activités sur les marchés financiers, cette augmentation ayant toutefois été atténuée par la baisse des coûts liés au personnel attribuable au nombre réduit d'employés ainsi que par l'incidence de la réduction des prestations de retraite et des avantages complémentaires à la retraite en 2008 imputable à la reprise d'une provision pour moins-value qui s'appliquait antérieurement aux actifs du régime. En 2009, les frais autres que d'intérêts ont diminué de 20 millions de dollars en raison de la réduction des provisions pour les impôts indirects, des coûts de transaction et des frais liés aux technologies de l'information ainsi qu'à l'incidence des mesures de contrôle des coûts. Le ratio d'efficience pour le quatrième trimestre de 2009 s'est amélioré; il s'est établi à 44,2 %, alors qu'il s'élevait à 49,3 % pour la période correspondante de 2008.

Les frais autres que d'intérêts pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 sont demeurés pratiquement inchangés par rapport à ceux du troisième trimestre de 2009. Les salaires et avantages sociaux ont diminué de 11 millions de dollars en raison, principalement, de la baisse de la rémunération à base d'actions découlant d'une réduction de la valeur des récentes attributions ainsi que de l'acquisition des attributions qui a été moins importante que prévue. Les autres frais ont augmenté de 11 millions de dollars, ce qui signifie que le niveau des dépenses est revenu à la normale par rapport à celui du trimestre précédent. Le ratio d'efficience s'est amélioré; il s'est établi à 44,2 %, alors qu'il s'élevait à 52,2 % au troisième trimestre.

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif s'est établi à 28,7 % au quatrième trimestre de 2009, contre 23,8 % au trimestre correspondant de 2008 et 29,3 % au troisième trimestre de 2009. Le taux d'imposition a été plus élevé au quatrième trimestre de 2009 qu'à la période correspondante de 2008, ce qui est principalement attribuable à la reprise sur la provision pour moins-value du régime de retraite en 2008, qui n'est pas imposable, et à l'incidence, en 2008, du taux d'imposition moins élevé sur les bénéfices futurs. Le taux d'imposition a diminué au quatrième trimestre de 2009 par rapport à celui du troisième trimestre. Cette diminution s'explique par la comptabilisation d'un bénéfice plus élevé tiré du centre financier international de la Colombie-Britannique, qui n'est pas imposable au provincial.

Incidence des estimations, de l'exercice du jugement et du choix des conventions comptables sur les états financiers

Les estimations constituent un élément inhérent à la préparation des états financiers. Il est nécessaire d'effectuer des estimations, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer les actifs, les provisions pour prêts douteux et créances irrécouvrables ainsi que les passifs et les dotations aux provisions. Ces estimations peuvent avoir un effet sur les montants présentés dans nos états financiers consolidés.

Nous expliquons la façon dont nous avons appliqué certaines conventions comptables, y compris les modifications, à la note 1 figurant aux pages 54 à 62. L'analyse qui suit fait ressortir les domaines où nous croyons que le choix et l'application de certaines conventions comptables et le fait d'avoir recours à certaines estimations et au jugement peuvent avoir une incidence importante sur les résultats que nous présentons. Nous croyons que nos estimations sont appropriées compte tenu des circonstances auxquelles elles s'appliquent.

Créances irrécouvrables et estimations des provisions pour créances irrécouvrables

Nous présentons nos prêts, déduction faite de toute provision établie pour les créances irrécouvrables. L'évaluation du montant des provisions pour créances irrécouvrables est subjective en soi puisque les estimations effectuées, y compris celles se rapportant aux flux de trésorerie futurs prévus, sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable quant à leur montant et à leur calendrier, en particulier en période de fluctuations économiques.

Les provisions pour créances irrécouvrables comprennent des provisions spécifiques et des provisions générales, chacune d'elles faisant l'objet d'une révision régulière. Les provisions spécifiques sont comptabilisées sur une base individuelle pour les prêts pour lesquels nous estimons que la possibilité de recouvrement ultime de la totalité ou d'une partie du capital ou des intérêts est douteuse. Les provisions générales reflètent notre meilleure estimation des pertes liées à un ensemble de prêts dont chacun représente un montant important et pour lesquels il n'existe aucune preuve que l'un d'entre eux aurait été désigné comme douteux, ou encore des pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas significatifs.

Pour en savoir plus sur la façon dont nos provisions sont estimées, veuillez vous reporter aux commentaires fournis sous la rubrique Prêts douteux et provisions pour créances irrécouvrables, aux pages 33 et 34 de ce rapport de gestion et à la note 1f et g, aux pages 56 et 57.

Rapport de gestion (suite)

Nous surveillons étroitement les facteurs économiques lorsque nous évaluons la possibilité de constituer des provisions spécifiques pour créances irrécouvrables et d'apporter des ajustements à la dotation relative à la provision générale. En 2009, la dotation à la provision pour créances irrécouvrables a considérablement augmenté du fait de l'incertitude économique, laquelle était beaucoup plus importante que celle qui régnait en 2008 et dans les exercices antérieurs.

Avantages sociaux futurs

Dans le cadre de notre programme de rémunération, nous fournissons à nos employés des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, comme un programme complet d'assurance soins de santé, auxquels ils sont admissibles une fois qu'ils ont pris leur retraite. Tous nos nouveaux employés participent à un régime de retraite à cotisations déterminées. Ce régime de retraite est moins sensible aux facteurs économiques négatifs que ne l'est un régime à prestations déterminées. Dans certains cas, il faut attendre plusieurs années avant de pouvoir déterminer le montant définitif des prestations, en particulier dans le cas des régimes à prestations déterminées où le montant des prestations est établi en proportion du salaire final et du nombre d'années de service. Même si nous cotisons à plusieurs régimes de retraite afin de remplir nos obligations relatives au droit à pension des employés, le montant réel de l'actif nécessaire dépend de différents facteurs, comme le taux de rendement de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires des employés et le nombre d'années pendant lesquelles les prestations de retraite seront versées.

En raison de la longue durée des périodes de cotisation et de paiement des régimes de retraite à prestations déterminées, toute modification des taux à long terme peut avoir un effet important sur nos résultats financiers. Après consultation avec nos actuaires, des hypothèses sont posées quant au taux de rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, au taux d'actualisation s'appliquant au calcul des obligations au titre des prestations constituées, à la progression des salaires et à l'évolution des coûts des soins de santé. Les hypothèses utilisées et une analyse des effets de la sensibilité des hypothèses sur le coût de nos prestations et de nos obligations au titre des prestations constituées sont présentées à la note 25, aux pages 92 à 94. Ce sont les modifications apportées au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées qui ont l'incidence la plus importante. Selon les normes comptables en vigueur, le taux d'actualisation qu'il convient d'utiliser est le taux obligataire à long terme plutôt que le taux de rendement prévu de l'actif des régimes.

Le niveau de capitalisation que requièrent nos régimes de retraite à prestations déterminées est établi par voie d'évaluation actuarielle faite tous les trois ans. Les baisses de valeur qu'ont subies les actifs des régimes en 2008 ne seront prises en compte dans le niveau de capitalisation requis qu'une fois terminée la prochaine évaluation actuarielle, et ce, même si le redressement partiel de la valeur des régimes en 2009 devrait en atténuer l'effet. En 2009, seulement l'un de nos régimes a fait l'objet d'une évaluation actuarielle, laquelle a montré, après les fortes baisses des marchés boursiers en 2008, un léger déficit et la nécessité de hausser légèrement nos cotisations en 2009. De plus, à cause de la situation de capitalisation légèrement déficitaire du régime d'une filiale et de la faiblesse plus prononcée que prévue des rendements obtenus depuis la dernière évaluation, il a fallu verser des cotisations supplémentaires à ce régime. Si les changements prévus sont apportés à la législation, tous les régimes de la banque devront faire l'objet d'une évaluation actuarielle une fois l'an, mesure qui devrait s'appliquer à partir de 2010. Comme les rendements des placements depuis les évaluations antérieures n'ont pas été ceux escomptés, nous prévoyons que les besoins de capitalisation seront plus grands en 2010. Même si les cotisations supplémentaires que nous devons verser ne seront connues qu'une fois que seront parachevées les évaluations plus tard en 2010, nous pensons être pleinement en mesure de les faire.

En 2009, la banque a constaté une légère diminution de la provision pour moins-value, soit environ 2 millions de dollars, comparativement à une baisse de 11 millions de dollars en 2008, ce qui a donné lieu à une hausse de la charge de retraite. Cette provision est calculée annuellement par nos actuaires. La diminution de la provision pour moins-value en 2009 a découlé principalement de la baisse du taux d'actualisation qui a servi à évaluer les obligations.

Impôts sur les bénéfices

Lorsque nous établissons la provision pour impôts sur les bénéfices et le montant des actifs d'impôts futurs nets aux fins des états financiers consolidés, nous estimons les taux auxquels nos bénéfices seront imposés dans les différents territoires du Canada. Nous prévoyons également les dates auxquelles les écarts temporaires devraient se résorber. Si les montants, le calendrier ou les taux réels diffèrent de nos estimations ou si notre interprétation des lois fiscales diffère de celle des autorités provinciales et fédérales en la matière, il pourrait être nécessaire d'effectuer des ajustements. La note 26, à la page 95, explique la provision pour impôts sur les bénéfices et les actifs d'impôts futurs nets.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Nous soumettons les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, incluant les logiciels générés en interne, à un test de dépréciation au moins une fois l'an afin de nous assurer que les justes valeurs sont supérieures aux valeurs comptables. Pour déterminer la juste valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, nous utilisons un certain nombre de facteurs, notamment des comparaisons avec les données du marché, des taux d'actualisation, des ratios cours-bénéfice et des estimations de revenus. Le processus fait appel au jugement de la direction quant au choix des hypothèses ainsi qu'à l'utilisation d'une méthode appropriée pour la détermination de la juste valeur. Toute perte de valeur des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est imputée aux frais autres que d'intérêts aux états consolidés des résultats. Bien que les marchés aient montré des signes de faiblesse en 2009, la valeur comptable de nos écarts d'acquisition n'a pas été touchée par ce ralentissement. De plus, les secteurs d'exploitation auxquels les écarts d'acquisition se rapportent ont continué à dégager d'excellents résultats au cours de l'exercice. Par ailleurs, rien n'indiquait au 31 décembre 2009 que la valeur comptable de ces écarts avait subi une perte de valeur.

Titrisation et entités à détenteurs de droits variables

Dans le cadre de notre processus de gestion du capital, du financement et des liquidités, nous formons des groupes d'actifs, par exemple divers types de prêts à la consommation, et nous vendons les droits que nous détenons dans ceux-ci à divers conduits aux fins de la titrisation. Ces opérations de titrisation, qui sont régies par des contrats de vente et d'achat, sont généralement effectuées par l'entremise de conduits qui sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») ad hoc et sont financées par des investisseurs au moyen de papier commercial ou d'autres placements à plus long terme.

Les conventions comptables s'appliquant à la titrisation sont décrites à la note 1r, à la page 60. Si les exigences comptables relatives au traitement de la vente sont satisfaites, nous imputons aux résultats, au moment du transfert, la valeur actualisée de l'écart excédentaire que nous prévoyons gagner sur la durée de l'opération, déduction faite de toute perte sur créances estimative et des frais de transaction. Cette façon de faire exige que nous posions des hypothèses relatives aux flux de trésorerie prévus des prêts titrisés, y compris le montant des pertes sur créances, les taux d'actualisation et les passifs de gestion futurs. Advenant que les flux de trésorerie, y compris l'incidence des pertes sur créances, soient différents de nos estimations, un ajustement à la valeur comptable des droits conservés pourrait s'imposer. C'est pourquoi nous vérifions régulièrement si la valeur comptable des droits conservés inscrite aux états financiers consolidés s'est dépréciée de manière durable. Si tel est le cas, nous comptabilisons cette perte de valeur durable dans les états consolidés des résultats, en réduction des autres revenus.

Nos obligations d'offrir une protection contre les pertes de premier niveau dont le montant excède celui des pertes sur créances estimatives ne sont pas inscrites au bilan consolidé. Des renseignements sur nos opérations de titrisation, y compris les hypothèses et une analyse des effets de la sensibilité de celles-ci sur le bénéfice, et les taux de remboursement des prêts, les pertes sur créances estimatives et le montant maximal de nos obligations au titre de la dotation à la provision pour protection de premier niveau sont fournis à la note 5, aux pages 69 et 70.

Juste valeur des instruments financiers

Dans le cours normal de nos affaires, nous faisons un usage important d'instruments financiers. Nous accordons notamment des prêts, achetons des placements, acceptons des dépôts et concluons diverses opérations sur instruments dérivés.

Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé lors de leur constatation initiale. Après celle-ci, les prêts et créances, les dépôts auprès d'institutions financières réglementées et les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement, établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes non réalisés, y compris l'incidence des fluctuations des taux de change découlant d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, sauf pour ce qui est des pertes de valeur durables, qui sont enregistrées dans le bénéfice. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris ceux que nous avons choisi de comptabiliser à la juste valeur ou qui sont des dérivés, sont inscrits dans le bilan consolidé à la juste valeur. Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers sont fournis à la note 1d, aux pages 54 et 55, ainsi qu'à la note 18, aux pages 78 à 82.

La majeure partie des titres détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux. Les variations de la juste valeur de ces titres sont prises en compte dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rapport de gestion (suite)

Changements de conventions comptables en 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En date du 1^{er} janvier 2009, le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », a remplacé le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », ainsi que le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 fournit des indications sur ce qui constitue un actif incorporel et établit les normes de comptabilisation applicables à ceux générés en interne.

L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Elle a toutefois exigé que certains logiciels, d'une valeur comptable nette de 54 millions de dollars au 31 décembre 2008, qui étaient classés en tant que matériel informatique (dans le poste Terrains, immeubles et matériel) soient reclassés en tant qu'actifs incorporels (dans le poste Autres éléments d'actif) et que l'amortissement connexe de 12 millions de dollars pour 2008, qui était classé dans le poste Locaux et matériel, soit reclassé dans celui intitulé Autres de la rubrique Frais autres que d'intérêts.

Instruments financiers

En janvier 2009, l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, selon lequel le risque de crédit propre à une entité et le risque de crédit de ses contreparties doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur de certains actifs financiers et passifs financiers, incluant des instruments dérivés. Le traitement comptable préconisé dans le CPN-173 devait être appliqué rétroactivement, sans retraitement des états financiers, en date du 31 mars 2009. L'adoption de cet abrégé n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », qui exigent des informations plus étoffées concernant l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité, ce qui inclut des informations sur le classement et les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Ces informations supplémentaires sont fournies dans la note 18, aux pages 78 à 82.

En août 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », lesquelles doivent être appliquées aux états financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} novembre 2008 mais peuvent être adoptées par anticipation depuis le troisième trimestre de 2009. Ces modifications permettent de classer les placements en titres de créance non cotés sur un marché actif dans les prêts et créances, l'évaluation des pertes de valeur s'effectuant selon le modèle de la perte sur prêt qui est décrit dans le chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*, « Prêts douteux ». Des reprises de pertes de valeur sur les instruments de créance disponibles à la vente sont requises dans les périodes subséquentes lorsque la hausse de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur. Lors de la transition, les instruments de créance peuvent être retirés de la catégorie des titres disponibles à la vente pour être reclassés dans ceux détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances et constatés au coût après amortissement, déduction faite de la perte de valeur mesurée selon le chapitre 3025. La banque n'a reclassé aucun de ses instruments de créance et n'a comptabilisé aucune reprise de perte de valeur par suite de l'adoption de ces modifications au troisième trimestre de 2009.

Changements à venir concernant la comptabilisation et la présentation de l'information

Regroupements d'entreprises

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Le chapitre 1582 clarifie la comptabilisation et l'évaluation d'une entreprise qui est acquise ainsi que la détermination de la date de son acquisition. Contrairement à la norme existante, les frais connexes à l'acquisition, sauf ceux d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les chapitres 1601 et 1602 établissent les normes de préparation des états financiers consolidés ainsi que de comptabilisation et de présentation des participations ne donnant pas le contrôle après un regroupement d'entreprises. Ces nouvelles normes s'appliquent aux acquisitions d'entreprises réalisées après le 1^{er} janvier 2011. Cependant, leur adoption en 2010 est autorisée afin de faciliter le passage aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») en 2011.

En août 2009 et par suite de la publication des chapitres 1582, 1601 et 1602, tel qu'il en a été fait mention ci-dessus, l'ICCA a publié les modifications corrélatives au chapitre 1625, « Réévaluation intégrale des actifs et des passifs », et au chapitre 3251, « Capitaux propres ».

Conversion aux IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé précédemment que toutes les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leurs résultats financiers conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption des IFRS vise à favoriser la comparabilité de la communication de l'information financière partout dans le monde. Ainsi, tous les états financiers intermédiaires et annuels, y compris les chiffres présentés à des fins de comparaison, devront être préparés en vertu des IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

La HSBC Holdings, notre société mère, a adopté les IFRS en 2005. Ainsi, depuis un certain nombre d'années, nous présentons nos résultats en nous appuyant sur les IFRS aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés du Groupe HSBC.

Les filiales dont la société mère se conforme déjà aux IFRS au moment où elles adoptent ces normes sur une base locale peuvent harmoniser les résultats financiers qu'elles présentent avec ceux qu'elles communiquent à leur société mère à des fins internes ou encore appliquer les IFRS de manière autonome. Nous avons décidé d'harmoniser les résultats que nous établirons selon les IFRS et publierons localement avec ceux que nous présenterons à des fins internes à notre société mère en vue de leur inclusion dans les résultats financiers consolidés du Groupe HSBC.

Gouvernance

Afin d'assurer une gouvernance appropriée en ce domaine, nous avons formé un comité directeur chargé de la mise en application des IFRS et constitué de membres de la haute direction, de spécialistes des conventions comptables et des autres questions en cause et de représentants des filiales. Ce comité fait régulièrement état de ses travaux au comité de vérification et au BSIF.

Notre stratégie et le déroulement de nos activités

Nous avons établi une stratégie de mise en application ainsi que le calendrier de notre transition afin de rehausser notre processus actuel de présentation de l'information selon les IFRS. Notre conversion à ces normes en vue de la communication de nos renseignements à l'échelle locale s'appuiera sur le processus de présentation conforme aux IFRS qu'utilise actuellement le Groupe HSBC.

En 2009, nous avons parachevé l'évaluation détaillée des différences comptables entre les PCGR du Canada et les IFRS et n'avons relevé aucun écart comptable important qui n'était pas déjà traité par nos processus et systèmes actuels. Cependant, certains changements sont quand même nécessaires et sont en voie d'être faits. Nous avons entrepris des travaux afin d'établir notre bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, ce qui constituera le point de départ de la comptabilisation de nos résultats selon les IFRS. Nous prévoyons dresser nos états financiers canadiens selon les IFRS en nous appuyant sur le rapport annuel du Groupe HSBC. Comme nous présentons déjà nos résultats financiers conformément à ces normes en vue de leur inclusion dans les résultats consolidés du Groupe HSBC, plusieurs membres de notre personnel comptable ont déjà de l'expérience dans l'application de ces normes. Nous prévoyons toutefois évaluer les besoins de formation du reste de nos employés au cours de 2010 et leur dispenser une formation si cela est nécessaire. La direction est d'avis qu'elle a mis suffisamment de ressources à la disposition du personnel pour réaliser efficacement la transition.

Incidence prévue des IFRS sur nos systèmes et processus d'information financière

Nos systèmes financiers peuvent traiter l'information financière et la présenter conformément aux IFRS. Au troisième trimestre de 2009, nous avons modifié certains systèmes comptables afin d'accélérer la présentation de l'information selon les IFRS à des fins internes et de poser les bases permettant de mettre en œuvre un système comptable fondé sur les IFRS et pleinement intégré. Qui plus est, avant l'adoption de ces nouvelles normes, nous prévoyons remplacer l'un de nos principaux systèmes d'information financière, ce qui accroîtra notre capacité à présenter nos résultats en fonction de diverses normes, dont les PCGR et les IFRS.

Incidence prévue des IFRS sur notre information financière

Nous avons cerné les éléments qui auront une incidence sur nos résultats financiers présentés selon les IFRS, éléments dont les plus importants sont indiqués ci-dessous. Nous prévoyons divulguer les conséquences financières qu'aura, relativement à ces éléments, le passage aux IFRS lorsque nous aurons parachevé l'établissement, conformément à ces normes, de nos bilans consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2010.

Opérations de titrisation

Une opération de titrisation peut être constatée en tant que vente ou en tant qu'emprunt garanti aux termes des PCGR du Canada et des IFRS. Si elle est constatée en tant que vente, l'actif financier est retiré (ou décomptabilisé) du bilan consolidé et un gain ou une perte est imputé au revenu autre que d'intérêts en fonction de la valeur comptable de l'actif financier cédé.

Rapport de gestion (suite)

Si l'opération est constatée comme un emprunt garanti, l'actif financier cédé demeure inscrit au bilan consolidé et un passif correspondant est constaté relativement aux fonds reçus.

Nous titrisons certains titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme d'Obligations hypothécaires du Canada et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). En vertu des PCGR du Canada, de telles titrisations sont constatées comme des ventes puisque aucun contrôle n'est exercé sur les actifs cédés. Selon les IFRS, ces titrisations sont inscrites comme des emprunts garantis puisque nous sommes tenus d'effectuer les paiements de capital et d'intérêts prévus même si nous ne pouvons toucher les flux de trésorerie que génèrent les actifs titrisés.

En outre, nous titrisons certains prêts hypothécaires au moyen de conduits de titrisation de tierces parties qui ne sont pas liées à la SCHL. En vertu des PCGR du Canada, ces titrisations sont constatées comme des ventes étant donné qu'aucun contrôle n'est exercé sur les actifs cédés. En vertu des IFRS, la titrisation de tels actifs financiers est inscrite comme un emprunt garanti car nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Conformément aux PCGR du Canada, certaines opérations de titrisation sont comptabilisées en tant que ventes et, par conséquent, certains actifs titrisés sont retirés du bilan consolidé et un gain ou une perte est constaté. Cependant, aux termes des IFRS, la totalité de nos opérations de titrisation sont comptabilisées comme des emprunts garantis et c'est pourquoi tous les actifs titrisés demeurent inscrits au bilan consolidé et un passif est inscrit au titre des fonds reçus.

Régimes de retraite à prestations déterminées

En vertu des PCGR du Canada, nous suivons la méthode du « corridor » pour constater les gains et pertes actuariels associés à nos régimes à prestations déterminées. Selon cette méthode, les gains ou pertes actuariels nets qui excèdent 10 % du plus élevé des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif d'un régime sont amortis sur la durée moyenne du reste de la carrière active des employés, couverts par le régime concerné. Les montants amortis sont constatés à l'état consolidé des résultats.

En vertu des IFRS et afin d'harmoniser notre convention comptable avec celle du Groupe HSBC, nous constaterons dans les capitaux propres tous les gains ou pertes actuariels au fur et à mesure qu'ils surviendront.

De plus, comme nous y autorisent les PCGR du Canada, nous utilisons le 30 septembre comme date de mesure des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées. Conformément aux IFRS, les entités doivent utiliser la date de leur fin d'exercice comme date de mesure.

Instruments financiers

En vertu des PCGR du Canada et des IFRS, nous employons des stratégies de couverture et constituons une documentation formelle concernant les relations de couverture. La majeure partie des relations de couverture autorisées par les PCGR du Canada le sont également par les IFRS. Cependant, certaines opérations de swap de taux d'intérêt en lien avec nos programmes de titrisation ne sont pas comptabilisées conformément aux IFRS.

Gains et pertes de change sur les titres disponibles à la vente

Nous détenons certains titres disponibles à la vente qui sont libellés en devises. En vertu des PCGR du Canada, les gains ou pertes de change sur de tels titres sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui figure dans les capitaux propres alors que, selon les IFRS, les écarts de conversion sur ces titres sont pris en compte à l'état des résultats.

Projets futurs de l'IASB et leurs conséquences éventuelles

L'International Accounting Standards Board (« IASB »), qui est le normalisateur responsable des IFRS, est en voie de réviser plusieurs de ces normes. Des modifications devraient y être apportées jusqu'à notre date d'adoption des IFRS, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2011. Dans le cadre de notre évaluation des écarts entre les IFRS et les PCGR du Canada, nous surveillons de près le calendrier des projets de l'IASB, tenant compte de tout changement proposé, s'il y a lieu.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas présentées dans nos bilans consolidés. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans les bilans consolidés. Outre la titrisation et les EDDV dont il a été question précédemment, ces arrangements comprennent les garanties de bonne exécution et les garanties financières, les lettres de crédit documentaire et les crédits documentaires ainsi que les instruments financiers dérivés.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaire et des crédits documentaires au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs opérations de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation d'opérations de commerce international. Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations serait comptabilisé comme un prêt à nos clients. En raison des normes sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts, aux pages 30 et 31 du rapport de gestion, et à la note 30, aux pages 99 et 100.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de notre stratégie globale de gestion des risques, nous avons recours à une variété d'instruments dérivés afin de gérer ou de réduire les risques dans certains domaines d'activité.

Les opérations sur les contrats de change à terme sont celles où les contreparties conviennent d'échanger des devises selon un taux de change déterminé, à une date ultérieure. Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes portant sur l'échange de flux de trésorerie qui peuvent comporter des taux d'intérêt dont les caractéristiques sont différentes. Les autres instruments dérivés se rapportent à des opérations liées aux actions ou au crédit.

Nous utilisons les instruments dérivés pour gérer des prêts et des dépôts comportant des dates d'échéance différentes ou des actifs et des passifs en devises de montants différents, afin de limiter les effets du risque de taux d'intérêt et du risque de change advenant des fluctuations défavorables des taux respectifs. De telles fluctuations pourraient en effet nous exposer à des risques financiers importants. L'utilisation des instruments dérivés est soumise à une supervision et à des procédures rigoureuses en matière de contrôle interne, comme il est mentionné à la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, présentée ci-après, aux pages 26 à 41.

Les conventions comptables portant sur la comptabilisation de l'incidence des instruments dérivés sont décrites à la note 1p, aux pages 59 et 60. Des renseignements sur nos instruments dérivés figurent à la note 19, aux pages 83 à 87.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le rapport sur la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière figure à la page 48, dans notre rapport annuel.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décision en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Au 31 décembre 2009, la direction a procédé, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, à une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, conformément au Règlement 52-109 adopté par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 décembre 2009.

Rapport de gestion (suite)

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux PCGR. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des lignes directrices et des procédures visant à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la banque et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR, que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de sa direction et de ses administrateurs et que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de ses actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers annuels est soit interdite, soit détectée à temps. Étant donné ses limites intrinsèques, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, la transposition de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou procédures se détériore.

La direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière tel que le prescrivent les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. Cette évaluation se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2009.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'est survenu aucun changement dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 qui a eu ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Opérations entre apparentés

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons des opérations avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme nous faisons partie de l'une des plus grandes entreprises de services financiers du monde, nous profitons de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. Nous fournissons et obtenons des services ou concluons des opérations avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et nous tirons parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions opérationnelles. Ces opérations entre apparentés sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des non-apparentés et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvées par le comité de révision de la banque.

En 2008, nous avons acquis la Financière HSBC auprès d'une autre société membre du Groupe HSBC. Dans le cadre de cette acquisition, nous avons obtenu que soit faite une évaluation indépendante de la Financière HSBC; la juste valeur de l'entreprise acquise se rapproche de sa valeur comptable à la date d'acquisition. Il y a lieu de se reporter à la note 2, aux pages 62 à 64, pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Le Groupe HSBC impute des frais relativement à des garanties données sur des dépôts ainsi qu'à des services administratifs et techniques qui nous sont fournis. En 2009, le montant total passé en charges ayant trait à des frais versés à d'autres sociétés membres du Groupe HSBC relativement à de telles opérations se chiffrait à 118 millions de dollars (109 millions de dollars en 2008).

Des sociétés du Groupe HSBC versent des frais relativement à des services administratifs et techniques que nous leur fournissons. Le total des frais perçus pour l'exercice s'est établi à 16 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008) et a été inscrit dans le revenu autre que d'intérêts.

Le revenu autre que d'intérêts tient compte de commissions de 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008) reçues d'une société membre du Groupe HSBC pour la vente de polices d'assurance crédit en cas de décès, accidents, invalidité et maladie ainsi que d'assurance emploi en lien avec des prêts accordés à des clients.

Un certain nombre d'opérations de routine sont également effectuées au cours de l'année, lesquelles, sur une base individuelle, n'ont pas de répercussions importantes sur nos résultats. Il convient aussi de se reporter à la note 14, aux pages 74 et 75, et à la note 29, à la page 99.

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés, à moins d'indication contraire, sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{MC} au cours des trois derniers exercices :

	2009	2008	2007
Actions privilégiées de catégorie 1 (\$ par action)			
Série C	1,275 \$	1,275 \$	1,275 \$
Série D	1,250	1,250	1,250
Série E ⁽¹⁾	1,201	–	–
Actions privilégiées de catégorie 2 (\$ par action)			
Série B	0,310	0,025 ⁽²⁾	–
HSBC HaTS ^{MC} (\$ par part)			
Série 2010	77,80	77,80	77,80
Série 2015	51,50	51,50	51,50
Actions ordinaires (en millions de dollars)			
Banque HSBC Canada	280	270	260
Société financière HSBC Limitée	–	50	50 ⁽³⁾

(1) Les dividendes seront de 1,65 \$ par action pour un exercice entier.

(2) Déclarés en 2008 et versés en 2009.

(3) Déclarés en 2007 et versés en 2008.

Cotes de crédit

Standard & Poor's (« S&P ») et DBRS[®] attribuent des cotes de crédit à notre dette et à nos titres. Les cotes sont établies suivant une méthode de classement normale propre à chacune des deux agences, selon le type de dette ou de titre. Nos cotes de crédit influent sur notre capacité à obtenir du financement de gros à des conditions avantageuses.

Par suite d'un examen des titres de capital hybrides de diverses banques européennes, dont ceux de notre société mère, la HSBC Holdings, qu'a effectué S&P, les cotes de nos actions privilégiées et des titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada ont été abaissées. De plus, en raison d'un changement dans sa méthode de notation, DBRS[®] a réduit les cotes des actions privilégiées et des titres hybrides de plusieurs banques canadiennes, dont les nôtres.

Les cotes de première qualité attribuées à nos instruments à court terme, à nos dépôts ainsi qu'à notre dette de premier rang et à notre dette subordonnée sont demeurées inchangées par rapport à 2008 et figurent toujours parmi les plus élevées des banques canadiennes.

Voici les cotes qui nous avaient été attribuées au 31 décembre 2009 :

	S&P ⁽¹⁾	DBRS ^{®(2)}
Instruments à court terme	A-1+	R-1 (élevé)
Dépôts et dette de premier rang	AA	AA
Dette subordonnée	AA-	AA (faible)
Actions privilégiées	P-1 (faible) ⁽³⁾	Pfd-2 (élevé)
HSBC HaTS ^{MC}	P-1 (faible) ⁽³⁾	A (faible)

(1) Le 19 décembre 2008, S&P a révisé les perspectives de la banque, les faisant passer de stables à négatives, parallèlement à une révision semblable des perspectives de la HSBC Holdings plc et d'autres filiales de la HSBC.

(2) Le 3 mars 2009, DBRS[®] a révisé les tendances de nos cotes, les faisant passer de stables à négatives, en lien avec une révision semblable des tendances des cotes de la HSBC Holdings et d'autres filiales de la HSBC.

(3) Selon l'échelle s'appliquant aux actions privilégiées canadiennes définie par S&P. Les cotes correspondent à A selon l'échelle que S&P a établie pour les actions privilégiées internationales.

Rapport de gestion (suite)

Gestion du capital

Objectifs, lignes directrices et processus

Les objectifs de la banque en matière de gestion du capital sont les suivants : créer de la valeur pour l'actionnaire tout en finançant les activités commerciales, y compris l'actif et les positions à risque, fournir des garanties raisonnables aux déposants et dépasser les exigences réglementaires pertinentes ainsi que les cibles à long terme établies à l'interne.

Afin de bien encadrer ses processus et d'atteindre ses objectifs, la banque applique les lignes directrices approuvées par son conseil d'administration et la HSBC Holdings. C'est au comité de gestion de l'actif et du passif (l'« ALCO ») de la banque que revient la responsabilité générale de la gestion du capital. Ce comité, qui est présidé par le chef des finances, se compose du chef de la direction, de l'adjoint au chef de la direction ainsi que de hauts dirigeants responsables du crédit, de la gestion des risques, du marketing, des ventes, de la trésorerie et de la gestion du capital. Le groupe responsable de la gouvernance du capital, qui est également présidé par le chef des finances, relève de l'ALCO et est chargé de la gestion de la gouvernance du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital, et il a pour mandat de s'assurer que la structure de gestion et de gouvernance du capital de la banque repose sur des politiques et méthodes rigoureuses qui garantissent que celle-ci a suffisamment de capital pour faire face à tous les risques importants auxquels elle est exposée. Ce groupe doit également veiller à ce que le capital global de la banque reflète sa structure de gestion des risques, évaluer les risques à la lumière du profil de risque et des objectifs stratégiques établis par l'ALCO et s'assurer que les niveaux de capital réels et prévus sont adéquats compte tenu du profil de risque de la banque et du contexte économique réel et éventuel dans lequel elle évolue ou pourrait évoluer. Le processus interne d'évaluation de la suffisance du capital met en jeu divers outils d'évaluation du risque dont des modèles de capital économique et des techniques de simulation de crise de façon à s'assurer que la banque dispose de suffisamment de capital pour faire face aux risques actuels et futurs et qu'elle atteigne ses objectifs stratégiques.

Nous préparons annuellement un plan relatif au capital qui est approuvé par le conseil d'administration et la HSBC Holdings afin de vérifier si, compte tenu des exigences en matière de capital réglementaire et de capital économique, nous maintenons un capital suffisant pour :

- maintenir notre profil de risque et respecter nos engagements en cours;
- dépasser nos exigences minimales en matière de capital réglementaire en fonction d'une marge convenue;
- résister à une crise économique majeure;
- demeurer conforme à nos objectifs stratégiques et opérationnels et aux attentes de nos actionnaires et des agences de notation.

Nos services des finances et de la trésorerie veillent au respect des lignes directrices sur une base quotidienne, le contrôle mensuel étant assuré par l'ALCO.

Nous rachetons ou émettons des instruments de capitaux propres au besoin pour que la structure du capital soit la plus rentable possible. Dans le cadre de nos activités de gestion du capital :

- nous fixons des paramètres financiers appropriés en fonction du risque et des cibles qui permettent de lier le capital au risque;
- nous évaluons la suffisance du capital en fonction de sa position actuelle et des divers scénarios envisagés;
- la haute direction exerce un contrôle étroit;
- le conseil d'administration surveille les activités.

Règlements concernant la suffisance du capital

Le capital total englobe à la fois le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Le capital de catégorie 1 est le capital permanent d'une banque. Il se compose des actions ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, des instruments de capitaux propres innovateurs admissibles, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 comprend les débetures subordonnées et tient compte de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 est assujéti à des restrictions exprimées en pourcentage du capital total aux fins du calcul de la suffisance du capital.

Le BSIF édicte les normes de suffisance du capital qui s'appliquent aux institutions financières constituées en vertu d'une loi fédérale, notamment les banques. Les règlements du BSIF sont fondés sur les normes internationales établies par la Banque des règlements internationaux (« BRI »). Même si la BRI fixe à 4 %, pour le ratio de capital

de catégorie 1, et à 8 %, pour le ratio de capital total (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques), les limites minimales que doivent maintenir les institutions financières, le BSIF recommande que les banques canadiennes maintiennent des ratios de capital de catégorie 1 et de capital total d'au moins 7 % et 10 %, respectivement. En 2009 et en 2008, la banque a maintenu des ratios qui respectent ces exigences.

Dispositif servant au calcul des ratios de capital

La banque a adopté et mis en œuvre les normes édictées dans le document *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres : Dispositif révisé (version compilée) (juin 2006)*, communément appelé le Nouvel accord de Bâle. Parmi les méthodes proposées, la banque, en accord avec le Groupe HSBC, a adopté l'approche avancée fondée sur les notations internes (« approche NI avancée ») pour calculer ses besoins en capital en fonction du risque de crédit. Cette approche permet à la banque de s'appuyer sur des estimations internes pour certaines mesures du risque, notamment les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut, les expositions en cas de défaut et les échéances effectives pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque de crédit. L'application de cette approche, par opposition à celle prévue dans l'Accord de Bâle, permet d'apparier plus étroitement les exigences en matière de capital réglementaire et le profil de risque. La banque a adopté l'approche standard pour établir le capital nécessaire pour le risque d'exploitation, ce qui constitue une nouvelle exigence du Nouvel accord de Bâle. Le risque d'exploitation s'entend du risque qui survient à cause de procédures internes ou de systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Conformément à l'approche standard, le capital requis est calculé par application d'un facteur spécifique, qui varie de 12 % à 18 %, au revenu brut tiré de certains secteurs d'activité.

Le capital requis pour couvrir le risque de crédit de la Financière HSBC est calculé provisoirement en fonction de l'approche standard tant que le BSIF n'aura pas donné son aval quant à l'utilisation de l'approche NI avancée. Aux termes de l'approche standard, les coefficients de pondération des risques que prescrit le BSIF sont utilisés pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque de crédit.

En décembre 2009, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié deux documents de consultation qui visent à renforcer la réglementation internationale en matière de capital et de liquidité. Il est prévu qu'après la période de consultation, la version finale des propositions sera parachevée d'ici le 31 décembre 2010 et que leur mise en application aura lieu au plus tard le 31 décembre 2012.

Les propositions relatives à la liquidité visent notamment à définir les attentes, à des fins de supervision, concernant les principaux éléments d'un dispositif efficace de gestion du risque de liquidité et l'amélioration ainsi que la normalisation des processus de surveillance et de mesure de la liquidité.

Quant aux propositions portant sur le capital, elles constituent une révision majeure des définitions du capital réglementaire (de catégorie 1 et de catégorie 2) et éliminent certains instruments qui, actuellement, sont admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1. De plus, aux termes de ces propositions, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représenteraient la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'ajout d'un ratio minimal de ces capitaux propres à l'actif pondéré en fonction des risques.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la banque correspondent au capital de catégorie 1 existant moins la participation sans contrôle dans ses filiales, les instruments de capitaux propres innovateurs de catégorie 1 et les actions privilégiées. Au 31 décembre 2009, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la banque représentaient 8,5 % (7,4 % en 2008) de son actif pondéré en fonction des risques.

Ratios de capital réglementaire

Les composantes du capital réglementaire et les ratios de capital réglementaire réels de la banque sont présentés dans le tableau ci-après. Tel qu'il est mentionné précédemment, la banque a adopté, le 1^{er} janvier 2008, les normes du Nouvel accord de Bâle. Celles-ci viennent modifier la méthode de calcul des ratios de capital.

Par ailleurs, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») utilise un barème de primes d'assurance différentielles, qui comprend des objectifs en matière de suffisance du capital. La SADC a recours, entre autres, à un coefficient actif/capital réglementaire, qu'elle-même a défini, pour déterminer si une institution financière maintient des réserves de capital suffisantes. Selon cette définition, une institution financière a des réserves de capital suffisantes si elle maintient un coefficient actif/capital réglementaire inférieur au coefficient maximal permis par le BSIF. Comme nous privilégions la prudence, nous avons maintenu un coefficient actif/capital réglementaire nettement inférieur au coefficient maximal permis par le BSIF en 2009 et en 2008.

Rapport de gestion (suite)

	2009 <i>(Nouvel accord de Bâle)</i>	2008 <i>(Nouvel accord de Bâle)</i>
Capital de catégorie 1	4 567 \$	4 197 \$
Capital de catégorie 2	1 041	1 004
Total du capital de catégorie 1 et 2 disponible à des fins réglementaires	5 608 \$	5 201 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	37 674 \$	41 623 \$
Ratios de capital réglementaire réels		
Capital de catégorie 1	12,1 %	10,1 %
Total du capital	14,9 %	12,5 %
Coefficient actif/capital réglementaire réel	12,9 x	14,0 x
Ratios de capital réglementaire minimaux requis		
Capital de catégorie 1	7,0 %	7,0 %
Total du capital	10,0 %	10,0 %

Gestion des risques

(Certains renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Toutes les activités commerciales de la banque exigent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de risques. La gestion des risques consiste à déterminer, à analyser, à évaluer et à gérer les facteurs qui pourraient avoir des effets défavorables sur les ressources, les activités, la réputation et les résultats financiers de la banque. Les principales catégories de risques auxquelles la banque est exposée sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché, le risque lié à la structure, le risque de fiduciaire et le risque d'exploitation. La gestion de ces divers types de risques est exposée ci-dessous. Le cadre établi de gestion des risques vise à évaluer les risques et leurs interrelations de manière intégrée afin de favoriser un contrôle permanent des risques.

Gouvernance du risque

Un cadre bien défini de gouvernance du risque permet une surveillance visant à assurer la gestion efficace des risques et la reddition de comptes à cet égard. Le comité responsable de la gestion des risques s'assure de la gestion stratégique de tous les risques auxquels la banque et ses filiales doivent faire face. Ses fonctions sont les suivantes :

- Déterminer les risques importants et les mesurer;
- Élaborer et faire approuver des politiques et procédures appropriées en matière de gestion des risques afin de déceler, d'évaluer et de gérer les risques importants à l'échelle de l'entreprise, ce qui englobe l'établissement d'un plan de continuité des activités;
- Établir les orientations et les limites acceptables pour la banque en matière de risque, y compris l'acceptation de risques nouveaux, différents ou inhabituels et veiller à ce que les limites associées à ces risques reflète les conditions locales, régionales et mondiales;
- Veiller à ce que le risque que posent les activités soit à la mesure du rendement économique;
- Surveiller le respect des politiques et procédures en matière de gestion des risques;
- Signaler tout changement de politique ou modification importante aux façons de procéder, toute situation inhabituelle, exception importante, nouvelle stratégie ou tout nouveau produit au comité de direction et, le cas échéant, au comité de vérification et au conseil d'administration à des fins d'examen, de ratification ou d'approbation.

Les politiques de gestion des risques que recommande le comité responsable de la gestion des risques sont approuvées par le conseil d'administration. Dans l'ensemble, les limites en matière de gestion des risques sont établies en tenant compte de celles du Groupe HSBC.

Le comité responsable de la gestion des risques délègue la gestion quotidienne des risques à divers sous-comités, notamment l'ALCO et le TALCO, ainsi qu'aux comités responsables de la gestion du risque de crédit, du risque d'exploitation et du risque de fiduciaire. De plus, la banque compte d'autres comités qui sont responsables en particulier de l'évaluation des risques et de la mise en marché des nouveaux produits et de la gouvernance en matière de gestion du capital.

La banque s'en réfère au chef de la gestion des risques lorsque tous les risques sont évalués de façon globale conformément au processus de gestion des risques applicable à l'ensemble de l'entreprise. Ainsi, une unité centralisée, laquelle constitue le point convergent de la reddition de comptes, est en mesure de surveiller les risques réels et risques potentiels entrant dans diverses catégories, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation.

En plus des risques auxquels la banque est quotidiennement exposée, qui sont énumérés ci-dessus, il faut compter le risque stratégique. Un tel risque peut se manifester si elle ne parvient pas à discerner les occasions d'affaires ou les menaces découlant de l'évolution du marché dont les effets peuvent se faire sentir, dans certains cas, au bout de plusieurs années. Ces occasions d'affaires ou menaces sont attribuables à de nombreux facteurs, à savoir l'évolution de la conjoncture économique et politique, les nouvelles exigences des clients, les tendances démographiques, les modifications réglementaires ou l'activité des concurrents de la banque. Ce risque est atténué en évaluant les occasions et les défis éventuels grâce au processus de planification stratégique que la banque met en œuvre de concert avec le Groupe HSBC.

Risque de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière advenant le cas où un client ou une contrepartie ne satisferait pas à ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains produits hors bilan comme les garanties et les dérivés de crédit de contrepartie, ainsi que de certaines catégories de titres que nous détenons, plus particulièrement les titres de créance.

La gestion du risque de crédit, qui contribue à la rentabilité durable d'une entreprise, s'articule autour des principaux éléments suivants :

- le maintien d'une culture solide en matière d'activités de prêts responsables qui s'appuie sur l'application rigoureuse des lignes directrices relatives aux risques et d'un cadre de contrôle interne;
- l'établissement de partenariats efficaces avec les entités avec lesquelles elle fait des affaires en s'appuyant sur une définition claire de son degré de tolérance au risque et en procédant à une réévaluation de celui-ci en fonction de conditions réelles ou de différents scénarios;
- l'examen minutieux et l'approbation des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques qui s'imposent en faisant appel à une source externe.

Lignes directrices et procédures

Le risque de crédit est géré conformément aux lignes de conduite de la banque en matière de crédit, lesquelles sont établies en collaboration avec le Groupe HSBC et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder le crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit qui, à leur tour, les délèguent aux directeurs appropriés selon des limites établies et selon les circonstances. Les risques de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent parfois être approuvés par le Groupe HSBC de manière à être conformes aux limites du risque de crédit de ce dernier à l'échelle internationale.

Les membres du comité responsable de la gestion des risques et du comité responsable du crédit se réunissent tous les trimestres, tout comme le comité de vérification et le conseil d'administration, pour passer en revue la qualité de crédit du portefeuille de prêts, la répartition par secteur géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des provisions constituées à l'égard des prêts et l'efficacité du système de notation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies pour les clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par secteur géographique sont approuvées par le conseil d'administration, qui s'appuie à ce chapitre sur celles énoncées par le Groupe HSBC. Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, qu'il s'agisse de nouvelles facilités ou de facilités renouvelées, ainsi que les opérations sur des instruments dérivés et les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux sont également signalées tous les trimestres au comité de vérification. La tolérance de la banque envers le risque de crédit est indiquée dans des lignes de conduite en matière de crédit s'appliquant aux prêts commerciaux et personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC et sont approuvées tous les trimestres par le comité de vérification. Elles sont par la suite diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit.

Rapport de gestion (suite)

Le service du crédit approuve les facilités de crédit qui dépassent les limites d'autorisation attribuées aux directeurs des secteurs d'activité et passe en revue les décisions de crédit prises en succursale afin de s'assurer qu'elles reflètent les objectifs quant à la gestion du portefeuille de crédit. Le service du crédit peut exceptionnellement autoriser des limites de crédit supérieures à celles établies, en tenant compte toutefois du niveau de risque et des avantages prévus. Le risque de crédit est géré de façon rigoureuse. Tous les aspects du risque de crédit font l'objet d'une surveillance continue, et les prêts et les facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problématiques et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte, notamment le service du crédit spécial, qui en assure la gestion.

L'intégrité des données sur le crédit sous-jacentes est également assurée au moyen d'un examen des demandes et par la surveillance et l'examen continus des demandes par le service du crédit et le service de gestion des risques. Cet exercice comprend l'examen de l'application des systèmes de notations, particulièrement dans les cas de contournement manuel des valeurs produites par le système.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une équipe du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De la même façon, le risque transfrontalier est géré par cette équipe et soumis à des limites par pays. Les décisions de crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement par le service de la vérification interne, qui doit s'assurer que les lignes de conduite, façons de procéder et conditions sont respectées.

Les activités de prêt dans le secteur immobilier sont gérées selon des règles bien définies. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ces prêts, compte tenu de leur poids dans notre portefeuille de prêts. Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour évaluer des éléments d'actif, elle s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes, appliquées avec constance, sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Cadre d'évaluation du risque de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le Nouvel accord de Bâle encourage l'adoption de deux principales approches pour le calcul du risque de crédit. Il s'agit de l'approche NI avancée et de l'approche standard. La banque fait appel pour la plupart du temps à l'approche NI avancée pour établir son risque de crédit.

Aux termes de cette approche, le cadre d'évaluation du risque permet à la banque de s'appuyer sur des paramètres tels que la probabilité de défaut (« PD ») d'un débiteur et la gravité d'une perte exprimée en termes d'exposition en cas de défaut (« ECD ») et de perte en cas de défaut (« PCD »). Ces paramètres servent à évaluer les pertes prévues et le capital minimal exigé. Ils peuvent également être utilisés de pair avec d'autres données dans le cadre d'évaluation de la cote de crédit et d'autres prises de décision relatives à la gestion des risques.

Toutes les estimations sont assujetties à un système de validation et de contrôle précédant et suivant la mise en place de l'approche, dont une série de tests conçus pour vérifier l'exactitude et la validité des données utilisées.

Dans le cas du portefeuille de prêts de gros, dont les débiteurs peuvent comprendre des banques, des États souverains et des entreprises, la PD d'un débiteur est calculée selon un système d'évaluation du risque comportant 22 valeurs différentes, 20 étant les cotes de non-défaut qui sont associées, à différents degrés, à une situation financière saine, et 2 étant associées aux cotes de défaut. Les membres du personnel responsable de l'approbation des prêts revoient les scores générés par les modèles et les analyses de chacun des débiteurs. Les cotes de risque des clients qui ont fait l'objet d'une approbation finale sont transposées dans une fourchette de valeur de la PD dont le point médian sert à calculer le capital réglementaire.

Les modèles d'évaluation de la PCD/ECD relatifs à un portefeuille de gros (banques, États souverains et entreprises) ont été élaborés suivant les principes généraux du Groupe HSBC, ce qui permet aux entités de la HSBC d'appliquer des paramètres qui respectent les conditions de leurs propres territoires. L'ECD est évaluée sur un horizon de 12 mois et correspond, grosso modo, à la somme de l'exposition actuelle et, le cas échéant, à une estimation de l'augmentation future de l'exposition. La PCD est exprimée sous forme de pourcentage de l'ECD.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, les expositions sont gérées en lots de comptes homogènes comportant des caractéristiques semblables. La PD, la PCD et l'ECD sont estimées pour chacun des lots en fonction des données historiques relatives aux pertes qui ont été observées. La répartition des prêts entre les différents lots est effectuée une fois par mois en tenant compte des caractéristiques associées aux expositions elles-mêmes alors que l'évaluation des risques s'appuie sur des mesures correspondant aux lots qui ont été compilées à partir de données sur un cycle économique entier.

La Financière HSBC applique l'approche standard simplifiée conformément au Nouvel accord de Bâle pour établir la pondération des risques de crédit.

Simulations de crise et analyse de la sensibilité

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

La banque a instauré un mécanisme de simulation de crise qui s'applique à tous ses portefeuilles de prêts, lequel permet de mesurer l'incidence des pertes prévues et imprévues selon des situations extrêmes, mais plausibles. Grâce à ces scénarios, la direction est informée des risques auxquels est exposé un portefeuille et des effets qui en découlent sur les exigences en matière de capital et les résultats. Les simulations de crise jouent également un rôle important dans le processus interne d'évaluation de la suffisance du capital.

Les scénarios envisagés peuvent varier grandement. En effet, il peut s'agir de modèles de simulation macroéconomique ou encore d'analyses qui visent un secteur en particulier ou d'autres facteurs se rapportant aux portefeuilles de prêts. Il existe une panoplie de techniques, mais notre principal objectif est de réaliser une estimation des résultats possibles et des probabilités qu'ils se produisent. C'est pourquoi la banque fait appel à des méthodes tant qualitatives que quantitatives. Bien entendu, ces simulations de crise sont sujettes à interprétation. Divers résultats sont donc soumis à la direction à des fins d'examen.

Exposition maximale au risque de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni d'autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable. Dans le cas des garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que la banque pourrait avoir à payer si les garanties étaient mises en jeu. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui sont irrévocables sur la durée de vie des facilités respectives, le montant maximum exposé au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Montants exposés au risque et comptabilisés au bilan		
Encaisse auprès de la Banque du Canada et d'autres établissements financiers réglementés	1 897 \$	1 855 \$
Valeurs mobilières		
Constatées au bilan	14 709	10 818
Moins : titres de participation non exposés au risque de crédit	(155)	(189)
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	8 496	6 682
Prêts	38 104	43 646
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 966	5 209
Instruments dérivés	1 100	2 448
Inclus dans les autres actifs		
Intérêts courus à recevoir	154	177
Autres éléments d'actif produisant un revenu d'intérêts	222	175
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	815	306
Débiteurs et autres sommes à recevoir	477	427
Total des montants exposés au risque et comptabilisés au bilan	<u>70 785</u>	<u>71 554</u>
Montants hors bilan exposés au risque		
Lettres de crédit de soutien (financières et de bonne exécution)	2 249	2 570
Lettres de crédit documentaire et crédits documentaires de soutien	228	397
Engagements de crédit	36 229	37 426
Rehaussements de crédit et de rendement	13	14
Total des montants hors bilan exposés au risque	<u>38 719</u>	<u>40 407</u>
Montant maximal exposé au risque	<u>109 504 \$</u>	<u>111 961 \$</u>

Garanties et autres rehaussements de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Conformément à sa politique de prêts, la banque évalue la capacité du client à rembourser son prêt plutôt que de se fier indûment à la valeur de la garantie sous-jacente. Selon la situation financière des clients et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Toutefois, l'existence d'une garantie atténue grandement le risque de crédit.

Rapport de gestion (suite)

Les principaux types de garanties sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- dans le secteur financier, le droit grevant les instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de participation soutenant les facilités de négociation.

Dans les lignes directrices relatives à la gestion du risque de crédit, on retrouve des directives sur l'acceptabilité de certaines catégories de garantie ou des mesures d'atténuation des risques de crédit. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. L'existence de garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains permet d'atténuer le risque de crédit aux fins du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance mais non douteux ni sur les prêts douteux évalués au cas par cas, parce qu'il n'est pas pratique de procéder ainsi.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance du gouvernement et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des lignes directrices dans le but de surveiller la présence d'une concentration indésirable de garanties à l'appui de ses risques de crédit.

Diversité du portefeuille de prêts

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou d'autres contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles peut être touchée de la même façon par des événements externes. Par exemple, il peut être question de concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties sont établies dans la même région, font partie du même secteur d'activité ou sont soumises aux mêmes conditions de marché. La banque accorde par conséquent une grande importance à la diversification du risque.

Lorsqu'elle évalue les risques de son portefeuille de crédit, elle tient compte de tous les types d'exposition dont découle le risque de crédit.

Le tableau qui suit présente une analyse des éléments composant ce portefeuille :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Prêts inclus dans les états financiers, déduction faite des provisions	38 104 \$	43 646 \$
Provisions pour créances irrécouvrables	638	615
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ⁽¹⁾	4 966	5 209
Lettres de crédit de soutien (financières et de bonne exécution) ⁽¹⁾	2 249	2 570
Lettres de crédit documentaire et crédits documentaires	228	397
Total des prêts	46 185	52 437
Prêts et autres crédits douteux ⁽¹⁾	(1 022)	(932)
Total des prêts productifs	45 163 \$	51 505 \$

(1) Comprend des acceptations et des lettres de crédit douteuses de 15 millions de dollars (5 millions de dollars en 2008).

Les tableaux suivants fournissent des précisions sur l'ensemble du portefeuille de prêts productifs qui, dans le cas des comptes d'entreprises et d'administrations publiques, comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les lettres de crédit et les garanties, et sur sa répartition géographique et sa répartition par secteur d'activité.

Portefeuille de prêts productifs

	2009		2008	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	25 547 \$	56,6 %	31 183 \$	60,5 %
Prêts hypothécaires résidentiels	10 889	24,1 %	11 204	21,8 %
Prêts à la consommation	3 023	6,7 %	3 848	7,5 %
Autres prêts à la consommation	5 704	12,6 %	5 270	10,2 %
Total des prêts productifs	45 163 \$	100,0 %	51 505 \$	100,0 %

(1) Comprend 408 millions de dollars (628 millions de dollars en 2008) de prêts à la construction et d'autres prêts garantis par des hypothèques résidentielles.

Répartition géographique

	2009		2008	
Colombie-Britannique	20 141 \$	44,6 %	21 295 \$	41,3 %
Ouest du Canada, sauf la Colombie-Britannique	9 394	20,8 %	11 022	21,4 %
Ontario	10 336	22,9 %	12 905	25,1 %
Québec et provinces de l'Atlantique	5 292	11,7 %	6 283	12,2 %
Total des prêts productifs	45 163 \$	100,0 %	51 505 \$	100,0 %

Répartition du portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques par secteur d'activité

	2009		2008	
Immobilier	8 119 \$	31,8 %	9 730 \$	31,2 %
Services	4 970	19,5 %	5 851	18,8 %
Commerce	3 264	12,8 %	4 462	14,3 %
Fabrication	2 814	11,0 %	3 543	11,4 %
Hôtels et établissements d'hébergement	899	3,5 %	1 004	3,2 %
Autres	5 481	21,4 %	6 593	21,1 %
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	25 547 \$	100,0 %	31 183 \$	100,0 %

Par concentration de clients importants, on entend les groupes d'emprunteurs auxquels la banque a accordé des facilités de crédit dépassant 10 % du capital réglementaire. Au 31 décembre 2009, ce montant s'établissait à environ 561 millions de dollars (520 millions de dollars en 2008).

Le tableau qui suit fournit les détails relatifs à la concentration de clients importants :

	2009	2008
Concentration de clients importants	2 363 \$	2 737 \$
En pourcentage du total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	9,2 %	8,8 %
En pourcentage du total des prêts productifs	5,2 %	5,3 %

Qualité du crédit des actifs financiers

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Pour nos opérations bancaires de base nous attribuons une qualité de crédit excellente à la majeure partie de notre portefeuille de prêts. La qualité de crédit du portefeuille est demeurée stable jusque dans les derniers mois de 2007. Elle s'est ensuite détériorée tout au long de la phase de déclin du cycle de crédit. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra en 2010 même si certains signes laissent présager une reprise économique. Au 31 décembre 2009, des prêts totalisant 846 millions de dollars, soit 2,0 % du portefeuille de prêts, étaient douteux, contre 751 millions de dollars, ou 1,6 % de ce portefeuille, au 31 décembre 2008. Les provisions générales et spécifiques couvraient 52 % de ces prêts (56 % en 2008). Dans l'ensemble, la qualité du crédit demeure satisfaisante, ce qui témoigne de nos normes prudentes en matière de crédit. Les niveaux des provisions n'ont pas fluctué en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les prêts douteux de notre secteur du crédit à la consommation, d'un montant de 176 millions de dollars au 31 décembre 2009, étaient inférieurs à ceux de 181 millions de dollars enregistrés un an plus tôt. Leur baisse est essentiellement attribuable aux mesures de resserrement du crédit que nous avons mises de l'avant en 2007 et par la suite. Par contre, la proportion des prêts douteux dans le portefeuille total de créances est passée de 4,5 %, au 31 décembre 2008, à 5,5 % au 31 décembre 2009, et ce, à cause surtout de la diminution de l'ensemble des créances et d'une conjoncture économique moins propice. Au 31 décembre 2009, la provision générale couvrait 114 % des prêts douteux (108 % en 2008). Même si d'un exercice à l'autre, la qualité globale du crédit s'est dégradée à cause des mauvaises conditions économiques, qui ont entraîné une hausse des faillites et du chômage, les résultats obtenus en 2009 ont surpassé les attentes.

Rapport de gestion (suite)

La banque analyse la qualité de crédit de son portefeuille de prêts en fonction des catégories suivantes :

<i>Catégorie</i>	<i>Cotes de risque des clients à l'interne</i>	<i>Cotes de risque équivalentes de Standard & Poor's</i>	<i>Cotes de risque équivalentes de Moody's</i>
Excellent	Risque de défaut minime à faible	AAA à A-	Aaa à A3
Moyen	Risque de défaut satisfaisant à modéré	BBB+ à B+	Baa1 à B1
Faible	Risque de défaut important soumis au service du crédit spécial	B à CCC	B2 à C
Douteux	Prêts en défaut	D	C

Pour nos opérations bancaires de base, la qualité du crédit des actifs financiers est exprimée en termes d'ECD. Par conséquent, elle ne concorde pas avec les valeurs comptables présentées au bilan consolidé. L'ECD représente l'encours d'une exposition de crédit avant déduction de provisions spécifiques ou de radiations ainsi que les sommes non utilisées, qui représentent une estimation de tout montant non constaté au bilan qui peut être utilisé, par le débiteur, au moment du défaut. La qualité du crédit des actifs financiers du secteur du crédit à la consommation est exprimée en fonction de la valeur comptable figurant au bilan consolidé.

Qualité du crédit du portefeuille de gros

	2009 (ECD)			2008 (ECD)		
	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>
Excellent	19 330 \$	4 063 \$	23 393 \$	16 836 \$	3 889 \$	20 725 \$
Moyen	24 916	7 633	32 549	29 500	8 462	37 962
Faible	1 533	167	1 700	1 427	178	1 605
Douteux	723	44	767	912	81	993
	46 502 \$	11 907 \$	58 409 \$	48 675 \$	12 610 \$	61 285 \$

Qualité du crédit du portefeuille de détail (en excluant le secteur du crédit à la consommation)

	2009 (ECD)			2008 (ECD) ⁽¹⁾		
	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>
Excellent	11 212 \$	1 014 \$	12 226 \$	10 764 \$	1 098 \$	11 862 \$
Moyen	12 630	2 842	15 472	11 950	2 741	14 691
Faible	693	70	763	709	100	809
Douteux	190	–	190	138	–	138
	24 725 \$	3 926 \$	28 651 \$	23 561 \$	3 939 \$	27 500 \$

(1) Les soldes ont été reclassés afin de refléter un changement dans la méthode de regroupement qui a été approuvée par le BSIF au premier trimestre de 2009.

Qualité du crédit du portefeuille de détail (secteur du crédit à la consommation)

	2009	2008
	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant utilisé</i>
Excellent	1 461 \$	1 381 \$
Moyen	1 104	1 950
Faible	468	578
Douteux	176	181
	3 209 \$	4 090 \$

Prêts renégociés

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

La valeur comptable des prêts qui, autrement, auraient été en souffrance ou douteux et dont les modalités ont été renégociées totalisaient 9 millions de dollars au 31 décembre 2009 (5 millions de dollars en 2008).

Prêts en souffrance mais non douteux

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Les prêts en souffrance mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué mais qui ne peuvent être considérés comme douteux. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par des espèces, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le capital et au moins un an d'intérêts ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des délais dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique ci-dessous montre les prêts en souffrance pour lesquels une provision générale pour perte de valeur a été établie, bien qu'il ne soit habituellement pas possible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
En souffrance – de 1 à 29 jours	450 \$	597 \$
En souffrance – de 30 à 59 jours	132	168
En souffrance – de 60 à 89 jours	59	65
En souffrance depuis 90 jours et plus	29	9
	<u>670 \$</u>	<u>839 \$</u>

Prêts douteux et provisions pour créances irrécouvrables

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de provision. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Les provisions pour créances irrécouvrables comprennent des provisions spécifiques et des provisions générales, chacune d'elles faisant l'objet d'une révision régulière. Les provisions pour créances irrécouvrables ramènent la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

Nous maintenons un compte de provisions pour créances irrécouvrables, dont le solde est jugé suffisant selon la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux éléments figurant au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés au crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant des provisions pour créances irrécouvrables est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable. Cela comprend les montants se rapportant aux flux de trésorerie futurs prévus et le moment où ils se réaliseront de même que les pertes subies sur les prêts qui, pris individuellement, n'ont pas encore été désignés comme douteux.

Les comptes qui, pris individuellement, sont significatifs sont considérés comme des comptes douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les critères que la banque applique pour déterminer qu'il existe des indications objectives de perte de valeur :

- L'emprunteur éprouve des problèmes de trésorerie connus;
- Des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance;
- L'emprunteur ne respecte pas les clauses contractuelles ou les conditions des prêts;
- Il existe une possibilité croissante de faillite ou de liquidation de l'emprunteur;
- Une agence de notation externe a abaissé de manière importante la cote de solvabilité de l'emprunteur.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées sur une base individuelle pour chacun des prêts afin de réduire leur valeur comptable à leur montant estimatif de réalisation.

La provision générale reflète notre meilleure estimation des pertes subies liées au portefeuille de prêts pour chacun des comptes importants pour lesquels il n'existe pas d'indication qu'un prêt a été désigné comme douteux ou pour un groupe de prêts comportant un nombre élevé de prêts homogènes qui, sur une base individuelle, ne sont pas considérés importants. Pour calculer adéquatement la provision générale, nous appliquons les méthodes suivantes :

Rapport de gestion (suite)

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques – Les paramètres de crédit sous-jacents de ces prêts comprennent la PD, la PCD et l'ECD pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation de la banque aux fins du calcul de la provision générale. La direction peut modifier ces paramètres pour certains, voire l'ensemble des emprunteurs lorsque les paramètres du système de notation ne reflètent pas toutes les pertes subies. Pour faire cet ajustement discrétionnaire, il est nécessaire d'utiliser un cadre de référence reconnu pour ce qui est des mesures internes et externes de la qualité du crédit.

Prêts hypothécaires résidentiels – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision générale à l'égard de ces prêts. La direction peut tenir compte d'autres données actuelles advenant le cas où elle estime que ces taux ne reflètent pas pleinement les pertes de ces portefeuilles.

Prêts à la consommation et autres prêts à la consommation – La banque analyse les taux historiques de prêts en souffrance par catégorie de produits pour calculer la provision générale pour créances irrécouvrables de ces portefeuilles de prêts. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en comparant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas exactement les pertes subies. Pour faire cet ajustement discrétionnaire, il est nécessaire d'utiliser un cadre de référence reconnu pour ce qui est des mesures internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde de la provision générale pour créances irrécouvrables est également analysé en fonction de l'actif pondéré en fonction des risques et des provisions constituées par d'autres banques.

Le tableau ci-dessous donne des détails sur le portefeuille de prêts douteux :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		
Immobilier	439 \$	452 \$
Fabrication ⁽¹⁾	98	143
Commerce	64	30
Services	67	39
Autres	78	24
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	<u>746</u>	<u>688</u>
Prêts personnels		
Prêts hypothécaires résidentiels	62	37
Prêts à la consommation	176	181
Autres prêts à la consommation	38	26
Total des prêts personnels	<u>276</u>	<u>244</u>
Total des prêts, des acceptations et des lettres de crédit douteux ⁽¹⁾	<u>1 022 \$</u>	<u>932 \$</u>
Provisions spécifiques	186 \$	162 \$
Provision générale	452	453
Total des provisions pour créances irrécouvrables	<u>638 \$</u>	<u>615 \$</u>
Prêts et acceptations douteux, montant net	<u>384 \$</u>	<u>317 \$</u>

(1) Comprend des acceptations et des lettres de crédit douteuses de 15 millions de dollars (5 millions de dollars en 2008).

Le tableau suivant présente le ratio des provisions spécifiques exprimées en pourcentage de nos prêts et acceptations douteux connexes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Immobilier	8 %	12 %
Fabrication	54 %	43 %
Autres ⁽¹⁾	46 %	51 %
Total	<u>25 %</u>	<u>23 %</u>

(1) Comprend les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

Le tableau suivant présente la provision générale exprimée en pourcentage du total des prêts productifs et de l'actif pondéré en fonction des risques :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Couverture par la provision générale⁽¹⁾		
En pourcentage du total des prêts productifs	1,00 %	0,88 %
En pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques	1,20 %	1,09 %

(1) Renseignements qui ne font pas partie intégrante des états financiers vérifiés.

Dotations aux provisions pour créances irrécouvrables

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le tableau suivant présente les dotations aux provisions pour créances irrécouvrables imputées aux résultats :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dotations aux provisions spécifiques	260 \$	130 \$
Dotations à la provision générale	255	249
Total des dotations aux provisions pour créances irrécouvrables	515 \$	379 \$
Dotations aux provisions spécifiques en pourcentage du portefeuille des prêts	0,56 %	0,25 %

Pour nos opérations bancaires de base, nos dotations aux provisions générales sont demeurées stables, n'augmentant que très légèrement en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques. La provision générale pour perte de valeur demeurera à un niveau compatible avec le profil de risque sous-jacent du portefeuille de prêts et avec le point de vue de la direction quant aux conditions économiques et aux autres facteurs ayant une incidence sur les pertes subies dans le portefeuille de prêts.

Les dotations aux provisions générales relatives à notre secteur du crédit à la consommation ont augmenté de 10 millions de dollars en 2009, reflet du nombre plus élevé de radiations et de prêts en souffrance dans ce portefeuille.

Valeurs mobilières douteuses

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Papier commercial adossé à des actifs

Au 31 décembre 2008, la banque détenait du PCAA non bancaire d'une valeur nominale de 330 millions de dollars. Le PCAA non bancaire a fait l'objet d'un moratoire et d'un plan de restructuration approuvé par le tribunal qu'ont proposé les signataires de l'Accord de Montréal (le « plan »). Le PCAA non bancaire est adossé à des actifs traditionnels titrisés et à des titres adossés à des créances avec flux groupés, avec ou sans effet de levier, dont certains prêts à risque indirects consentis à des clients aux États-Unis. Le 21 janvier 2009, la mise en œuvre du plan a été réalisée avec succès et le PCAA non bancaire a été remplacé par des billets à taux variable d'une durée plus longue aux termes de trois véhicules d'actifs cadres.

En 2009 et par suite de procédures liées à la forclusion et la restructuration de prêts, nous avons acquis auprès d'emprunteurs des billets restructurés d'une valeur nominale de 135 millions de dollars. Ces billets ont été initialement constatés à leur juste valeur, soit 81 millions de dollars, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de créances irrécouvrables de 40 millions de dollars. Après leur constatation et évaluation initiales, ces billets ont été classés comme détenus à des fins de transaction et sont maintenant comptabilisés de la même manière que les autres billets restructurés de la banque.

Au 31 décembre 2009, la valeur nominale de ces billets restructurés, incluant ceux qui ont été repris et dont il est question ci-dessus, s'établissait à 459 millions de dollars et leur valeur comptable s'élevait à 256 millions de dollars. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable du PCAA non bancaire était de 212 millions de dollars. Au cours de l'exercice à l'étude, la juste valeur des billets restructurés a diminué de 20 millions de dollars en raison de l'évolution des conditions du marché. Cette diminution a été portée en réduction des revenus de négociation. La valeur comptable nette des billets restructurés représente la meilleure estimation de la direction concernant la juste valeur de ces billets au 31 décembre 2009.

Pour de plus amples renseignements sur le plan et le calcul de la juste valeur relative à notre PCAA non bancaire, il y a lieu de se reporter à la note 3, aux pages 64 à 67.

Titres disponibles à la vente

La valeur de marché de certains placements en actions privilégiées, en titres de fonds communs de placement et en titres de créance a fortement diminué par rapport à leur coût d'origine. Par conséquent, une charge de 20 millions de dollars au titre d'une perte de valeur durable sur les titres disponibles à la vente a été constatée en 2009 (8 millions de dollars en 2008).

Portefeuille d'instruments dérivés

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats de change. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Rapport de gestion (suite)

Le montant d'équivalent-crédit du portefeuille d'instruments dérivés, par catégorie d'instrument, s'établit comme suit :

	2009	2008
Contrats sur taux d'intérêt	641 \$	816 \$
Contrats de change	1 259	2 024
Montant d'équivalent-crédit net	<u>1 900 \$</u>	<u>2 840 \$</u>

La note 19, aux pages 83 à 87, présente une analyse plus détaillée de nos portefeuilles d'instruments dérivés.

Risque de liquidité et risque de financement

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le risque de liquidité est le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou qu'elle soit obligée d'obtenir ces fonds à un coût excessif. Ce risque découle de décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Le risque de financement, qui est une forme de risque de liquidité, découle du fait que les fonds nécessaires pour financer des positions illiquides ne peuvent être obtenus aux conditions prévues et au moment requis.

L'objectif de la stratégie de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et économique.

Lignes directrices et procédures

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le service de la trésorerie gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le conseil d'administration et la HSBC Holdings. Le respect des lignes directrices fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'ALCO.

Le processus de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque comprend notamment les tâches suivantes :

- Faire des projections des flux de trésorerie selon diverses conditions critiques et en tenant compte du niveau d'actifs liquides nécessaire dans chaque cas;
- Surveiller les ratios de liquidité s'appliquant à des éléments précis du bilan par rapport aux limites internes prescrites;
- Assurer l'accès à une variété de sources de financement et à des facilités de crédit de substitution adéquates;
- Gérer la concentration et le profil des échéances des dettes;
- Gérer les engagements éventuels en matière de liquidités en fonction de montants plafonds prédéterminés;
- Maintenir et gérer des plans de financement par emprunt;
- Surveiller la concentration des déposants afin d'éviter de dépendre indûment de déposants individuels importants et afin de disposer d'une bonne combinaison de sources de financement;
- Maintenir et gérer des plans d'urgence en matière de liquidité et de financement.

Les plans d'urgence en matière de liquidité et de financement indiquent quels sont les premiers signes de conditions critiques et ils présentent les mesures à prendre en cas de difficultés découlant de crises systémiques ou d'autres crises, tout en réduisant les effets défavorables à long terme pour l'entreprise.

Principales sources de financement

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés professionnels afin de conserver une présence sur les marchés monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base.

Dans le cadre des mesures prises pour assurer le financement de gros, la banque dispose d'un certain nombre de programmes, y compris des programmes de titrisation d'actifs et d'établissement de facilités de crédit auprès de prêteurs et d'emprunteurs institutionnels canadiens d'importance. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

Dans le cadre du processus de gestion des liquidités et du financement du Groupe HSBC à l'échelle internationale, nous avons fixé des limites à l'égard des ratios du bilan. Nous avons également défini des périodes minimales pendant lesquelles des flux de trésorerie projetés positifs doivent être maintenus, y compris des mesures d'urgence visant à faire face aux besoins de trésorerie. À cet égard, nous pouvons avoir recours aux ressources considérables du Groupe HSBC. Nous disposons actuellement d'une facilité d'emprunt de soutien de 500 millions de dollars américains auprès de notre société affiliée américaine. Nous n'avons jamais eu recours à cette facilité depuis sa mise en place, en 1997.

Les flux de trésorerie payables en vertu des passifs financiers s'établissent comme suit par date d'échéance contractuelle :

	2009			
	<i>Remboursables à vue et échéant à moins de 3 mois</i>	<i>Échéant de 3 mois à 12 mois</i>	<i>Échéant de 1 à 5 ans</i>	<i>Échéant à plus de 5 ans</i>
Dépôts	35 788 \$	7 446 \$	7 068 \$	629 \$
Acceptations	4 834	132	–	–
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	879	1 176	1 396	–
Instruments dérivés	897	–	–	–
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 079	1 438	–	–
Titres vendus à découvert	1 148	–	–	–
Débiteures subordonnées ⁽¹⁾	109	29	134	882
Autres passifs financiers	1 484	174	723	–
	<u>46 218 \$</u>	<u>10 395 \$</u>	<u>9 321 \$</u>	<u>1 511 \$</u>
Engagements de prêts	22 106	13 452	65	606
	<u>68 324 \$</u>	<u>23 847 \$</u>	<u>9 386 \$</u>	<u>2 117 \$</u>

(1) Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec les soldes indiqués au bilan consolidé, car le tableau comprend les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts prévus, à leur valeur non actualisée, sauf pour ce qui est des dérivés. De plus, les engagements de prêts ne sont pas comptabilisés au bilan. Les instruments dérivés sont classés dans la catégorie « Remboursables à vue et échéant à moins de 3 mois » et non selon leur échéance contractuelle, car ils ne sont détenus habituellement que pendant de courtes périodes.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble. Les dépôts remboursables à vue et échéant à moins de 3 mois comprennent des comptes d'épargne personnels et des comptes personnels et commerciaux à préavis dont le solde atteint 26 milliards de dollars.

Obligations contractuelles

Dans le cadre normal de nos affaires, nous avons des obligations contractuelles relatives au paiement de certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau ci-dessus représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement au contrat. Le tableau suivant indique en outre nos obligations relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits aux bilans consolidés, telles celles découlant des contrats de location-exploitation.

Rapport de gestion (suite)

Voici un résumé de nos obligations contractuelles futures par période :

	2009				Total
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 3 à 4 ans	Plus de 5 ans	
Débitures subordonnées ⁽¹⁾	100 \$	– \$	– \$	729 \$	829 \$
Contrats de location-exploitation	56	91	78	125	350
Obligations aux termes d'engagements d'achat fermes	96	89	45	2	232
Financement à long terme non garanti ⁽¹⁾	1 186	1 307	329	29	2 851
Total des obligations contractuelles	1 438 \$	1 487 \$	452 \$	885 \$	4 262 \$

(1) Comprend uniquement les montants en capital.

Les obligations aux termes d'engagements d'achat fermes comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Grâce à nos méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, nous comptons pouvoir respecter toutes nos obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels nous devons faire face dans le cours normal de nos activités malgré l'incertitude économique.

Risque de marché

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

Le risque de marché est le risque que le revenu ou la valeur des portefeuilles soit réduit par suite de fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les différentiels de taux et les cours des actions.

L'objectif de la gestion du risque de marché de la banque est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché, les positions prises pour compte propre et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction. Les éléments détenus à des fins autres que de transaction comprennent les positions qui résultent de la gestion des taux d'intérêt des actifs et passifs bancaires commerciaux et de détail ainsi que les placements désignés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Lignes directrices et procédures

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

La banque gère le risque de marché au moyen de stratégies conformes aux lignes directrices et aux limites de risque établies par l'ALCO et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation des services de vérification interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par l'ALCO.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base et la valeur à risque (la « VaR »). Elle compare également les limites de chaque portefeuille aux limites imposées quant aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux primes sur options payées, aux produits offerts et aux émissions.

Valeur à risque

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

La VaR est une technique statistique qui permet d'évaluer, selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir, pendant une période précise, sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur la simulation historique. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation historique utilisés :

- Les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- Les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;
- La VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- La VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans 1 % des cas sur une période de un an.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- L'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement d'englober tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- L'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans ce niveau de confiance;
- La VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- Il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

La VaR indiquée dans le tableau et le graphique ci-dessous représente la valeur à risque globale pour les instruments détenus à des fins de transaction et les instruments non détenus à des fins de transaction. L'information présentée dans le graphique suivant ne comprend pas les résultats de la Financière HSBC car cette filiale se servait d'autres méthodes pour mesurer et gérer le risque de marché avant son acquisition. (Se reporter à la note 2, aux pages 62 à 64, pour d'autres renseignements à ce sujet.)

Valeur à risque quotidienne

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)



Rapport de gestion (suite)

Sommaire de la valeur à risque

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers vérifiés.)

	2009	2008
À la fin de l'exercice	13 \$	15 \$
Moyenne	15	7
Minimum	11	4
Maximum	17 \$	17 \$

La hausse de la moyenne de la VaR et de son minimum a résulté de la prise en compte de la forte volatilité des marchés à la fin de 2008 et au début de 2009, laquelle s'est maintenue pendant la période de 500 jours où sont compilées les données historiques qui servent à déterminer la VaR. La tolérance au risque, qui est établie par le degré de sensibilité aux taux d'intérêt, a été relativement stable au cours de l'exercice. Tout au long de 2009, les niveaux de la VaR sont demeurés dans les limites approuvées.

Risque lié à la structure

Par risque lié à la structure on entend l'incidence des risques de taux d'intérêt et de change sur les éléments d'actif et de passif faisant partie du portefeuille bancaire, y compris les éléments figurant au bilan consolidé. Les instruments en question sont évalués au coût plus les intérêts courus (à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif); les variations des taux et des prix n'auront pas de répercussions directes sur les résultats. Toutefois, dans la mesure où les actifs et les passifs ne sont pas directement appariés en fonction des taux d'intérêt ou des taux de change, toute modification de leur composition aura des répercussions sur le bénéfice.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle essentiellement du fait que les éléments d'actif et de passif, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, ont des dates d'échéance ou de renégociation différentes. Ces expositions au risque de taux d'intérêt ou « écarts » font l'objet d'un suivi par le TALCO et l'ALCO qui les comparent aux limites prescrites. Pour établir l'écart, on évalue l'actif et le passif en fonction des conditions de renégociation prévues par contrat et on intègre des hypothèses sur ce que feront les clients qui utilisent des produits comportant des options en matière de paiement, de remboursement ou de renégociation (par ex., les produits de dépôt remboursables et les prêts hypothécaires assortis d'une option de remboursement anticipé). L'ALCO examine régulièrement ces hypothèses, lesquelles sont fondées sur le comportement passé de la clientèle.

Nous employons une méthode prudente pour fixer des limites à l'égard des positions asymétriques. Ces limites sont établies en fonction de l'effet qu'aurait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets une montée immédiate et parallèle de 0,01 % de toutes les courbes de rendement pertinentes. Nous avons également établi des limites exprimées sous forme de dollars à risque et de VaR relativement à ces positions asymétriques. Des prévisions sont effectuées relativement au revenu net d'intérêts en utilisant différents taux d'intérêt et différents scénarios de croissance des éléments du bilan afin de fournir une analyse approfondie des bénéfices à risque découlant des écarts de taux.

Plusieurs instruments liquides et instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour réduire le risque de taux d'intérêt. Les instruments dérivés servent à modifier les caractéristiques du taux d'intérêt d'instruments connexes comptabilisés au bilan et à couvrir les positions prévues lorsque les conditions du marché sont jugées avantageuses.

Dans notre gestion du risque de taux d'intérêt, nous tenons principalement compte de notre position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt découlant de nos obligations contractuelles, laquelle est ajustée en fonction des hypothèses sur le comportement de la clientèle. Les ajustements s'appuient, entre autres, sur les hypothèses relatives au remboursement anticipé des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires résidentiels et à la préférence des clients pour les dépôts à vue, les dépôts à préavis et les dépôts remboursables. À la lumière de ces ajustements, on évalue qu'une hausse immédiate, soutenue et parallèle de 1 % des taux d'intérêt dans toutes les devises et pour toutes les échéances entraînerait une augmentation du revenu net d'intérêts de 62 millions de dollars (augmentation de 37 millions de dollars en 2008) au cours des douze prochains mois, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Risque de change

Les positions relatives à l'actif et au passif libellés en devises autres que le dollar canadien donnent lieu à un risque de change. Pour gérer ce risque, nous achetons et vendons des devises sur les marchés au comptant et à terme, sur le marché à terme normalisé et sur le marché des options, pour le compte de nos clients et pour notre propre compte. Des limites sont établies, par devise, à l'égard du montant des positions et des pertes maximales que nous pouvons subir sur celles-ci.

Risque d'exploitation

Par risque d'exploitation on entend les pertes qui pourraient survenir à cause de l'inadéquation des processus et des systèmes internes ou d'une mauvaise application de ces processus et systèmes, de l'erreur humaine ou encore d'événements extérieurs. Le risque d'exploitation comprend les fraudes, les activités non autorisées, les erreurs et le risque de règlement découlant du volume important d'opérations courantes effectuées quotidiennement dans le cours normal des affaires. Il comprend aussi un vaste éventail de risques inhérents à la nature de nos opérations ou à des événements particuliers.

Afin de réduire nos pertes au minimum, nous avons établi des lignes de conduite en matière de gestion du risque d'exploitation selon lesquelles chaque unité d'exploitation détermine, évalue, surveille et gère son propre risque d'exploitation. Les risques d'exploitation que ces unités relèvent sont présentés au comité responsable du contrôle interne et de la gestion du risque d'exploitation, à qui revient la responsabilité de remettre en question les stratégies proposées pour cerner et contrôler ces risques et les mesures préconisées pour les circonscrire. Ce processus est passé en revue par le comité responsable de la gestion des risques, puis approuvé par le conseil d'administration.

Pour gérer le risque d'exploitation, nous appliquons des contrôles internes rigoureux qui font l'objet d'évaluations. De plus, les tâches sont réparties de façon appropriée, les opérations sont autorisées par des responsables indépendants et elles sont soumises à un rapprochement et à un suivi réguliers et systématiques. Nous avons mis sur pied une fonction vouée uniquement à la gestion proactive des mesures visant à assurer la conformité, et nos normes éthiques sont sévères. Ces processus et mesures de contrôle contribuent à circonscrire le risque d'exploitation. À ces mesures s'ajoute un programme d'examen indépendants et réguliers par le service de vérification interne.

Dans le cadre d'un processus de gestion du risque applicable à l'ensemble de l'entreprise, nous avons établi un programme de continuité des opérations et de gestion des événements. Ces mesures nous permettent de continuer à répondre aux besoins de nos clients advenant que le cours de nos affaires soit perturbé. La présence de centres de secours dans plusieurs villes d'Amérique du Nord accroît nos capacités en matière de reprise des activités dans des secteurs clés de nos opérations.

À l'instar d'autres sociétés membres du Groupe HSBC et d'autres banques canadiennes, sans oublier d'autres grandes entreprises, nous avons des plans de continuité des opérations en cas d'éventualités qui pourraient avoir des conséquences sur nos opérations bancaires, comme des problèmes liés à la santé, des phénomènes météorologiques et des pannes d'électricité. Nous surveillons les questions d'actualité, puis nous révisons, vérifions et mettons à jour nos plans afin de faire face aux situations prévisibles et imprévisibles.

Le risque d'exploitation englobe également le risque fiduciaire. En termes généraux, un fiduciaire est une personne qui se doit d'agir pour le compte d'autrui, et ce, en faisant notamment preuve de loyauté, de prudence et de transparence. Une relation fiduciaire est une notion juridique qui ne se concrétise que dans certaines circonstances, comme dans le cas des liens entre un fiduciaire ou un exécuteur et un bénéficiaire. Le risque fiduciaire s'entend du risque qu'une personne ne reconnaisse pas l'existence d'une relation fiduciaire et ne s'acquitte pas des devoirs que cette relation implique. Le comité chargé de la gestion du risque fiduciaire, qui fait partie du comité responsable de la gestion des risques, se doit d'aider les diverses entreprises qui ont des relations fiduciaires manifestes à comprendre et à définir leurs obligations fiduciaires et à s'en acquitter ainsi qu'à évaluer et à déterminer les autres relations, entreprises ou activités qui pourraient exposer la banque ou ses filiales à un risque fiduciaire ou à un risque s'y apparentant.

Analyse des résultats financiers et des opérations par groupe de clients

Nous gérons nos activités et en faisons rapport en fonction de nos principaux groupes de clients.

Un résumé de la ventilation des données financières consolidées et d'autres données pour chacun de nos principaux groupes de clients est présenté à la note 28, aux pages 97 et 98.

Services financiers aux particuliers

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2009, signalons les suivants :

- *Produits de dépôts et de prêts hypothécaires* – Reflétant notre désir d'offrir un soutien constant à notre clientèle, les dépôts des particuliers et des courtiers ont enregistré une croissance de 1,6 milliard de dollars, ou 7 %, en 2009 et ont ainsi atteint 25,2 milliards de dollars. Quant aux prêts hypothécaires résidentiels, ils ont baissé de 0,5 milliard de dollars, ou 4 %, et se sont établis à 11,4 milliards de dollars.

Rapport de gestion (suite)

- *HSBC Premier* – Nous avons continué d'élargir la clientèle de HSBC Premier, recrutant ainsi plus de 49 900 clients, dont 34 % ne traitaient pas avec nous. À la fin de l'exercice, nous comptons plus de 151 000 clients HSBC Premier, ce qui représente une hausse de 49 % par rapport à l'exercice précédent. Nous sommes en mesure d'offrir à ces clients des services bancaires uniformes dans plus de 6 000 succursales ayant un point de service HSBC Premier, et ce dans plus de 40 pays.
- *Fonds sous gestion* – Le rendement des placements et les compétences du personnel de Gestion globale d'actifs HSBC ont été reconnus au Canada tout au long de 2009. Ainsi, le Fonds du marché du Sud-Est asiatique, le Fonds en actions BRIC, le Fonds en actions chinoises, le Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC de même que le Portefeuille de croissance dynamique LifeMap de la HSBC, pour lesquels Gestion globale d'actifs HSBC agit à titre de conseiller, ont été classés « quatre étoiles » par Globefund.
- *Services bancaires directs* – Avec plus de 907 000 titulaires dont les dépôts totalisaient 2,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice, la popularité de notre compte d'épargne HSBC Advance (auparavant, compte d'épargne en direct) ne se dément pas. Par ailleurs, InvestDirect HSBC permet désormais à ses clients d'avoir accès en ligne à trois nouvelles bourses internationales (soit celles de Londres, d'Euronext Paris et de Francfort), ce qui, en plus de notre accès déjà établi à la Bourse de Hong Kong, fait de cette entreprise celle qui offre le service d'investissement direct le plus international du Canada.
- *Innovations touchant les produits* – Nous avons continué de lancer des produits novateurs sur le marché canadien, notamment l'ÉconoPrêt hypothécaire HSBC^{MC} qui, en liant les comptes d'épargne des clients à leur prêt hypothécaire, leur permet de réduire leurs coûts d'intérêts.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées choisies et d'autres données relatives aux services financiers aux particuliers :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenu net d'intérêts	357 \$	395 \$
Revenu autre que d'intérêts	291	265
Total des revenus	648	660
Frais autres que d'intérêts	550	569
Bénéfice d'exploitation net	98	91
Dotations à la provision pour créances irrécouvrables	42	21
Bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	56	70
Provision pour impôts sur les bénéfices	16	19
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	6
Bénéfice net	35	45
Dividendes sur les actions privilégiées	7	4
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>28 \$</u>	<u>41 \$</u>
Pourcentage du total du bénéfice net	6,9 %	7,6 %
Actif moyen	18 290 \$	19 401 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	25,5 %	26,2 %

Les résultats de l'exercice 2009 ont été touchés par une perte de 16 millions de dollars découlant de la vente de nos activités de prêts automobile en 2008 et par une perte de valeur de 21 millions de dollars du PCAA non bancaire. Les résultats de 2008 tenaient compte d'une perte de 29 millions de dollars attribuable à la vente de notre portefeuille de prêts automobile et d'une perte de valeur de 24 millions de dollars du PCAA non bancaire. Abstraction faite de ces éléments, le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie a été de 93 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 30 millions de dollars, ou 24 %, par rapport aux 123 millions de dollars enregistrés en 2008.

Le revenu net d'intérêts a diminué de 38 millions de dollars, ou 10 %, passant de 395 millions de dollars, en 2008, à 357 millions de dollars en 2009. Ce recul découle essentiellement de la compression des différentiels de taux en raison de la concurrence exercée au chapitre des taux des dépôts de détail ainsi que de la faiblesse des taux d'intérêt. Les soldes des CPG et des dépôts à terme ont diminué, les clients ayant opté pour des produits offrant une meilleure liquidité, tel le compte d'épargne à intérêt élevé. Les pénalités pour le remboursement anticipé de prêts hypothécaires ont augmenté parce que le nombre de refinancements à meilleurs taux a augmenté.

Exclusion faite de la perte de valeur du PCAA non bancaire et de la perte à la vente du portefeuille de prêts automobile, le revenu autre que d'intérêts sous-jacent a progressé de 10 millions de dollars, ou 3 %, en 2009 grâce à l'augmentation des revenus de titrisation et des commissions sur les titres et les obligations par suite de la croissance des volumes de négociation, ce qui a été contrebalancé en partie par la diminution des revenus de change et le recul des revenus tirés des frais de gestion de placements attribuable à la baisse de la valeur moyenne des fonds gérés durant l'exercice.

Les frais autres que d'intérêts ont fléchi de 19 millions de dollars, ou 3 %, passant de 569 millions de dollars, en 2008, à 550 millions de dollars en 2009. Leur baisse est en grande partie imputable à la diminution de la rémunération incitative, au recul des commissions en lien avec la baisse des revenus variables, aux reprises sur les provisions pour impôts indirects, aux recouvrements supplémentaires de tels impôts et à la diminution des frais de formation, ce qui a été annulé, en partie, par la hausse des coûts des ressources fournies par le Groupe HSBC en raison du nombre plus élevé de transferts d'activités et par la montée des loyers et des coûts du matériel informatique.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables, laquelle tient compte de l'imputation d'une créance irrécouvrable de 9 millions de dollars associée à des positions en PCAA non bancaire, a dépassé de 21 millions de dollars celle de 2008. Sont en cause l'augmentation des radiations et des situations de défaut par suite de la détérioration des conditions de crédit et de la montée des taux de chômage ainsi que des changements apportés en 2008 à la méthode de calcul de cette provision.

Services aux entreprises

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2009, signalons les suivants :

- *Meilleure banque pour les PME* – Nous avons lancé HSBC AvantagesAffaires, soit une gamme de services bancaires comportant un modèle de tarification novateur et une nouvelle technologie de formulaires électroniques intelligents, ainsi que la carte MasterCard HSBC AvantagesAffaires. Nous avons également lancé HSBC Direct Entreprises et inauguré le Centre d'affaires HSBC afin de répondre aux besoins des clients qui souhaitent avoir accès aux services et avantages qu'offre une succursale virtuelle. Nous avons investi dans la formation de notre personnel affecté aux services aux entreprises afin qu'il puisse avoir les connaissances et les outils nécessaires pour fournir des conseils professionnels à cette clientèle.
- *Chef de file dans les services internationaux* – Nous avons formé en Amérique du Nord une équipe responsable des services internationaux afin de devenir la référence pour les entreprises qui mènent des activités partout dans le monde. Travaillant en collaboration avec les bureaux de la HSBC aux États-Unis et en Europe, notre équipe a su tisser des liens avec des entreprises qui ont des besoins transfrontaliers.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées choisies et d'autres données relatives aux services aux entreprises :

	2009	2008
Revenu net d'intérêts	692 \$	694 \$
Revenu autre que d'intérêts	245	181
Total des revenus	937	875
Frais autres que d'intérêts	304	317
Bénéfice d'exploitation net	633	558
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	223	130
Bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	410	428
Provision pour impôts sur les bénéfices	101	118
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	16	16
Bénéfice net	293	294
Dividendes sur les actions privilégiées	18	11
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	275 \$	283 \$
Pourcentage du total du bénéfice net	58,1 %	49,6 %
Actif moyen	24 249 \$	26 912 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	33,9 %	36,4 %

Le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie s'est établi à 410 millions de dollars, en baisse de 18 millions de dollars, ou 4 %, par rapport aux 428 millions de dollars réalisés en 2008. Les résultats de 2009 tiennent compte d'une perte de valeur de 20 millions de dollars du PCAA non bancaire, contre 25 millions de dollars en 2008.

Se chiffrant à 692 millions de dollars, le revenu net d'intérêts a peu changé par rapport à celui de l'exercice précédent. La marge nette d'intérêts générée par les prêts a augmenté en raison de l'élargissement de l'écart entre le taux préférentiel canadien et les taux des acceptations bancaires ainsi que des mesures de révision des taux, ce qui a été contrebalancé par le recul des volumes de prêts, les clients souhaitant réduire leur endettement, et par la diminution de la marge nette d'intérêts dégagée sur les dépôts à cause de la baisse des taux d'intérêt.

Rapport de gestion (suite)

Le revenu autre que d'intérêts a augmenté de 64 millions de dollars, ou 35 %, pour s'établir à 245 millions de dollars en 2009. En effet, les mesures de révision des taux se sont soldées par l'augmentation des revenus tirés des frais de gestion et des commissions sur les acceptations bancaires et autres produits liés au crédit. Ces facteurs ont été atténués par la diminution des revenus provenant des opérations de change et des commissions sur virements télégraphiques, les volumes des clients ayant subi les effets de la réduction des opérations de commerce international.

Les frais autres que d'intérêts ont été de 304 millions de dollars, affichant ainsi une baisse de 13 millions de dollars, ou 4 %, en raison de la diminution de la rémunération variable et des mesures de compression des coûts.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables a augmenté de 93 millions de dollars, pour atteindre 223 millions de dollars, à cause de l'accroissement des prêts douteux dans les secteurs de l'immobilier, du commerce et des services en raison de mauvaises conditions de crédit et du manque de vigueur de l'économie.

Services bancaires internationaux et marchés

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2009, signalons les suivants :

- *Croissance des revenus* – Le total des revenus s'est accru de 9 %, et ce, en grande partie grâce à l'accroissement des commissions générées sur les marchés financiers et à des gains comptables nets découlant de l'évaluation à la valeur de marché.
- *Services internationaux aux sociétés* – Nous avons tiré profit de la portée internationale de nos services bancaires internationaux et marchés pour établir des liens avec des clients cibles dans les secteurs des ressources, de l'énergie, des infrastructures et des services financiers. L'approche « Joindre nos forces » nous a permis, une fois de plus, d'accroître de façon substantielle nos participations à titre de chef de file dans des opérations de financement par emprunt transfrontalières conclues pour des clients cibles. Nous avons obtenu six mandats de services de conseil relativement à des fusions et acquisitions dans les secteurs des services financiers et de l'énergie.
- *Marchés des titres d'emprunt* – Nous avons dirigé ou codirigé neuf opérations qui ont permis à des émetteurs nationaux et étrangers de réunir des capitaux totalisant 1,3 milliard de dollars et avons participé à 143 opérations dans le cadre desquelles des émetteurs du pays et de l'étranger ont mobilisé des capitaux de 101 milliards de dollars.
- *Marchés des actions* – Nous avons participé à 131 opérations qui ont permis de réunir 29 milliards de dollars.
- *Gestion d'actifs* – En 2009, nous avons lancé au Canada, sous la marque HSBC Premier, le service de placement Sélection mondiale, lequel sera offert à des clients de la HSBC partout en Europe, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. En 2009, nous avons également commencé à offrir à nos clients canadiens le Fonds en actions indiennes de la HSBC. Ce nouveau fonds s'ajoute à ceux déjà fort populaires que sont le Fonds en actions chinoises de la HSBC, le Fonds en actions BRIC de la HSBC et le Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC. Nous pouvons maintenant affirmer que nous offrons la gamme de fonds de placement des marchés émergents la plus diversifiée qui puisse se trouver au Canada.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées choisies et d'autres données relatives aux services bancaires internationaux et marchés :

	2009	2008
Revenu net d'intérêts	53 \$	78 \$
Revenu autre que d'intérêts	396	333
Total des revenus	449	411
Frais autres que d'intérêts	136	122
Bénéfice d'exploitation net	313	289
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	12	–
Bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	301	289
Provision pour impôts sur les bénéfices	100	82
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	4
Bénéfice net	196	203
Dividendes sur les actions privilégiées	5	3
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	191 \$	200 \$
Pourcentage du total du bénéfice net	38,8 %	34,2 %
Actif moyen	25 626 \$	22 759 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	35,7 %	30,8 %

Le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie s'est établi à 301 millions de dollars, comparativement à 289 millions de dollars en 2008, en hausse de 12 millions de dollars, ou 4 %. Ce résultat tient compte de pertes liées au PCAA non bancaire se chiffrant à 23 millions de dollars en 2009, contre 24 millions de dollars en 2008.

Le revenu net d'intérêts a diminué de 25 millions de dollars, ou 32 %, en 2009, pour se situer à 53 millions de dollars, ce qui reflète la contraction de nos marges nettes d'intérêts, la hausse des coûts de financement et des liquidités et la dégradation des marchés des capitaux.

Le revenu autre que d'intérêts a progressé de 63 millions de dollars, soit 19 %, pour s'établir à 396 millions de dollars. En 2009, les revenus tirés des services internationaux de banque d'investissement se sont accrus à la faveur de l'intensification de l'activité des marchés et tiennent compte d'un gain de 23 millions de dollars qui a été constaté dans le cadre d'une opération visant à réunir du financement à terme non garanti. Certains titres disponibles à la vente ont été vendus en 2009, ce qui a donné lieu à la constatation d'un gain réalisé de 27 millions de dollars. Les autres gains comptables nets découlant de l'évaluation à la valeur de marché ont augmenté grâce aux gains de conversion constatés à l'égard du financement en dollars américains de titres disponibles à la vente libellés dans cette monnaie et à la hausse des gains découlant de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés servant à couvrir certaines de nos positions sur taux d'intérêt et pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'incidence négative du resserrement des différentiels de taux sur la valeur de nos propres titres de créance et de l'inefficacité de couvertures de flux de trésorerie. De plus, les revenus de négociation ont baissé à cause du recul des volumes des opérations des clients portant sur les produits de change.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 136 millions de dollars, affichant une hausse de 14 millions de dollars en raison de l'augmentation des coûts de la rémunération variable et des frais généraux et frais d'administration.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables s'est accrue de 12 millions de dollars en raison, surtout, de certaines positions en PCAA non bancaire.

Crédit à la consommation

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2009, signalons les suivants :

- *Mesures de réduction du risque* – Comme nous nous attendions à un ralentissement économique, nous avons resserré nos critères de crédit pour l'ensemble de nos produits, ce qui a signifié notamment une diminution des ratios du prêt à la valeur totale pour les prêts hypothécaires de premier et de deuxième rang. Nous avons rehaussé nos activités de recouvrement en augmentant le personnel qui y est affecté et en investissant dans des outils d'analyse. Ainsi, les résultats obtenus au chapitre des situations de défaut ont, malgré une conjoncture économique difficile, été nettement meilleurs que ceux escomptés.
- *Compression des coûts* – Les volumes d'affaires ayant fléchi, nous avons continué de nous concentrer sur la compression des coûts. En 2009, le réseau de la Financière HSBC a été rationalisé, passant de 93 à 76 succursales. Nous avons également continué de joindre nos forces à celles des sociétés affiliées de la HSBC en Amérique du Nord et des centres de services internationaux de la HSBC partout dans le monde.
- *Stratégie de détail* – Par suite d'examen stratégiques de la rentabilité et de la compatibilité, nous avons réduit en 2009 le nombre des commerçants avec lesquels nous traitons.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées choisies et d'autres données relatives au crédit à la consommation :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenu net d'intérêts	377 \$	477 \$
Revenu autre que d'intérêts	19	58
Total des revenus	<u>396</u>	<u>535</u>
Frais autres que d'intérêts	<u>187</u>	<u>222</u>
Bénéfice d'exploitation net	209	313
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	<u>238</u>	<u>228</u>
(Perte) bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	(29)	85
(Recouvrement d'impôts) provision pour impôts sur les bénéfices	(10)	34
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	–	–
(Perte nette) bénéfice net	<u>(19)</u>	<u>51</u>
Dividendes sur les actions privilégiées	<u>27</u>	<u>2</u>
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>(46) \$</u>	<u>49 \$</u>
Pourcentage du total (de la perte nette) du bénéfice net	<u>(3,8)%</u>	<u>8,6 %</u>
Actif moyen	3 530 \$	4 880 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	<u>4,9 %</u>	<u>6,6 %</u>

Rapport de gestion (suite)

Le secteur du crédit à la consommation a constaté une perte avant impôts de 29 millions de dollars en 2009, alors qu'il avait dégagé un bénéfice avant impôts de 85 millions de dollars en 2008.

Le revenu net d'intérêts a diminué de 100 millions de dollars, ou 21 %, en 2009, pour s'établir à 377 millions de dollars, contre 477 millions de dollars l'exercice précédent. En raison des mesures de resserrement du crédit que nous avons commencé à appliquer au quatrième trimestre de 2007 en prévision d'une conjoncture difficile, les volumes de prêts de nos principales entités ont diminué. Également, vers le milieu de 2008, nous avons vendu notre portefeuille de prêts automobile qui totalisait quelque 330 millions de dollars, ce qui a également influé sur le revenu net d'intérêts. En conséquence, la moyenne des créances a fléchi d'environ 1,0 milliard de dollars, ou 22 %, compte tenu de la cession de notre portefeuille de prêts automobile, ce qui s'est traduit par une diminution du revenu net d'intérêts entre 2008 et 2009.

Comparativement aux 58 millions de dollars inscrits à ce chapitre en 2008, le revenu autre que d'intérêts a reculé de 39 millions de dollars, ou 67 %, en 2009. Les pertes nettes sur les titres disponibles à la vente ont été de 19 millions de dollars (néant en 2008) en raison d'une charge pour perte de valeur durable constatée à l'égard de certains titres adossés à des créances hypothécaires. En 2009, nous avons également inscrit une charge de 4 millions de dollars en lien avec une garantie en cas de perte visant notre portefeuille de prêts automobile. Abstraction faite de ces éléments, le revenu autre que d'intérêts a accusé une baisse de 15 millions de dollars attribuable en grande partie à la diminution des créances, mais qui a été atténuée par la montée des revenus tirés des cartes de crédit.

Les frais autres que d'intérêts ont fléchi de 35 millions de dollars, ou 16 %, en 2009 grâce à la baisse des coûts du personnel, des incitatifs et des volumes d'affaires. Les frais de marketing ont baissé car nous avons mené moins de campagnes de marketing en 2009 en raison de nos mesures continues de resserrement du crédit.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables a augmenté de 10 millions de dollars, ou 4 %, en 2009. Même si les radiations se sont accrues en 2009, les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté de 7 millions de dollars, contre 33 millions de dollars en 2008, ce qui témoigne du fait que le taux de défaut a augmenté plus rapidement en 2008 qu'en 2009.

États financiers consolidés

Table des matières

48	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
49	Rapport des vérificateurs

États financiers consolidés

50	Bilans consolidés
51	États consolidés des résultats
52	États consolidés de la variation des capitaux propres
52	États consolidés du résultat étendu
53	États consolidés des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers consolidés

54	Note 1	Conventions comptables
62	Note 2	Regroupement d'entreprises
64	Note 3	Valeurs mobilières
68	Note 4	Prêts
69	Note 5	Titrisation des prêts
70	Note 6	Terrains, immeubles et matériel
70	Note 7	Autres éléments d'actif
71	Note 8	Dépôts
71	Note 9	Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts
71	Note 10	Autres éléments de passif
71	Note 11	Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale
72	Note 12	Déventures subordonnées
73	Note 13	Capital-actions
74	Note 14	Entités à détenteurs de droits variables
75	Note 15	Principales filiales
75	Note 16	Gestion des risques
76	Note 17	Classement des instruments financiers
78	Note 18	Juste valeur des instruments financiers
83	Note 19	Instruments dérivés
88	Note 20	Position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt
90	Note 21	Actifs financiers donnés en garantie et garanties acceptées
90	Note 22	Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation
91	Note 23	Bénéfice d'exploitation net
91	Note 24	Rémunération à base d'actions
92	Note 25	Avantages sociaux futurs
95	Note 26	Impôts sur les bénéficiaires
95	Note 27	Gestion du capital
97	Note 28	Informations sectorielles
99	Note 29	Opérations entre apparentés
99	Note 30	Garanties, engagements et passif éventuel

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les montants qui y figurent et ceux qui figurent dans le rapport de gestion sont fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des opérations et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Responsable de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte, pour l'assurer, sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les moyens de contrôle auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités et la délégation de pouvoirs et qui favorise l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie; le recrutement judicieux des employés et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des procédés comptables et administratifs nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des opérations, des éléments d'actif et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu de vérification interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces moyens de contrôle sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et une assurance que les éléments d'actif sont correctement comptabilisés. Ils permettent par ailleurs d'assurer la protection des éléments d'actif contre une utilisation ou une vente non autorisée et de faire en sorte que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

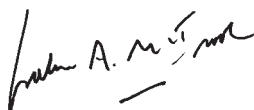
Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité de vérification composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la banque. Les membres du comité de vérification passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et recommandent leur approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité de vérification comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des vérificateurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des vérificateurs mandatés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Au 31 décembre 2009, nous, le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les vérificateurs mandatés par les actionnaires, le vérificateur en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de la vérification, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Lindsay Gordon
Président et chef de la direction



Graham A. McIsaac, FCA
Chef des finances

Vancouver, Canada
Le 15 février 2010

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque HSBC Canada aux 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque HSBC Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada aux 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENC.R.L.

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 15 février 2010

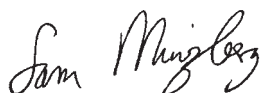
Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)

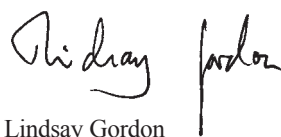
	2009	2008
Actif		
Liquidités		
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt à la Banque du Canada et à d'autres banques	652 \$	434 \$
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	1 245	1 421
	<u>1 897</u>	<u>1 855</u>
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres disponibles à la vente	12 682	9 683
Titres détenus à des fins de transaction	1 986	1 079
Autres	41	56
	<u>14 709</u>	<u>10 818</u>
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	<u>8 496</u>	<u>6 682</u>
Prêts (note 4)		
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 442	23 067
Prêts hypothécaires résidentiels	11 359	11 869
Prêts à la consommation	3 199	4 029
Autres prêts à la consommation	5 742	5 296
Provision pour créances irrécouvrables	(638)	(615)
	<u>38 104</u>	<u>43 646</u>
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 966	5 209
Instruments dérivés (note 19)	1 100	2 448
Terrains, immeubles et matériel (note 6)	142	126
Autres éléments d'actif (note 7)	1 923	1 265
	<u>8 131</u>	<u>9 048</u>
	<u>71 337 \$</u>	<u>72 049 \$</u>
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 8)		
Établissements financiers réglementés	754 \$	1 264 \$
Particuliers	21 578	21 064
Entreprises et administrations publiques	27 875	29 634
	<u>50 207</u>	<u>51 962</u>
Autres		
Acceptations	4 966	5 209
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts (note 9)	3 324	4 164
Instruments dérivés (note 19)	897	2 023
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	2 517	715
Titres vendus à découvert	1 148	631
Autres éléments de passif (note 10)	2 650	1 974
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale (note 11)	430	430
	<u>15 932</u>	<u>15 146</u>
Débiteures subordonnées (note 12)	<u>834</u>	<u>788</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 13)		
Actions privilégiées	946	696
Actions ordinaires	1 225	1 225
Surplus d'apport	7	-
Bénéfices non répartis	2 113	1 950
Cumul des autres éléments du résultat étendu	73	282
	<u>4 364</u>	<u>4 153</u>
	<u>71 337 \$</u>	<u>72 049 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Samuel Minzberg
Président du comité de vérification



Lindsay Gordon
Président et chef de la direction

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, à l'exception des montants par action)

	2009	2008
Revenu d'intérêts		
Prêts	1 986 \$	3 016 \$
Valeurs mobilières	275	288
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	14	94
	<u>2 275</u>	<u>3 398</u>
Frais d'intérêts		
Dépôts	637	1 520
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	120	195
Débentures subordonnées	39	39
	<u>796</u>	<u>1 754</u>
Revenu net d'intérêts	<u>1 479</u>	<u>1 644</u>
Revenu autre que d'intérêts		
Frais de gestion – services de dépôt et de paiement	110	112
Commissions sur les facilités de crédit	165	124
Commissions sur les marchés financiers	153	88
Revenus tirés de la gestion de placements	117	130
Revenus de change	41	49
Revenus tirés des services de commerce international	24	24
Revenus de négociation	95	162
Gains (pertes) sur des titres disponibles à la vente et d'autres titres (note 3c)	8	(66)
Revenus de titrisation	102	87
Autres	67	80
Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net	69	47
	<u>951</u>	<u>837</u>
Total des revenus	<u>2 430</u>	<u>2 481</u>
Frais autres que d'intérêts		
Salaires et avantages sociaux	642	644
Locaux et matériel, amortissement compris	165	153
Autres	370	433
	<u>1 177</u>	<u>1 230</u>
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	<u>1 253</u>	<u>1 251</u>
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables (note 4)	515	379
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices et la participation		
sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	738	872
Provision pour impôts sur les bénéfices (note 26)	207	253
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	26	26
Bénéfice net	<u>505 \$</u>	<u>593 \$</u>
Dividendes sur les actions privilégiées (note 13)	57	20
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>448 \$</u>	<u>573 \$</u>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	498 668	524 042
Bénéfice de base par action ordinaire	0,90 \$	1,09 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2009	2008
Actions privilégiées (note 13)		
Solde au début de l'exercice	696 \$	350 \$
Émises	250	346
Solde à la fin de l'exercice	946	696
Actions ordinaires (note 13)		
Solde au début de l'exercice	1 225	1 293
Restructuration du capital (note 2)	–	(68)
Solde à la fin de l'exercice	1 225	1 225
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	–	232
Rémunération à base d'actions (note 24)	7	7
Restructuration du capital (note 2)	–	(239)
Solde à la fin de l'exercice	7	–
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	1 950	1 736
Bénéfice net	505	593
Dividendes sur les actions privilégiées (note 13)	(57)	(20)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 13)	(280)	(320)
Frais d'émission d'actions	(5)	–
Restructuration du capital (note 2)	–	(39)
Solde à la fin de l'exercice	2 113	1 950
Cumul des autres éléments du résultat étendu – titres disponibles à la vente		
Solde au début de l'exercice	85	1
Variation nette des (pertes) gains non réalisé(e)s sur de titres disponibles à la vente, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(110)	84
Solde à la fin de l'exercice	(25)	85
Cumul des autres éléments du résultat étendu – couverture des flux de trésorerie		
Solde au début de l'exercice	197	–
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de impôts sur les bénéfices	(99)	197
Solde à la fin de l'exercice	98	197
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	73	282
Total des capitaux propres	4 364 \$	4 153 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2009	2008
Bénéfice net	505 \$	593 \$
Autres éléments du résultat étendu sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s sur les variations de la juste valeur [déduction faite des impôts sur les bénéfices de (47)\$ et de 34 \$]	(99)	70
Reclassement des gains (pertes) réalisé(e)s au bénéfice [déduction faite des impôts sur les bénéfices de (7)\$ et de 6 \$]	(11)	14
	(110)	84
Autres éléments du résultat étendu sur les couvertures des flux de trésorerie		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les variations de la juste valeur [déduction faite des impôts sur les bénéfices de (46)\$ et de 94 \$]	(99)	197
Résultat étendu de l'exercice	296 \$	874 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2009	2008
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Bénéfice net	505 \$	593 \$
Ajustements au bénéfice net pour déterminer les liquidités nettes provenant des activités d'exploitation		
Amortissement	46	46
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables (note 4)	515	379
Dotation à la provision pour pertes de valeur des titres disponibles à la vente	20	69
Impôts futurs (note 26)	(56)	54
Intérêts courus nets à recevoir et à payer	(24)	13
Titres de négociation	(907)	148
Instruments dérivés, montant net	177	(181)
Prêts hypothécaires vendus avec recours	324	155
Titres vendus à découvert	517	8
Divers, montant net	(153)	(72)
	<u>964</u>	<u>1 212</u>
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		
Dépôts (remboursés) reçus	(1 755)	3 084
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	(840)	(1 018)
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 802	395
Produit de l'émission d'actions privilégiées (note 13)	250	–
Dividendes payés (note 13)	(339)	(388)
	<u>(882)</u>	<u>2 073</u>
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		
Prêts remboursés (accordés), à l'exception des prêts titrisés	1 311	(4 955)
Produit de la titrisation de prêts (note 5)	3 541	4 286
Produits de la vente de prêts	–	1 850
Prêts achetés de conduits de titrisation	–	(1 062)
Achat de titres détenus à des fins autres que de transaction	(8 752)	(12 428)
Vente de titres détenus à des fins autres que de transaction	1 739	1 483
Titres détenus à des fins autres que de transaction arrivés à échéance	3 996	6 334
Autres titres	15	–
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	(1 814)	(560)
Variation nette des dépôts hors exploitation et autres dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	177	1 711
Acquisition de terrains, d'immeubles et de matériel	(76)	(52)
	<u>137</u>	<u>(3 393)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	219	(108)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	420	528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>639 \$</u>	<u>420 \$</u>
Composition		
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt à la Banque du Canada et à d'autres banques	652 \$	434 \$
Moins les dépôts hors exploitation auprès d'autres banques ⁽¹⁾	(13)	(14)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>639 \$</u>	<u>420 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés au cours de l'exercice	843 \$	1 779 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	224 \$	364 \$

(1) Les dépôts hors exploitation sont composés de liquidités soumises à des restrictions au titre du recours relatif aux opérations de titrisation. Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2009 et 2008 (tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars, à moins d'indication contraire)

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale de la HSBC Holdings plc (la « société mère »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

1 Conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui stipule que, sauf spécification contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), les états financiers consolidés doivent être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Certains montants de périodes antérieures ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice à l'étude. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers consolidés sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR. Elles respectent également les exigences de comptabilisation du BSIF.

a Consolidation

La banque mène ses activités par l'entremise d'une variété de structures, notamment des filiales. Les éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les dépenses de ses filiales sont comptabilisés dans ses états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes réciproques importants ont été éliminés.

b Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour dresser ses états financiers consolidés, la banque doit faire des estimations et poser des hypothèses, lesquelles ont des répercussions sur le montant des éléments d'actif et de passif et du bénéfice net ainsi que sur d'autres éléments présentés dans les états financiers. Parmi les plus importants éléments d'actif et de passif pour lesquels elle doit faire des estimations, on retrouve l'établissement des provisions pour créances irrécouvrables, les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les pertes de valeur durables des titres disponibles à la vente, les opérations de titrisation, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, ce qui aurait une incidence sur les états financiers consolidés de la banque.

c Liquidités

Les dépôts auprès d'établissements financiers réglementés sont inscrits au coût après amortissement, à l'exception de certains instruments désignés comme disponibles à la vente ou comme détenus à des fins de transaction. Le revenu d'intérêts provenant des dépôts portant intérêt est inscrit selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d Instruments financiers

Tous les instruments financiers, à quelques exceptions près, sont classés dans l'une des catégories suivantes : instruments détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, instruments détenus à des fins de transaction, instruments disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe des marchés actifs sont établies en fonction du cours acheteur des actifs financiers et du cours vendeur des passifs financiers. Dans le cas d'instruments dérivés ou d'autres instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation faisant référence aux données du marché observables et non observables, notamment l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation du prix des options et d'autres techniques d'évaluation régulièrement utilisées par les intervenants sur le marché.

Les instruments financiers désignés comme instruments détenus à des fins de transaction sont achetés pour être revendus, et ce, généralement à court terme. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont inscrits à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés sur la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations du marché sont comptabilisés comme revenus de négociation. Les dividendes et les intérêts gagnés ainsi que les intérêts engagés sont respectivement inscrits comme revenu ou frais d'intérêts.

1 Conventions comptables (suite)

d Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers peuvent aussi être désignés comme instruments détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale (« l'option de la juste valeur »). Les gains et les pertes sur les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction qui découlent de la variation des différentiels de taux de la banque sont inclus dans le poste Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats. Le recours à cette option nécessite que la juste valeur de ces instruments puisse être calculée de manière fiable. Les instruments financiers inscrits à la juste valeur aux termes de l'option de la juste valeur sont comptabilisés de la même manière que les autres instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction. Le BSIF impose des restrictions quant à l'utilisation de l'option de la juste valeur qui font en sorte que son utilisation est permise lorsqu'elle réduit de manière importante les disparités découlant de l'évaluation d'un instrument financier ou de la constatation des gains et des pertes qui y sont rattachés sur des bases différentes, ou lorsque l'instrument financier appartient à un groupe d'instruments financiers qui sont gérés selon la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie de gestion des risques ou à la stratégie de placement de la banque ou lorsqu'il s'agit d'un dérivé intégré qui n'est pas étroitement lié au contrat hôte. En outre, le BSIF a mis en place des restrictions quant aux prêts et aux créances de la clientèle de détail auxquels peut s'appliquer l'option de la juste valeur.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme détenus à des fins de transaction ou qui sont inscrits à la juste valeur. Les instruments financiers classés et désignés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur vente, moment où le gain ou la perte cumulé sera reclassé aux résultats. Les gains et les pertes réalisés à la vente, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les réductions de valeur visant à refléter les pertes de valeur durables sont inclus dans le revenu autre que d'intérêts. Le revenu d'intérêts tiré des instruments financiers désignés comme disponibles à la vente est inclus dans le revenu d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que les prêts et créances, que l'entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les instruments financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances ainsi que les autres passifs financiers autres que ceux désignés ou classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement calculé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dotations aux provisions pour les pertes de valeur durables des actifs désignés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance sont passées en charges.

Le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux titres de négociation ou à ceux désignés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance ainsi qu'aux prêts et aux créances sont généralement capitalisés pour être ensuite amortis sur la durée prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est employée pour répartir sur la durée prévue de l'instrument concerné le revenu ou les frais d'intérêts relatifs aux instruments financiers évalués au coût après amortissement, y compris l'amortissement des primes, des coûts et des frais de transaction de même que l'accroissement des escomptes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties et les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif est établi lors de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif financier et n'est pas révisé par la suite.

e Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, sauf exception, ont été désignées comme détenues à des fins de transaction ou comme disponibles à la vente. Les valeurs mobilières sont comptabilisées à la date de transaction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Conventions comptables (suite)

e Valeurs mobilières (suite)

Les titres de placement détenus à des fins autres que de transaction sont désignés comme disponibles à la vente, à l'exception des placements à titre de banque d'affaires qui sont comptabilisés à la juste valeur. Puisque leur valeur ne peut être établie de manière fiable, les titres de participation qui n'ont pas de valeur marchande établie sur les marchés actifs sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes réalisés à la vente, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les réductions de valeur visant à refléter les pertes de valeur durables sont inclus dans le revenu autre que d'intérêts. Le revenu d'intérêts et les dividendes provenant de ces valeurs mobilières sont inclus dans le revenu d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f Prêts

L'évaluation initiale des prêts, y compris les contrats de location-financement, est faite à leur juste valeur et les évaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de tout revenu non gagné et de toute provision établie pour les créances irrécouvrables.

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour les prêts douteux. Le revenu d'intérêts tiré des créances sur cartes de crédit classées comme douteuses continue à être comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et fait l'objet d'une provision pour créances irrécouvrables. Les prêts sont considérés comme douteux lorsque, de l'avis de la direction, il n'y a aucune assurance raisonnable que la totalité du capital ou des intérêts ne soit finalement recouvrée. Lorsqu'un paiement (capital et intérêts) est, d'après le contrat, plus de 90 jours en retard, le prêt sera classé comme douteux, à moins que le prêt ne soit garanti et que l'on s'attende à ce que les tentatives de recouvrement se traduisent par un remboursement du prêt ou qu'elles fassent en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement fédéral ou provincial, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat.

Les prêts douteux sont inscrits à leur montant de réalisation estimatif. Ce montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif des prêts. Lorsque les montants et l'échéancier des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de façon fiable, les montants de réalisation sont établis à la juste valeur de toute garantie sous-jacente aux prêts, déduction faite des coûts prévus de réalisation. Lorsqu'il s'agit d'un prêt douteux, la comptabilisation de l'intérêt, conformément aux conditions de la convention de prêt initiale, cesse, à moins qu'il ne s'agisse de créances sur cartes de crédit. Le revenu d'intérêts n'est constaté que lorsque toutes les provisions pour créances irrécouvrables ont été contrepassées.

g Provision pour créances irrécouvrables

La banque maintient un compte de provisions pour créances irrécouvrables dont le solde est jugé suffisant par la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant des provisions pour créances irrécouvrables est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

La provision pour créances irrécouvrables consiste en des provisions spécifiques et en une provision générale, lesquelles sont passées en revue régulièrement. Les provisions pour créances irrécouvrables ramènent la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées sur une base individuelle pour les prêts pour lesquels la banque estime que la possibilité de recouvrement ultime de la totalité ou d'une partie du capital ou des intérêts est douteuse, afin de réduire la valeur comptable des créances douteuses à leur montant estimatif de réalisation. Le montant estimatif de réalisation est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts à la date de la perte de valeur. La juste valeur des garanties à l'égard d'un prêt, déduction faite des coûts prévus de réalisation, ou le prix de marché observable peut servir à évaluer le montant estimatif de réalisation.

1 Conventions comptables (suite)

g *Provision pour créances irrécouvrables (suite)*

La provision générale constitue la meilleure estimation faite par la banque des pertes subies dans le portefeuille pour les actifs qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux. Les paramètres de crédit des prêts aux entreprises et aux administrations publiques comprennent la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut pour chacun des clients. Ces paramètres sont établis au moyen du système de notations internes de la banque aux fins du calcul de la provision générale. La direction peut modifier ces paramètres pour certains, voire l'ensemble des emprunteurs lorsque les paramètres du système d'application de notations ne reflètent pas toutes les pertes subies. Pour faire cet ajustement discrétionnaire, il est nécessaire d'utiliser un cadre de référence reconnu pour ce qui est des mesures internes et externes de la qualité du crédit.

Pour les prêts à la consommation, les prêts hypothécaires résidentiels et les cartes de crédit, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes et des radiations, complétée par des ajustements discrétionnaires qui utilisent un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risque des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille. Le solde de la provision générale est également analysé par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables est imputée aux résultats et comprend les montants radiés au cours de l'exercice, déduction faite des montants recouvrés sur les radiations effectuées au cours des exercices précédents, et les modifications aux provisions.

h *Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat*

Lorsque les titres sont vendus en vertu de conventions de rachat à un prix déterminé, ils demeurent inscrits aux bilans consolidés à titre de prêts et d'emprunts garantis et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Inversement, les titres achetés en vertu de conventions de revente ne sont pas inscrits aux bilans consolidés et la contrepartie payée est comptabilisée comme un actif. Le revenu d'intérêts sur les valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente et les frais d'intérêts sur les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat sont inscrits selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

i *Obligations relatives aux titres vendus à découvert*

L'obligation pour la banque de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente est inscrite à sa juste valeur. Les ajustements de la juste valeur ainsi que des gains et des pertes à la vente sont inscrits comme revenus de négociation à l'état consolidé des résultats.

j *Terrains, immeubles et matériel*

Les terrains sont comptabilisés au prix coûtant. Les immeubles, les améliorations locatives et le matériel sont comptabilisés au prix coûtant diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'élément d'actif, de la façon suivante : immeubles – de 20 à 40 ans, matériel – de 3 à 5 ans, logiciels et matériel informatique achetés de fournisseurs externes – de 3 à 5 ans et améliorations locatives – pour la durée du bail ou la durée de vie utile estimative, selon la moins élevée des deux. Les gains et les pertes sur les cessions sont inscrits dans le revenu autre que d'intérêts au cours de l'exercice où la cession a lieu.

k *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*

Les écarts d'acquisition, qui correspondent à l'excédent du coût d'acquisition de filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis, ne font pas l'objet d'amortissement et sont inscrits dans les autres éléments d'actif.

Les autres actifs incorporels définis et mesurables de façon fiable résultant de l'acquisition de filiales sont également inscrits dans les autres éléments d'actif. Les actifs incorporels, y compris les logiciels développés à l'interne, qui ont une durée de vie définie sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, d'une durée maximale de 15 ans, sauf lorsqu'une réduction de valeur est nécessaire pour refléter une dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Conventions comptables (suite)

k Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels (suite)

Les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels sont passés en revue au moins une fois l'an, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation, afin d'évaluer s'il y a effectivement eu une dépréciation et de s'assurer que leur juste valeur est plus grande ou égale à leur valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est passé en charges au cours de la période pendant laquelle la dépréciation a été déterminée.

l Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de dette à court terme négociable que les clients contractent et que la banque garantit en échange de commissions. La banque prévoit que la plupart des acceptations seront réglées simultanément au moment du remboursement par les clients. Le risque auquel elle est exposée au titre des acceptations est comptabilisé comme un passif. Son recours contre des clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions gagnées sont comptabilisées au poste Commissions sur les facilités de crédit, sous la rubrique Revenu autre que d'intérêts.

m Impôts sur les bénéfices

La méthode du report variable est utilisée pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires (soit la différence entre la valeur des actifs et des passifs à des fins fiscales et à des fins comptables ainsi que toutes les pertes d'exploitation et tous les crédits d'impôt reportés en avant applicables) et ils sont calculés au taux d'imposition qui serait en vigueur, ou pratiquement en vigueur, au moment de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est portée aux résultats de l'exercice qui englobe la date à compter de laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est prévue pour les actifs d'impôts futurs s'il est plus improbable que probable qu'ils se réalisent. Les charges ou les recouvrements d'impôts correspondent à la somme des provisions pour impôts exigibles de l'exercice et de la différence entre le solde d'ouverture et le solde de fermeture des actifs et des passifs d'impôts futurs, ajustés pour tous les montants inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Les actifs d'impôts futurs nets sont inclus dans le poste Autres éléments d'actif dans les bilans consolidés.

n Avantages sociaux futurs

La banque comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux des employés (notamment les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite) et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Les régimes de retraite incluent des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées. Les régimes de prestations et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des ententes de retraite complémentaires aux termes desquelles des prestations de retraite s'ajoutent à celles prévues dans les régimes en vigueur ainsi que des ententes relatives aux avantages complémentaires de retraite qui offrent certains avantages complémentaires de retraite additionnels. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque ou par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les coûts liés aux régimes d'avantages sociaux sont calculés selon l'évaluation actuarielle en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables faites par les membres de la direction quant au rendement des placements, à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des salariés et aux coûts prévus des soins de santé.

Pour déterminer le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les actifs ont été évalués à leur juste valeur.

Les gains ou les pertes actuariels nets supérieurs à 10 % du montant le plus élevé entre celui des obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime de retraite sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés admissibles au régime en cause.

Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés à la date de modification.

Lorsqu'un événement donne lieu à un règlement et à une compression de régime de retraite, la compression est comptabilisée avant le règlement.

1 Conventions comptables (suite)

n *Avantages sociaux futurs (suite)*

L'actif transitoire provenant d'une modification aux conventions comptables au cours d'années antérieures est amorti sur le nombre d'années de service futures des employés actifs.

o *Conversion des devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la conversion de devises sont inclus dans le revenu autre que d'intérêts et présentés dans les états consolidés des résultats, à l'exception des gains et des pertes de change non réalisés sur des titres disponibles à la vente, qui sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu et présentés dans les états du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés et inclus dans le revenu autre que d'intérêts.

Les gains ou pertes nets découlant de la conversion du financement des titres disponibles à la vente libellés en devises (pour lesquels les gains ou les pertes de conversion ont été enregistrés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu) sont inclus dans le poste Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats.

p *Instruments dérivés et couvertures*

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt ou d'indices de référence sous-jacents, tels des taux d'intérêt ou des taux de change. Dans le cours normal de son exploitation, la banque effectue des opérations portant sur des instruments dérivés comme des contrats à terme normalisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des options, lesquels peuvent porter sur des taux d'intérêt, des taux de change ou des titres de participation. Ces contrats sont négociés sur les bourses réglementées (contrats à terme normalisés et options) ou sont négociés hors cote (contrats à terme de gré à gré, swaps et options). Ces opérations sont utilisées à des fins de négociation, mais également à des fins de couverture des positions exposées aux fluctuations des taux d'intérêt et de change dans le cadre du programme de gestion des risques. Les activités de négociation sont menées pour répondre aux besoins des clients ainsi que pour le compte de la banque, afin d'obtenir des revenus de négociation, et portent sur tout contrat non admissible à la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, y compris les dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont comptabilisés à la valeur de marché et les gains ou les pertes nets qui en découlent sont comptabilisés dans le poste Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats.

Les instruments dérivés détenus à des fins autres que de couverture sont comptabilisés à la valeur de marché et les gains ou les pertes nets qui en résultent sont portés au revenu autre que d'intérêts pour la période en cours; les actifs et passifs s'y rapportant sont portés aux bilans consolidés.

Le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA* (l'« Institut Canadien des Comptables Agréés »), « Couvertures », précise quand la comptabilité de couverture est permise et comment elle doit être appliquée aux états financiers.

La banque documente de façon formelle la relation entre tous les instruments de couverture et les éléments couverts de même que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à l'établissement d'une relation. Cela implique qu'elle associe chaque instrument dérivé à un actif ou à un passif déterminé, ou à un engagement ferme défini ou à une opération prévue. Elle évalue également de façon formelle, au moment de la mise en place de la couverture, rétrospectivement et prospectivement, sur une base continue, si les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture parviennent à compenser efficacement les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie attribués aux risques couverts.

Les intérêts courus à recevoir et les gains reportés sont comptabilisés dans les autres éléments d'actif et les intérêts courus à payer et les pertes reportées, dans les autres éléments de passif. Les revenus ou les frais d'intérêts et les gains ou les pertes amortis sont comptabilisés dans le revenu d'intérêts ou dans les frais d'intérêts, selon le cas.

Les gains ou les pertes de change sur la conversion des instruments financiers dérivés libellés en devises utilisés pour couvrir les éléments exposés au risque de change sont constatés dans les autres éléments d'actif ou de passif et comptabilisés au titre de revenu autre que d'intérêts, déduction faite des frais. Ils viennent contrebalancer les pertes et les gains de change comptabilisés relativement aux éléments exposés au risque de change sous-jacent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Conventions comptables (suite)

p Instruments dérivés et couvertures (suite)

Les gains ou les pertes, réalisés ou non, associés à des instruments dérivés qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant leur échéance, sont reportés et comptabilisés aux résultats dans la période au cours de laquelle l'opération sous-jacente faisant l'objet d'une couverture est comptabilisée aux états consolidés des résultats. Si un élément couvert désigné comme tel est vendu ou arrive à expiration ou à échéance avant l'instrument dérivé qui lui est associé, il faut cesser d'appliquer la comptabilité de couverture et tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé lié à l'instrument dérivé est comptabilisé aux résultats.

Les couvertures sont désignées comme des couvertures de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les couvertures de la juste valeur sont utilisées pour gérer l'incidence, sur le revenu, des variations de la juste valeur des actifs et des passifs à taux fixe découlant des modifications des taux d'intérêt. Dans le cas d'une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée selon les gains ou les pertes attribuables au risque couvert, dont les montants sont comptabilisés dans le poste Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net. Dans la mesure où la relation de couverture est efficace, les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont contrebalancées par les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture, habituellement un dérivé, dont les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les revenus de négociation.

Les couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour gérer l'incidence, sur le revenu, des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs à taux variable. Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu, la tranche inefficace, quant à elle, est comptabilisée dans le poste Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le bénéfice net au cours des périodes où le bénéfice net subit les répercussions de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert.

q Actifs en fiducie sous administration

Les actifs en fiducie sous administration sont comptabilisés séparément des éléments d'actif et ne figurent pas dans les bilans consolidés.

r Titrisation des prêts

La banque vend périodiquement des groupes de prêts à divers conduits de titrisation. Les cessions de prêts sont constatées à titre de ventes pourvu que le contrôle des prêts transférés ait été cédé et qu'une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts transférés ait été reçue. S'ils sont comptabilisés comme des ventes, les prêts sont retirés des bilans consolidés et les gains ou les pertes découlant de ces opérations sont inscrits dans le revenu autre que d'intérêts, selon la valeur comptable des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. Un gain ou une perte sur la vente est comptabilisé lorsque les actifs titrisés sont transférés.

La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des obligations relatives aux droits de recours est établie en fonction des cours des marchés, le cas échéant, en fonction de modèles d'évaluation tenant compte des estimations les plus probables des responsables de la banque quant aux hypothèses clés, comme les pertes prévues, les taux de remboursement par anticipation et les taux d'actualisation proportionnels aux risques, ou en fonction de la vente d'éléments d'actif similaires.

Les droits conservés sont comptabilisés comme disponibles à la vente et sont inclus dans les autres éléments d'actif à leur juste valeur. Ils font l'objet de tests périodiques relatifs à la perte de valeur durable. Les valeurs comptables sont réduites pour refléter toute perte de valeur, l'ajustement étant constaté dans le revenu autre que d'intérêts. Lorsque la banque continue d'assumer la gestion des prêts vendus, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la durée du service. Lorsqu'elle fournit des services se rapportant aux éléments d'actif vendus, le revenu gagné est inscrit dans le revenu autre que d'intérêts, à mesure que les services sont rendus.

s Rémunération à base d'actions

La banque offre à certains employés clés une rémunération sous forme d'attributions à base d'actions de sa société mère. En outre, les employés admissibles peuvent participer au programme d'épargne et de participation par achat d'actions. La banque comptabilise ses régimes de rémunération à base d'actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur aux termes de laquelle les coûts relatifs à la rémunération sont évalués à la juste valeur à la date de l'attribution et sont constatés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des attributions et, le cas échéant, à titre de surplus d'apport.

1 Conventions comptables (suite)

t Sociétés de placement

Les placements dans des sociétés de placement sont comptabilisés à la juste valeur dans les cas où ils auraient autrement été consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation.

u Entités à détenteurs de droits variables

Les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sont consolidées lorsque la banque en est le principal bénéficiaire. Une entité est considérée comme une EDDV lorsqu'au moins l'une des deux conditions suivantes est volontairement remplie a) le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à la banque de financer ses activités sans un soutien subordonné additionnel fourni par une autre partie ou b) collectivement, les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas certaines caractéristiques essentielles d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui assume ou reçoit la majorité des pertes et des rendements résiduels des EDDV, ou les deux.

v Modifications aux conventions comptables en 2009

i) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » a remplacé le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 définit un actif incorporel et établit des normes de comptabilisation applicables aux actifs incorporels développés à l'interne.

L'application de la norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière de la banque ni sur ses résultats d'exploitation. Toutefois, par suite de l'adoption de cette norme, certains logiciels dont la valeur comptable nette se chiffrait à 54 millions de dollars au 31 décembre 2008 et qui étaient classés à titre de matériel informatique (inclus dans le poste Terrains, immeubles et matériel) ont été reclassés à titre d'actifs incorporels (inclus dans le poste Autres actifs). L'amortissement correspondant de 12 millions de dollars pour 2008, autrefois classé comme frais relatifs aux locaux et au matériel, est maintenant inscrit au poste Autres, dans les frais autres que d'intérêts.

ii) Instruments financiers

En janvier 2009, l'ICCA a publié l'abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers* (le « CPN-173 »), selon lequel le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers, notamment celle des instruments dérivés. Dans le cas de la banque, le CPN-173 a pris effet le 31 mars 2009. Le traitement comptable préconisé dans le CPN-173 doit être appliqué rétroactivement, sans retraitement des états financiers. L'application de cet abrégé n'a pas eu d'incidence notable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la banque.

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », afin d'exiger l'amélioration des informations fournies sur les évaluations à la juste valeur des instruments financiers et le risque de liquidité, y compris le classement et les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La banque a inclus ces informations additionnelles à la note 18, aux pages 78 à 82.

En août 2009, l'ICCA a apporté des modifications au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », en vigueur pour les états financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} novembre 2008, l'adoption anticipée étant permise à compter du troisième trimestre de 2009. Les modifications autorisent le classement des placements en titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans les prêts et créances, l'évaluation des pertes de valeur s'effectuant selon le modèle de la perte sur prêt subie présentée dans le chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*, « Prêts douteux ». Des reprises de pertes de valeur sur les instruments de créance disponibles à la vente sont requises dans les périodes subséquentes lorsque la hausse de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement ayant eu lieu après que la perte de valeur a été comptabilisée. Lors de la transition, les instruments de créance peuvent être retirés de la catégorie des titres disponibles à la vente et être reclassés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances au coût après amortissement, déduction faite de la perte de valeur mesurée selon le chapitre 3025. La banque n'a reclassé aucun de ses instruments de créance et n'a comptabilisé aucune reprise de perte de valeur par suite de l'adoption de ces modifications.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Conventions comptables (suite)

w Modifications comptables et présentation futures

i) Regroupements d'entreprises

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Le chapitre 1582 fournit des explications sur l'évaluation de l'entreprise acquise et la date à laquelle cette évaluation devrait être faite. Contrairement à la norme déjà existante, les coûts d'acquisition, à l'exception de ceux liés à l'émission de la dette ou du capital-actions, doivent être passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les chapitres 1601 et 1602 établissent les normes de préparation des états financiers consolidés et la comptabilisation et la présentation des participations ne donnant pas le contrôle par suite d'un regroupement d'entreprises. Ces nouvelles normes s'appliqueront à toutes les acquisitions d'entreprises réalisées après le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, il est permis de les adopter en 2010 afin de simplifier le passage aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») en 2011. Les nouvelles normes doivent être adoptées simultanément.

En août 2009, l'ICCA a apporté des modifications corrélatives au chapitre 1625, « Réévaluation intégrale des actifs et des passifs », et au chapitre 3251, « Capitaux propres », par suite de la publication des chapitres 1582, 1601 et 1602, tel qu'il est fait mention ci-dessus.

ii) Passage aux IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que toutes les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leurs résultats financiers conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption des IFRS vise à favoriser la comparabilité de la communication de l'information financière partout dans le monde. Ainsi, tous les états financiers intermédiaires et annuels, y compris les chiffres présentés à des fins de comparaison, devront être préparés en vertu des IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

Une description du plan de mise en œuvre de la banque, de ses progrès et de sa gouvernance ainsi que de l'incidence prévue sur les processus financiers, les systèmes et la communication de l'information financière est incluse aux pages 19 et 20 du rapport de gestion.

2 Regroupement d'entreprises

Avec prise d'effet le 30 novembre 2008, la banque a acquis de HSBC Finance Corporation, société affiliée américaine, la totalité du capital-actions avec droit de vote de la Société financière HSBC Limitée (la « Financière HSBC »), la société de portefeuille responsable des opérations de HSBC Finance Corporation dans le secteur du crédit à la consommation au Canada. Le coût d'acquisition global s'est élevé à 346 millions de dollars, somme obtenue par l'émission d'actions privilégiées de catégorie 2, série B, dont la juste valeur s'est chiffrée à 346 millions de dollars (se reporter à la note 13).

L'acquisition a représenté un transfert de capitaux propres entre des entités sous contrôle commun. Par conséquent, ce transfert a été comptabilisé selon la méthode de la continuité des intérêts communs à la valeur comptable nette de l'actif net transféré inscrite dans les comptes de la Financière HSBC.

La situation financière et les résultats d'exploitation de la Financière HSBC ont été ajustés pour qu'ils soient conformes aux conventions comptables adoptées par la banque.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif acquis et du passif pris en charge à la date de l'acquisition :

Total de l'actif acquis	4 383 \$
Total du passif pris en charge	4 037
Actif net acquis	<u>346 \$</u>

Bien que des actions privilégiées aient été émises en contrepartie des actions ordinaires émises par la Financière HSBC auparavant détenues par une autre société du Groupe HSBC, il n'y a eu aucun nouvel apport en capitaux propres. Par conséquent, les nouvelles actions privilégiées, dont la juste valeur s'est établie à 346 millions de dollars à l'émission, ont été comptabilisées à titre de restructuration des capitaux propres cumulés de la Banque HSBC Canada et de la Financière HSBC comme suit :

Actions ordinaires annulées de la Financière HSBC	68 \$
Montant comptabilisé dans le surplus d'apport	239
Montant comptabilisé dans les bénéfices non répartis	39
	<u>346 \$</u>

2 Regroupement d'entreprises (suite)

L'acquisition a eu l'incidence suivante sur les soldes d'ouverture des capitaux propres présentés antérieurement :

	2008
Actions ordinaires	
Solde présenté antérieurement	1 225 \$
Actions ordinaires de la Financière HSBC	68
Chiffres retraités	<u>1 293 \$</u>
Surplus d'apport	
Solde présenté antérieurement	206 \$
Surplus d'apport de la Financière HSBC	26
Chiffres retraités	<u>232 \$</u>
Bénéfices non répartis	
Solde présenté antérieurement	1 462 \$
Bénéfices non répartis de la Financière HSBC	274
Chiffres retraités	<u>1 736 \$</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu	
Solde présenté antérieurement	5 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu de la Financière HSBC	(4)
Chiffres retraités	<u>1 \$</u>

L'acquisition a eu l'incidence suivante sur le bilan consolidé et l'état consolidé des résultats de la banque :

Bilan consolidé

	2008		
	<i>Pro forma, compte non tenu de la Financière HSBC⁽¹⁾</i>	<i>Incidence de l'acquisition de la Financière HSBC</i>	<i>Total</i>
Actif			
Liquidités	1 815 \$	40 \$	1 855 \$
Valeurs mobilières	10 772	46	10 818
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	6 682	-	6 682
Prêts	39 812	3 834	43 646
Autres éléments d'actif	8 909	139	9 048
	<u>67 990 \$</u>	<u>4 059 \$</u>	<u>72 049 \$</u>
Passif et capitaux propres			
Dépôts	51 961 \$	1 \$	51 962 \$
Autres éléments de passif	11 435	3 711	15 146
Débitures subordonnées	788	-	788
Capitaux propres	3 806	347	4 153
	<u>67 990 \$</u>	<u>4 059 \$</u>	<u>72 049 \$</u>

(1) Représente les groupes de clients suivants : les services financiers aux particuliers, les services aux entreprises et les services bancaires internationaux et marchés. Ne tient pas compte du crédit à la consommation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Regroupement d'entreprises (suite)

État consolidé des résultats	2008		
	<i>Pro forma, compte non tenu de la Financière HSBC⁽¹⁾</i>	<i>Incidence de l'acquisition de la Financière HSBC</i>	<i>Total</i>
Revenu net d'intérêts	1 167 \$	477 \$	1 644 \$
Revenu autre que d'intérêts	779	58	837
Total des revenus	1 946	535	2 481
Frais autres que d'intérêts	1 008	222	1 230
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	938	313	1 251
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	151	228	379
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	787	85	872
Provision pour impôts sur les bénéfices	219	34	253
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	26	–	26
Bénéfice net	542 \$	51 \$	593 \$

(1) Représente les groupes de clients suivants : les services financiers aux particuliers, les services aux entreprises et les services bancaires internationaux et marchés. Ne tient pas compte du crédit à la consommation.

3 Valeurs mobilières

a Analyse des valeurs mobilières

	2009					
	Échéance					
	<i>Moins de de 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>De 5 à 10 ans</i>	<i>Dans plus de 10 ans</i>	<i>Sans échéance particulière</i>	<i>Juste valeur totale</i>
Titres disponibles à la vente (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	3 113 \$	8 375 \$	294 \$	– \$	– \$	11 782 \$
les provinces	52	354	–	–	–	406
les autres pays	–	352	–	–	–	352
	3 165	9 081	294	–	–	12 540
Autres	–	33	–	–	2	35
Fonds de placement	–	–	–	–	6	6
Titres de participation	26	74	–	–	1	101
Total des titres disponibles à la vente	3 191 \$	9 188 \$	294 \$	– \$	9 \$	12 682 \$
Titres détenus à des fins de transaction (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	443 \$	704 \$	138 \$	4 \$	– \$	1 289 \$
les provinces	55	120	13	30	–	218
	498	824	151	34	–	1 507
Autres	110	60	25	256	–	451
Titres de participation	–	–	–	–	28	28
Total des titres détenus à des fins de transaction	608 \$	884 \$	176 \$	290 \$	28 \$	1 986 \$

3 Valeurs mobilières (suite)

a Analyse des valeurs mobilières (suite)

	2008					Juste valeur totale
	Échéance					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Sans échéance particulière	
Titres disponibles à la vente (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	4 999 \$	4 154 \$	– \$	– \$	– \$	9 153 \$
les provinces	124	46	–	–	–	170
	5 123	4 200	–	–	–	9 323
Autres	–	45	–	–	181	226
Fonds de placement	–	–	–	–	4	4
Titres de participation	49	81	–	–	–	130
Total des titres disponibles à la vente	5 172 \$	4 326 \$	– \$	– \$	185 \$	9 683 \$
Titres détenus à des fins de transaction (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	371 \$	182 \$	42 \$	– \$	– \$	595 \$
les provinces	47	13	114	–	–	174
	418	195	156	–	–	769
Autres	236	12	9	–	34	291
Titres de participation	–	–	–	–	19	19
Total des titres détenus à des fins de transaction	654 \$	207 \$	165 \$	– \$	53 \$	1 079 \$

Les autres titres (non présentés dans le tableau ci-dessus) qui ne sont pas désignés comme disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction comprennent des placements à titre de banque d'affaires comptabilisés à leur juste valeur de 38 millions de dollars (42 millions de dollars en 2008) et des placements en titres de participation de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2008) qui confèrent à la banque une influence notable, comptabilisés à la valeur de consolidation. Au 31 décembre 2008, les autres titres incluaient 12 millions de dollars en obligations d'un gouvernement provincial libellées en devises et classées comme détenues jusqu'à leur échéance.

La valeur comptable totale des valeurs mobilières comprend des montants libellés en devises autres que le dollar canadien de 752 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (103 millions de dollars en 2008).

Les titres disponibles à la vente émis ou garantis par le gouvernement du Canada comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires que la banque a conservés à l'égard de prêts hypothécaires titrisés d'un montant de 648 millions de dollars (874 millions de dollars en 2008) (se reporter à la note 5).

b Papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien

Au 31 décembre 2008, la banque détenait du papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (le « PCAA non bancaire ») d'une valeur nominale de 330 millions de dollars (328 millions de dollars en 2007). Le PCAA non bancaire a fait l'objet d'un moratoire et d'un plan de restructuration approuvé par le tribunal qu'avaient proposé les signataires de l'Accord de Montréal (le « plan »). Le PCAA non bancaire est adossé à des actifs traditionnels titrisés et à des titres adossés à des créances avec flux groupés, avec ou sans effet de levier, dont certains prêts à risque indirects consentis à des clients aux États-Unis.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

3 Valeurs mobilières (suite)

b *Papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (suite)*

Plan de restructuration

Le plan de restructuration a été déposé le 17 mars 2008 auprès de la Cour de justice de l'Ontario par le Comité pancanadien des investisseurs en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* du Canada. On y proposait d'échanger les billets représentant le PCAA non bancaire contre des billets à taux variable à plus long terme conçus pour que leur échéance corresponde plus étroitement à celle du groupe d'actifs sous-jacents.

Le plan a été approuvé le 25 avril 2008 par les porteurs de billets et, le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario l'a sanctionné. Divers appels ont ensuite été déposés, et rejetés, après quoi une entente finale a été conclue le 24 décembre 2008. Après le 31 décembre 2008, la Cour supérieure de l'Ontario a accordé une ordonnance de mise en œuvre et, le 21 janvier 2009, le plan a été mis en œuvre.

Conformément au plan, le PCAA non bancaire a été remplacé par des billets à taux variable à plus long terme conçus pour que leur échéance corresponde plus étroitement à celle du groupe d'actifs sous-jacents. Les actifs ont été répartis entre trois véhicules d'actifs cadres (le « VAC1 », le « VAC2 » ou le « VAC3 »). Le VAC1 et le VAC2 comprennent les séries de PCAA non bancaire soutenu en tout ou en partie par des actifs synthétiques (en grande partie des titres adossés à des créances avec flux groupés). La plupart de ces séries étaient mises en commun ou soutenues par des facilités de financement de marge (autofinancées dans le cas des porteurs de billets VAC1) offertes par certaines institutions financières et porteurs de billets ainsi que par une facilité de financement de premier rang offerte par le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux. Les facilités de financement de marge et la facilité de financement de premier rang serviront à financer les appels de marge dans le cas où la garantie serait insuffisante pour soutenir les titres adossés à des créances avec flux groupés avec effet de levier. Les actifs qui sont exposés aux prêts hypothécaires à risque élevé des États-Unis ou qui n'ont pas ajusté leurs déclencheurs de garantie ont été jugés inadmissibles aux fins de regroupement (les « actifs inadmissibles ») et ne bénéficieront pas des facilités de financement. Le VAC3 comprend les séries de PCAA adossé uniquement à des actifs de titrisation traditionnels ou à des actifs inadmissibles.

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable du PCAA non bancaire se chiffrait à 212 millions de dollars, dont une tranche de 31 millions de dollars était classée comme détenue à des fins de transaction et une tranche de 181 millions de dollars, comme disponible à la vente. Lors de la mise en œuvre du plan le 21 janvier 2009, le PCAA non bancaire de la banque a été échangé contre 164 millions de dollars de billets de catégorie A-1, 102 millions de dollars en billets de catégorie A-2, 18 millions de dollars en billets de catégorie B et 9 millions de dollars en billets de catégorie C adossés au groupe d'actifs inclus dans le VAC2, 31 millions de dollars en divers billets reflétés adossés aux actifs inadmissibles inclus dans le VAC2 ainsi que 4 millions de dollars en billets reflétés liés aux actifs traditionnels émis par le VAC3. Les nouveaux billets restructurés ont été enregistrés au bilan à la juste valeur et ont été classés comme détenus à des fins de transaction. Les billets de catégories A-1, A-2, B et C sont émis dans le cadre d'une structure comprenant des billets de premier rang et des billets subordonnés relativement aux actifs groupés. Les billets de catégorie A-1 sont prioritaires aux billets de catégorie A-2 qui sont, à leur tour, de rang supérieur aux billets de catégorie B et de catégorie C. Les billets de catégories A-1 et A-2 donnent droit à un coupon trimestriel de 50 points de base de moins que le taux des acceptations bancaires. Les billets subordonnés de catégorie B et de catégorie C, qui sont émis sous forme de billets à coupon zéro, ne donneront droit à des intérêts et au remboursement du capital que lorsque les billets de catégorie A-1 et de catégorie A-2 auront été acquittés en totalité. Les billets reflétés seront remboursés à même les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Tous ces billets restructurés devraient être remboursés en quasi-totalité ou venir à échéance au plus tard en janvier 2017.

En 2009, par suite de l'application de mesures de forclusion et de restructurations, la banque a acquis, auprès d'emprunteurs, des billets restructurés d'une valeur nominale de 135 millions de dollars. Ces billets ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur, soit 81 millions de dollars, laquelle a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation du PCAA non bancaire de la banque. Il en est découlé des créances irrécouvrables de 40 millions de dollars. Après la constatation et l'évaluation initiales des billets, ceux-ci ont été classés comme détenus à des fins de transaction et ont été comptabilisés de la même manière que les autres billets restructurés de la banque.

3 Valeurs mobilières (suite)

b *Papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (suite)*

Juste valeur

La banque a déterminé la juste valeur du PCAA non bancaire selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui permet d'estimer la juste valeur des billets.

La valeur nominale des billets restructurés de la banque au 31 décembre 2009 s'établissait à 459 millions de dollars, incluant les billets qui ont été repris dont il est question ci-dessus; la valeur comptable s'élevait à 256 millions de dollars. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable du PCAA non bancaire se chiffrait à 212 millions de dollars. Pour l'exercice à l'étude, la juste valeur des billets restructurés a diminué de 20 millions de dollars en raison de l'évolution des conditions du marché. Cette diminution a été comptabilisée dans les revenus de négociation. La valeur comptable nette des billets restructurés représente la meilleure estimation de la direction concernant la juste valeur de ces billets au 31 décembre 2009.

Les principales hypothèses utilisées par la direction pour évaluer le PCAA non bancaire au cours des périodes antérieures incluaient la probabilité que le plan soit mis en œuvre. Au moment de mettre à jour ses hypothèses pour l'exercice à l'étude, la direction a utilisé les taux d'intérêt nominaux, les cotes de crédit et les dates d'échéance prévues pour les catégories d'actifs sous-jacents en fonction des modalités prévues présentées dans le plan et a revu ses hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est en grande partie déterminé au moyen des taux d'intérêt sur les acceptations bancaires, ajustés en fonction de divers facteurs, notamment les différentiels de taux sur des instruments comparables et les primes de liquidité. Au 31 décembre 2009, une variation négative de 100 points de base du taux d'actualisation, correspondant à une donnée inobservable importante du modèle d'évaluation, aurait entraîné une réduction additionnelle de la juste valeur des billets restructurés d'environ 17 millions de dollars.

L'évaluation de la banque se fonde sur celle qu'elle avait faite, au 31 décembre 2009, des estimations et des circonstances qui pourraient changer au cours des périodes subséquentes. L'évaluation des justes valeurs consiste, de l'avis de la direction, du montant convenu entre des acheteurs et des vendeurs agissant en toute liberté, dans des conditions normales de concurrence, dans un marché actif et liquide. Bien qu'il y ait eu un certain nombre d'opérations liées aux billets de PCAA non bancaire en 2009, la direction considère que l'absence d'un marché actif et liquide, particulièrement entre les plus importants détenteurs de billets, est le signe que ces opérations ne sont pas représentatives de la juste valeur marchande. L'évolution de la conjoncture économique, notamment en termes de liquidité du marché et de taux d'intérêt, constitue l'un des éléments qui pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des billets restructurés.

c *Gains nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente et d'autres titres*

Titres disponibles à la vente	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Gains réalisés	30 \$	1 \$
Pertes réalisées et pertes de valeur durables	(23)	(69)
Gains sur les autres titres	<u>1</u>	<u>2</u>
	<u>8 \$</u>	<u>(66) \$</u>

Au 31 décembre 2009, quelques-uns des titres disponibles à la vente, notamment les actions privilégiées et les placements de fonds communs de placement, ont été désignés comme ayant subi une perte de valeur durable. Par conséquent, une perte de valeur de 20 millions de dollars a été constatée dans le revenu autre que d'intérêts en 2009 (8 millions de dollars en 2008).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Prêts

a L'encours des prêts, déduction faite du revenu non gagné et des provisions pour créances irrécouvrables, se répartit comme suit :

	2009				
	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts à la consommation	Autres prêts à la consommation	Total
Montant brut à la fin de l'exercice	18 442 \$	11 359 \$	3 199 \$	5 742 \$	38 742 \$
Provision spécifique au début de l'exercice	161	1	–	–	162
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	259	1	–	–	260
Radiations, déduction faites des recouvrements	(231)	(1)	–	–	(232)
Autres	(4)	–	–	–	(4)
Virements sortants	–	–	–	–	–
Provision spécifique à la fin de l'exercice	185	1	–	–	186
Provision générale au début de l'exercice ⁽²⁾	234	1	194	24	453
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	(15)	1	238	31	255
Radiations, déduction faites des recouvrements	1	–	(231)	(26)	(256)
Virements entrants	–	–	–	–	–
Provision générale à la fin de l'exercice ⁽²⁾	220	2	201	29	452
Total des provisions ⁽²⁾	405	3	201	29	638
Montant net à la fin de l'exercice	18 037 \$	11 356 \$	2 998 \$	5 713 \$	38 104 \$
	2008				
	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts à la consommation	Autres prêts à la consommation	Total
Montant brut à la fin de l'exercice	23 067 \$	11 869 \$	4 029 \$	5 296 \$	44 261 \$
Provision spécifique au début de l'exercice	68	1	–	15	84
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	130	–	–	–	130
Radiations, déduction faites des recouvrements	(37)	–	–	–	(37)
Virements sortants	–	–	–	(15)	(15)
Provision spécifique à la fin de l'exercice	161	1	–	–	162
Provision générale au début de l'exercice ⁽²⁾	234	1	161	34	430
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	–	–	228	21	249
Radiations, déduction faites des recouvrements	–	–	(195)	(46)	(241)
Virements entrants	–	–	–	15	15
Provision générale à la fin de l'exercice ⁽²⁾	234	1	194	24	453
Total des provisions ⁽²⁾	395	2	194	24	615
Montant net à la fin de l'exercice	22 672 \$	11 867 \$	3 835 \$	5 272 \$	43 646 \$

(1) La dotation à la provision pour créances irrécouvrables totale pour 2009 s'est chiffrée à 515 millions de dollars (379 millions de dollars en 2008).

(2) Comprend la provision générale pour les clients qui peuvent utiliser des facilités au moyen d'emprunts ou d'acceptations directs.

4 Prêts (suite)

- a L'encours des prêts, déduction faite du revenu non gagné et des provisions pour créances irrécouvrables, se répartit comme suit (suite) :

Le total net des prêts comprend un montant libellé en dollars américains de 1 425 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (2 540 millions de dollars en 2008) et un montant libellé en autres devises de 43 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (29 millions de dollars en 2008). Des prêts hypothécaires résidentiels assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, s'élevant à 900 millions de dollars (924 millions de dollars en 2008), et des prêts hypothécaires assurés par un assureur privé ayant la cote « AA », se chiffrent à 466 millions de dollars (577 millions de dollars en 2008), sont compris dans les prêts hypothécaires résidentiels.

- b Le total des prêts douteux bruts et les provisions spécifiques s'y rapportant se répartissent comme suit :

	Montant brut des prêts douteux		Provisions spécifiques		Déduction faite des provisions spécifiques	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	746 \$	688 \$	185 \$	161 \$	561 \$	527 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	62	37	1	1	61	36
Prêts à la consommation	176	181	–	–	176	181
Autres prêts à la consommation	38	26	–	–	38	26
Total	1 022 \$	932 \$	186 \$	162 \$	836 \$	770 \$

5 Titrisation des prêts

- a Les activités de titrisation pour l'exercice se répartissent comme suit :

	Prêts hypothécaires résidentiels	
	2009	2008
Nouvelles activités de titrisation		
Prêts titrisés et vendus	3 551 \$	4 304 \$
Produit net en espèces reçu	3 541	4 286
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	132	120
Passif de gestion conservé	21	25
Gain à la vente avant impôts	99	76
Hypothèses clés au moment de la vente		
Taux de remboursement par anticipation	18,00 %	18,98 %
Marge excédentaire	1,67 %	1,27 %
Créances irrécouvrables prévues	0,00 %	0,00 %
Taux d'actualisation	3,23 %	4,32 %

Les revenus de gestion et les autres revenus tirés des actifs titrisés se sont établis à 16 millions de dollars pour l'exercice (14 millions de dollars en 2008). Les prêts à la consommation titrisés n'ont donné lieu à aucune créance irrécouvrable en 2009 ni en 2008.

Des dépôts distincts de 13 millions de dollars (14 millions de dollars en 2008) sont inclus dans le poste Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt à la Banque du Canada et à d'autres banques aux bilans consolidés pour assurer le respect des obligations de la banque quant aux protections de premier niveau contre les pertes de divers programmes de titrisation.

- b L'encours des prêts titrisés vendus à des tiers non apparentés et retirés des bilans consolidés se répartit comme suit :

	2009	2008
Prêts hypothécaires résidentiels		
Ordinaires	818 \$	1 417 \$
Titres adossés à des créances immobilières ⁽¹⁾	6 741	4 827
	7 559	6 244

(1) Exclut des prêts hypothécaires assurés de 648 millions de dollars (874 millions de dollars en 2008) qui ont été titrisés et conservés par la banque. Ces actifs sont classés comme titres disponibles à la vente (se reporter à la note 3).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

5 Titrisation des prêts (suite)

- b L'encours des prêts titrisés vendus à des tiers non apparentés et retirés des bilans consolidés se répartit comme suit (suite):

Dans le cadre de la restructuration par l'industrie de certains conduits émetteurs de PCAA non bancaire visés par l'Accord de Montréal, la banque a acheté, en 2008, des prêts personnels d'environ 900 millions de dollars auparavant titrisés et vendus à certains de ces conduits. En outre, la banque a exercé une option visant l'achat d'environ 162 millions de dollars en prêts personnels qui avaient été titrisés et vendus. Aucun gain important ni aucune perte importante n'a été constaté par suite de ces opérations. Les actifs achetés sont constatés et comptabilisés à titre de prêts et créances.

c Sensibilité des hypothèses

Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés ayant servi à établir la juste valeur des droits conservés en date du 31 décembre. Ces hypothèses représentent la moyenne pondérée de tous les actifs à la fin de l'exercice. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément. La variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur. L'incidence d'une hausse de 10 % ou de 20 % de ces hypothèses est négligeable.

	Prêts hypothécaires résidentiels	
	2009	2008
Juste valeur des droits conservés	197 \$	137 \$
Taux d'actualisation	2,99 %	4,02 %
Taux de remboursement par anticipation	18,26 %	18,92 %
Créances irrécouvrables prévues	0,01 %	0,01 %

6 Terrains, immeubles et matériel

	2009			2008
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	2 \$	– \$	2 \$	2 \$
Immeubles	20	6	14	14
Mobilier et matériel	67	32	35	26
Matériel informatique et logiciels	59	45	14	15
Améliorations locatives	155	78	77	69
Total	303 \$	161 \$	142 \$	126 \$

L'amortissement s'est élevé à 35 millions de dollars en 2009 (32 millions de dollars en 2008).

7 Autres éléments d'actif

	2009	2008
Intérêts courus à recevoir	154 \$	177 \$
Autres éléments d'actif portant intérêt	222	175
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	815	306
Impôts futurs, montant net (note 26)	77	32
Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, montant net	85	70
Actif des régimes de retraite (note 25)	93	78
Créances et autres sommes à recevoir	477	427
Total	1 923 \$	1 265 \$

L'amortissement des actifs incorporels s'est élevé à 11 millions de dollars en 2009 (14 millions de dollars en 2008). Aucune perte de valeur n'a été inscrite en 2009 ni en 2008.

8 Dépôts

	2009			Total
	<i>Établissements financiers réglementés</i>	<i>Particuliers</i>	<i>Entreprises et administrations publiques</i>	
À vue	744 \$	– \$	3 301 \$	4 045 \$
À préavis	–	12 363	10 105	22 468
À échéance fixe	10	9 215	14 469	23 694
Total	<u>754 \$</u>	<u>21 578 \$</u>	<u>27 875 \$</u>	<u>50 207 \$</u>

	2008			Total
	<i>Établissements financiers réglementés</i>	<i>Particuliers</i>	<i>Entreprises et administrations publiques</i>	
À vue	649 \$	– \$	2 659 \$	3 308 \$
À préavis	–	7 173	9 921	17 094
À échéance fixe	615	13 891	17 054	31 560
Total	<u>1 264 \$</u>	<u>21 064 \$</u>	<u>29 634 \$</u>	<u>51 962 \$</u>

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 7 794 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (9 954 millions de dollars en 2008) et ceux libellés en d'autres devises se chiffrent à 2 254 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (1 396 millions de dollars en 2008). Certains dépôts ont été désignés comme détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 17).

9 Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts

	2009	2008
Compte de courtage	878 \$	671 \$
Billets à moyen terme	2 446	3 493
	<u>3 324 \$</u>	<u>4 164 \$</u>

Les frais d'intérêts sur les billets à moyen terme se sont élevés à 120 millions de dollars en 2009 (177 millions de dollars en 2008). Le taux d'intérêt moyen pondéré était de 3,72 % en 2009 (4,14 % en 2008). Les billets à moyen terme sont garantis par HSBC Finance Corporation, l'ancienne société mère de la Financière HSBC.

10 Autres éléments de passif

	2009	2008
Intérêts courus à payer	340 \$	387 \$
Prêts hypothécaires vendus avec recours (note 22)	915	591
Sommes à payer à des clients, à des courtiers et à des chambres de compensation	657	288
Obligations découlant des régimes de retraite (note 25)	27	25
Obligations au titre des avantages sociaux futurs (note 25)	95	88
Créditeurs et autres sommes à payer	616	595
Total	<u>2 650 \$</u>	<u>1 974 \$</u>

11 Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale

	2009	2008
Fiducie d'actifs HSBC Canada	400 \$	400 \$
Société hypothécaire HSBC (Canada)	30	30
	<u>430 \$</u>	<u>430 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale (suite)

a Fiducie d'actifs HSBC Canada

La Fiducie d'actifs HSBC Canada (la « Fiducie ») est une fiducie à capital fixe qui a été établie par la Société de fiducie HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive de la banque, en sa qualité de fiduciaire. La Fiducie a pour objectif de détenir des titres admissibles qui produiront un revenu net qui sera distribué aux détenteurs de titres émis par la fiducie (« HSBC HaTSMC »). L'actif de la Fiducie est constitué, principalement, d'un droit de participation indivis dans des blocs de prêts hypothécaires de premier rang assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, accordés par la banque, et de dépôts de la Fiducie détenus auprès de la banque.

À moins que la banque n'omette de déclarer un dividende sur ses actions privilégiées, la Fiducie effectuera une distribution semestrielle en espèces non cumulative aux détenteurs de HSBC HaTSMC. La banque a stipulé que si la Fiducie omet de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTSMC, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (note 13).

	2009		2008	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Fiducie d'actifs HSBC Canada				
HSBC HaTSMC – Série 2010 ⁽¹⁾	200 000	200 \$	200 000	200 \$
– Série 2015 ⁽²⁾	200 000	200	200 000	200
		400 \$		400 \$

(1) Chaque part de série 2010 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 7,78 % jusqu'au 31 décembre 2010 et un rendement correspondant au taux des acceptations bancaires à six mois, majoré de 2,37 % par la suite. Les parts ne peuvent être rachetées au gré des détenteurs. La Fiducie peut racheter les parts à chaque date de distribution sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires.

(2) Chaque part de série 2015 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 5,149 % jusqu'au 30 juin 2015 et un rendement correspondant au taux des acceptations bancaires à six mois, majoré de 1,50 % par la suite. Les parts ne peuvent être rachetées au gré des détenteurs. La Fiducie peut racheter les parts le 30 juin 2010 et à chaque date de distribution par la suite, sous réserve du paiement d'une prime dans certaines circonstances et de l'obtention des autorisations réglementaires.

b Société hypothécaire HSBC (Canada)

Le Groupe HSBC détient la totalité des actions privilégiées perpétuelles de catégorie B, d'une valeur de 30 millions de dollars, qui ont été émises par la Société hypothécaire HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive. Aucun dividende n'a été payé ni n'était à payer relativement à ces actions privilégiées perpétuelles pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008. Des dividendes peuvent être déclarés par les administrateurs de la Société hypothécaire HSBC (Canada).

12 Débentures subordonnées

Les débentures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, sont les suivantes :

Taux d'intérêt (en %)	Année d'échéance	Montant en devises	2009	2008
Émises à des sociétés du Groupe HSBC				
4,822 ⁽¹⁾	2094	85 \$US	92 \$	110 \$
Émises à des tiers				
4,39 ⁽²⁾	2015		100	100
4,94 ⁽³⁾	2021		200	200
4,80 ⁽⁴⁾	2022		402	338
Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %	2083		40	40
			742 \$	678 \$
Total			834 \$	788 \$

(1) Le taux d'intérêt est établi à 4,822 % jusqu'en juillet 2010. Ces débentures font partie d'une relation de couverture de la juste valeur qui est ajustée pour tenir compte de la juste valeur du risque couvert.

(2) Le taux d'intérêt est établi à 4,39 % jusqu'en janvier 2010 et sera ensuite redressé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1,00 %.

12 Débentures subordonnées (suite)

- (3) Le taux d'intérêt est établi à 4,94 % jusqu'en mars 2016 et sera ensuite redressé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (4) Le taux d'intérêt est établi à 4,80 % jusqu'au 10 avril 2017 et, par la suite, sera établi à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1,00 %. Ces débentures sont désignées comme détenues à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.

Le 23 novembre 2009, la banque a annoncé son intention de rembourser l'ensemble de ses débentures subordonnées à 4,39 %, venant à échéance le 21 janvier 2015 et totalisant 100 millions de dollars (les « débentures »). Selon les modalités des débentures, celles-ci seront remboursées à 100 % du capital, plus les intérêts accumulés à la date du rachat. Postérieurement à la date du bilan, soit le 21 janvier 2010, un rachat a eu lieu. Il a été financé à même les fonds de la banque.

13 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1 émises en une ou en plusieurs séries et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2 émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – 993 677 000 actions.

Émis et entièrement libéré

	2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C ⁽¹⁾	7 000 000	175 \$	7 000 000	175 \$
Série D ⁽²⁾	7 000 000	175	7 000 000	175
Série E ⁽³⁾	10 000 000	250	–	–
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B ⁽⁴⁾	86 450 000	346	86,450,000	346
		946		696
Actions ordinaires				
Banque HSBC Canada ^{(5), (6)}	498 668 000	1 225 \$	498 668 000	1 225 \$

- (1) Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables, et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,10 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Des dividendes de 9 millions de dollars ont été déclarés et payés en 2009 et en 2008. La banque ne peut pas racheter les actions avant le 30 juin 2010. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, à partir du 30 juin 2010, la banque pourra racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 30 juin 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour le rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

- (2) Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables, et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,00 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Des dividendes de 9 millions de dollars ont été déclarés et payés en 2009 et en 2008.

La banque ne pourra racheter les actions avant le 31 décembre 2010. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, à partir du 31 décembre 2010, la banque pourra racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 31 décembre 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour le rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

13 Capital-actions (suite)

- (3) En 2009, la banque a émis 10 000 000 d'actions qui ne comportent pas de droit de vote, qui sont rachetables, dont le dividende n'est pas cumulatif et qui ont une valeur nominale de 25 \$ chacune. Chaque action offre un rendement de 6,60 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Des dividendes de 12 millions de dollars ont été déclarés et payés en 2009.

La banque ne peut pas racheter les actions avant le 30 juin 2014. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, à partir du 30 juin 2014, la banque pourra racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces et, par la suite, à tous les cinq ans, le 30 juin, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour le rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1, série F, d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

- (4) Les actions comportent un droit de vote et le dividende n'est pas cumulatif. En 2008, la banque a émis, à l'intention de HSBC Finance Corporation, société affiliée américaine, 86 450 000 actions dont la juste valeur s'est chiffrée à 346 millions de dollars, en contrepartie des actions ordinaires de la Financière HSBC (se reporter à la note 2). Des dividendes de 27 millions de dollars ont été déclarés et payés en 2009. Des dividendes de 2 millions de dollars ont été déclarés en 2008 et ont été payés le 15 janvier 2009. Chaque action offre un rendement de 7,75 % payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Les actionnaires ont droit à un vote pour chaque action qu'ils détiennent.
- (5) Des dividendes de 280 millions de dollars ont été déclarés et payés en 2009 (270 millions de dollars en 2008).
- (6) En 2008, des dividendes de 50 millions de dollars ont été déclarés et payés sur les actions ordinaires de la Financière HSBC. En 2007, des dividendes de 50 millions de dollars avaient été déclarés, puis payés en 2008. Les actions ordinaires de la Financière HSBC ont été annulées lors de la restructuration du capital (se reporter à la note 2).

Restriction à la déclaration d'un dividende

La banque a stipulé que si la Fiducie omet de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTSMC, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 11).

14 Entités à détenteurs de droits variables

- a Le tableau suivant fournit des renseignements sur les entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») dans lesquelles la banque détenait des droits variables importants, dont une EDDV qu'elle avait incluse dans la consolidation en vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 (la « NOC-15 ») :

	2009		2008	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
EDDV non consolidées				
Véhicules de titrisation administrés par la banque ⁽¹⁾	468 \$	218 \$	475 \$	322 \$
Véhicules de titrisation administrés par d'autres ⁽²⁾	2 280	17	4 676	24
Fonds de placement ⁽³⁾	90	2	42	2
EDDV consolidées				
Entité de financement spécial ⁽⁴⁾	700	–	700	–

- (1) Le risque de perte maximal résultant des droits variables importants dans ces EDDV est principalement lié aux participations de la banque dans du papier commercial adossé à des actifs émis par ces EDDV, à la juste valeur des instruments dérivés et à l'offre relative au rehaussement de crédit et aux concours de trésorerie. Les bilans consolidés incluent 14 millions de dollars (150 millions de dollars en 2008) en papier commercial adossé à des actifs émis par cette EDDV.
- (2) Le risque de perte maximal consiste principalement en dépôts distincts effectués au titre de protection de premier niveau et de droits que la banque a conservés dans des opérations de titrisation où elle a vendu des prêts. Ce risque a été pris en compte dans les bilans consolidés.
- (3) Le risque de perte maximal consiste principalement en capital de départ pour des fonds communs de placement et des fonds de placement.
- (4) La banque a émis un type de capital innovateur de catégorie 1 en vertu d'une fiducie de capital (se reporter à la note 11). Cette fiducie est une EDDV, mais puisque la banque est considérée comme le principal bénéficiaire, elle continue de consolider cette EDDV dans ses bilans consolidés.

- b Véhicules de titrisation administrés par la banque

Fonds multicédants

La banque agit à titre d'agent de services financiers pour un programme de fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs (« fonds multicédant ») et offre également, en tant que principal courtier en valeurs mobilières de ce fonds, une facilité de rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme, des facilités de swap, des concours de trésorerie et des services de placement de valeurs mobilières. De temps à autre, la banque, à titre de principal courtier en valeurs mobilières, peut détenir du papier commercial adossé à des actifs émis par le fonds, qui sera classé comme titre détenu à des fins de transaction. En outre, la banque reçoit une commission qui est constatée comme un revenu lorsqu'elle est reçue.

14 Entités à détenteurs de droits variables (suite)

b Véhicules de titrisation administrés par la banque (suite)

Fonds multicédants (suite)

Le fonds multicédant offre aux clients de la banque des sources de financement de rechange par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent des actifs financiers au fonds et celui-ci finance l'achat de ces actifs financiers par l'émission de papier commercial adossé à des actifs à court terme auprès des investisseurs. Chaque client continue à gérer les actifs financiers qu'il a vendus au fonds multicédant et absorbe les pertes de premier niveau relatives à ces actifs. La banque n'a aucun droit sur les actifs, puisqu'ils sont détenus par le fonds multicédant.

Il y a lieu de se reporter à la note Garanties, engagements et passif éventuel, pour obtenir de plus amples renseignements sur les concours de trésorerie et la facilité de rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme (se reporter à la note 30).

La HSBC Bank plc, société affiliée britannique, offre une facilité de rehaussement de crédit de premières pertes dans l'ensemble du programme de titres subordonnés aux termes d'une convention d'engagement d'achat s'appliquant à l'ensemble du programme de titres subordonnés (la « SPWE »). La SPWE doit couvrir la majorité des pertes prévues découlant du fonds multicédant. Le 31 décembre 2009, la limite autorisée de la SPWE a dépassé les pertes prévues liées au fonds multicédant et, conséquemment, la banque n'en est plus le principal bénéficiaire et n'est pas tenue de consolider le fonds multicédant aux termes de la NOC-15.

c Véhicules de titrisation administrés par d'autres

La banque détient des droits variables dans des fonds multicédants de papier commercial adossés à des actifs administrés par des tiers, principalement sous forme de concours de trésorerie fournis à ces fonds. Toutefois, comme la banque n'est pas bénéficiaire, elle ne consolide pas ces fonds multicédants aux termes de la NOC-15.

15 Principales filiales

<i>Principales filiales</i>	<i>Siège social</i>	<i>Capitaux propres</i>
HSBC South Point Investments (Barbados), LLP	St. Michael, Barbade	620 \$
Société financière HSBC Limitée	Toronto (Ontario)	349
HSBC Bridgetown Investments (Barbados), LLC	St. Michael, Barbade	349
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario)	232
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique)	124
Société de capital HSBC (Canada) Inc.	Vancouver (Colombie-Britannique)	67
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique)	52
Société de Trust Household HSBC	Toronto (Ontario)	39
Société de prêts HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique)	11
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique)	10
Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.	Vancouver (Colombie-Britannique)	4

16 Gestion des risques

Les politiques et les procédures de gestion des risques de la banque se trouvent dans le rapport de gestion. Les sections de la rubrique Gestion des risques qui portent sur les instruments financiers, notamment sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, aux pages 26 à 41 du rapport de gestion, aux endroits indiqués, font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17 Classement des instruments financiers

a La valeur comptable des actifs financiers selon leur classement s'établit comme suit :

	2009					
	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Éléments de couverture</i>	<i>Autres⁽¹⁾</i>	<i>Total</i>
Liquidités	310 \$	– \$	1 587 \$	– \$	– \$	1 897 \$
Valeurs mobilières	1 986	12 682	–	–	41	14 709
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	–	8 496	–	–	8 496
Prêts ⁽²⁾	–	–	38 104	–	–	38 104
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	4 966	–	–	4 966
Instruments dérivés	838	–	–	262	–	1 100
Terrains, immeubles, matériel et autres actifs	–	–	1 642	–	423	2 065
Total	3 134 \$	12 682 \$	54 795 \$	262 \$	464 \$	71 337 \$
	2008					
	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Éléments de couverture</i>	<i>Autres⁽¹⁾</i>	<i>Total</i>
Liquidités	64 \$	– \$	1 791 \$	– \$	– \$	1 855 \$
Valeurs mobilières	1 079	9 683	–	–	56	10 818
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	–	6 682	–	–	6 682
Prêts ⁽²⁾	–	–	43 646	–	–	43 646
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	5 209	–	–	5 209
Instruments dérivés	1 996	–	–	452	–	2 448
Terrains, immeubles, matériel et autres actifs	–	–	1 042	–	349	1 391
Total	3 139 \$	9 683 \$	58 370 \$	452 \$	405 \$	72 049 \$

(1) La catégorie *Autres* comprend des éléments qui ne correspondent pas à la définition d'un instrument financier, des instruments financiers qui ne sont pas visés par le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA et des titres détenus jusqu'à leur échéance de néant (12 millions de dollars en 2008).

(2) Déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables.

17 Classement des instruments financiers (suite)

b La valeur comptable des passifs financiers selon leur classement s'établit comme suit :

	2009					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût après amortissement	Éléments de couverture	Autres ⁽²⁾	Total
Dépôts	– \$	803 \$	49 404 \$	– \$	– \$	50 207 \$
Acceptations	–	–	4 966	–	–	4 966
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	–	202	2 997	–	125	3 324
Instruments dérivés	862	–	–	35	–	897
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	2 517	–	–	2 517
Titres vendus à découvert	1 148	–	–	–	–	1 148
Capitaux propres et autres passifs	–	–	2 353	–	4 661	7 014
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale	–	–	–	–	430	430
Débitures subordonnées	–	402	340	–	92	834
Total	2 010 \$	1 407 \$	62 577 \$	35 \$	5 308 \$	71 337 \$
	2008					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût après amortissement	Éléments de couverture	Autres ⁽²⁾	Total
Dépôts	23 \$	557 \$	51 382 \$	– \$	– \$	51 962 \$
Acceptations	–	–	5 209	–	–	5 209
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	–	672	3 361	–	131	4 164
Instruments dérivés	1 859	–	–	164	–	2 023
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	715	–	–	715
Titres vendus à découvert	631	–	–	–	–	631
Capitaux propres et autres passifs	–	–	1 718	–	4 409	6 127
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale	–	–	–	–	430	430
Débitures subordonnées	–	338	340	–	110	788
Total	2 513 \$	1 567 \$	62 725 \$	164 \$	5 080 \$	72 049 \$

(1) Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

(2) La catégorie Autres comprend les débitures subordonnées et les passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur qui est ajustée pour tenir compte de la juste valeur du risque couvert, des éléments qui ne correspondent pas à la définition d'un instrument financier et des instruments financiers qui ne sont pas visés par le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17 Classement des instruments financiers (suite)

c Le tableau suivant présente des renseignements additionnels sur les passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur :

	2009			
	Montant contractuel à payer à l'échéance	Juste valeur	Perte cumulée liée à la juste valeur	Gain cumulé (perte cumulative) lié(e) à la juste valeur attribuable au risque de crédit
Dépôts	784 \$	803 \$	(19) \$	(5) \$
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	200	202	(2)	1
Débiteures subordonnées	400	402	(2)	26
	<u>1 384 \$</u>	<u>1 407 \$</u>	<u>(23) \$</u>	<u>22 \$</u>
	2008			
	Montant contractuel à payer à l'échéance	Juste valeur	Gain cumulé lié à la juste valeur	Gain cumulé lié à la juste valeur attribuable au risque de crédit
Dépôts	692 \$	557 \$	135 \$	6 \$
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	675	672	3	24
Débiteures subordonnées	400	338	62	126
	<u>1 767 \$</u>	<u>1 567 \$</u>	<u>200 \$</u>	<u>156 \$</u>

L'ajustement cumulatif lié à la juste valeur attribuable au risque de crédit a été calculé en établissant l'ajustement cumulatif total lié à la juste valeur et en éliminant la juste valeur attribuable au risque de marché.

18 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant estimatif pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

a Méthode utilisée pour déterminer la juste valeur

La juste valeur est déterminée selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 : Cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs ou instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.

Niveau 3 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

18 Juste valeur des instruments financiers (suite)

a *Méthode utilisée pour déterminer la juste valeur (suite)*

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données de marché observables et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes non observables. Dans le cas de ces instruments, la juste valeur calculée est davantage fondée sur des jugements. Dans ce contexte, le terme « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une opération pourrait vraisemblablement s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence, mais il ne signifie généralement pas qu'il n'existe absolument aucune donnée de marché à partir de laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (il est par exemple possible d'avoir recours à des données historiques). De plus, l'évaluation du niveau à utiliser dans la hiérarchie de la juste valeur se fonde sur le niveau le plus bas auquel se situent les données importantes par rapport à la juste valeur de l'instrument financier. Par conséquent, le niveau d'incertitude entourant la détermination des données non observables donnera généralement lieu à une incertitude de l'évaluation qui sera moins importante que la juste valeur elle-même.

Les modèles d'évaluation utilisés lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles intègrent certaines hypothèses qui, selon la banque, seraient utilisées par un intervenant sur le marché pour établir la juste valeur. Lorsque la banque est d'avis qu'il existe des considérations additionnelles qui ne sont pas incluses dans le modèle d'évaluation, des ajustements appropriés peuvent être apportés.

Les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le calcul de la juste valeur. Les frais de montage, comme les commissions de courtage, sont inclus dans les charges d'exploitation. Les coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille des instruments dérivés hors cote de la banque ne sont pas non plus inclus dans la juste valeur, mais ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

b *Analyse de la détermination de la juste valeur*

Les bons du Trésor, les titres de participation, les obligations d'État, les actions privilégiées et le passif financier en position vendeur dans des obligations d'État sont évalués au moyen des cours du marché. Le PCAA non bancaire, certains titres adossés à des créances hypothécaires, certains billets restructurés destinés au marché de détail et leurs swaps de taux d'intérêt de couverture compensatoires correspondants, certains swaps relatifs aux programmes de titrisation de la banque ainsi qu'une obligation libellée dans une devise émise avec une option intégrée et les swaps qui y sont associés sont évalués au moyen d'une technique fondée sur des données de marché importantes non observables. Tous les autres instruments financiers sont évalués au moyen d'une technique fondée sur des données observables.

c *Incidence des variations des hypothèses importantes liées aux données non observables sur les possibilités raisonnables*

Dans certaines circonstances, la juste valeur des instruments financiers est mesurée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses n'étant pas appuyées par des prix provenant de transactions actuellement observables sur le marché pour le même instrument et ne se fondant pas sur des données de marché observables.

Un sommaire des hypothèses importantes utilisées pour évaluer le PCAA non bancaire ainsi que leur incidence sur la juste valeur en appliquant des hypothèses raisonnablement possibles est présenté à la note 3b.

L'évaluation de l'obligation libellée dans une devise s'appuie sur des données observables et la valeur temps de l'option intégrée, laquelle est calculée à l'aide de la volatilité normalisée des différentiels de taux historiques de la banque.

Les swaps relatifs aux programmes de titrisation de la banque sont évalués au moyen d'une combinaison de données observables du marché et d'une évaluation interne des taux de remboursement par anticipation, lesquels se fondent sur les tendances historiques des prêts hypothécaires sous-jacents. Un sommaire des principales hypothèses utilisées relativement aux remboursements par anticipation est présenté à la note 5c. Au 31 décembre 2009, l'incidence d'une variation de 10 % ou de 20 % des taux de remboursement par anticipation, la donnée non observable importante du modèle d'évaluation, serait une hausse ou une baisse de 1 million de dollars ou de 2 millions de dollars, respectivement, de la juste valeur des dérivés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

18 Juste valeur des instruments financiers (suite)

d Analyse des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. En ce qui concerne les autres instruments financiers qui ne sont pas présentés ci-dessous, ils sont comptabilisés à la juste valeur ou leur valeur comptable est une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de la nature à court terme de ces instruments ou d'autres raisons. Par conséquent, certains des montants ne concorderont pas avec les soldes présentés dans les bilans consolidés.

	2009		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Prêts	38 104 \$	38 367 \$	263 \$
Dépôts	49 404	49 986	582
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	3 122	3 069	(53)
Débiteures subordonnées	340	334	(6)
	2008		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Prêts	43 646 \$	43 802 \$	156 \$
Dépôts	51 382	51 842	460
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	3 361	3 333	(28)
Débiteures subordonnées	340	312	(28)

e Méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

L'établissement de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur les marchés financiers repose sur des hypothèses qui comportent une bonne part de subjectivité. La juste valeur des instruments financiers a été estimée selon les méthodes et les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des liquidités, des acceptations, des valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente, des autres éléments d'actif, des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et des autres éléments de passif, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces instruments.
- La juste valeur des valeurs mobilières est établie à partir des cours lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est établie en tenant compte des cours de titres semblables sur les marchés ou en recourant à d'autres modèles d'évaluation.
- Dans le cas des prêts à taux variable, les ajustements éventuels des variations de différentiel de taux ne sont pas pris en compte lors de l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.
- Dans le cas des dépôts à vue et à taux variable, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux du marché pour des dépôts de même durée et d'un niveau de risque semblable. Certains dépôts sont considérés comme des passifs détenus à des fins de transaction ou sont désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.
- La juste valeur des débiteures est établie en fonction des prix prévalant sur les marchés pour des titres d'emprunt comportant une durée et un risque de crédit semblables. La valeur comptable de certains dépôts est ajustée parce qu'ils sont désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur ou font l'objet d'une relation de couverture de la juste valeur.

18 Juste valeur des instruments financiers (suite)

f Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

				Au 31 décembre 2009			
				Évaluations à la juste valeur selon les niveaux de hiérarchie ⁽¹⁾			
				<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Éléments d'actif/ de passif à la juste valeur</i>
Actif							
Liquidités							
	Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés			– \$	310 \$	– \$	310 \$
				–	310	–	310
Valeurs mobilières							
Titres disponibles à la vente							
	Titres émis ou garantis par le Canada			10 686	1 096	–	11 782
	les province			406	–	–	406
	les autres pays			–	352	–	352
	Autres			–	–	35	35
	Fonds de placement			–	6	–	6
	Titres de participation			101	–	–	101
				<u>11 193</u>	<u>1 454</u>	<u>35</u>	<u>12 682</u>
Titres détenus à des fins de transaction							
	Titres émis ou garantis par le Canada			1 289	–	–	1 289
	les provinces			218	–	–	218
	Autres			76	119	256	451
	Titres de participation			28	–	–	28
				<u>1 611</u>	<u>119</u>	<u>256</u>	<u>1 986</u>
Autres							
	Instruments dérivés			–	1 040	60	1 100
				<u>12 804 \$</u>	<u>2 923 \$</u>	<u>351 \$</u>	<u>16 078 \$</u>
Passif							
Dépôts							
	Particuliers			–	148	119	267
	Entreprises et administrations publiques			–	–	536	536
				–	148	655	803
Autres							
	Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts			–	202	–	202
	Instruments dérivés			–	808	89	897
	Titres vendus à découvert			1 099	49	–	1 148
				<u>1 099</u>	<u>1 059</u>	<u>89</u>	<u>2 247</u>
Débiteures subordonnées							
				–	402	–	402
				<u>1 099 \$</u>	<u>1 609 \$</u>	<u>744 \$</u>	<u>3 452 \$</u>

(1) Il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

18 Juste valeur des instruments financiers (suite)

g Changements relatifs à l'évaluation de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3

Le tableau ci-dessous indique les changements relatifs à l'évaluation des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur présentée dans le chapitre 3862 et décrite dans la note 1 :

Au 31 décembre 2009									
	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2009	réalisé(e)s dans le bénéfice ⁽¹⁾	Total des gains (pertes) non réalisé(e)s/ les autres éléments du résultat étendu	Achats d'actif/ émissions de passif de passif	Ventes d'actif/ règlements de passif et autres	Transfert vers le niveau 3 ⁽¹⁾	Transfert depuis le niveau 3 ⁽¹⁾	Juste valeur au 31 décembre 2009	Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s inclus(es) dans le bénéfice pour les actifs et les passifs dont les positions sont toujours détenues
Actif									
Valeurs mobilières									
Titres disponibles à la vente									
Titres adossés à des créances ⁽²⁾	181 \$	– \$	– \$	– \$	(181)\$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	46	(20)	11	–	(2)	–	–	35	(20)
	<u>227 \$</u>	<u>(20)\$</u>	<u>11 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(183)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>35 \$</u>	<u>(20)\$</u>
Titres détenus à des fins de transaction									
Titres adossés à des créances ⁽²⁾	31	(20)	–	266	(21)	–	–	256	(20)
Autres									
Instruments dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés ⁽³⁾	(223)	194	–	–	–	–	–	(29)	195
	<u>35 \$</u>	<u>154 \$</u>	<u>11 \$</u>	<u>266 \$</u>	<u>(204)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>262 \$</u>	<u>155 \$</u>
Passif									
Dépôts									
Particuliers	(179)	7	–	(27)	80	–	–	(119)	3
Entreprises et administrations publiques	–	4	–	(540)	–	–	–	(536)	4
	<u>(179)\$</u>	<u>11 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(567)\$</u>	<u>80 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(655)\$</u>	<u>7 \$</u>

(1) Les transferts vers le niveau 3 et depuis ce dernier sont présumés avoir lieu à la fin de la période. Lorsqu'un actif ou un passif est transféré vers le niveau 3 au cours de la période, le changement complet de la juste valeur pour la période est exclu de la colonne Total des gains (pertes) réalisé(e)s/non réalisé(e)s inclus(es) dans le bénéfice lors du rapprochement, alors que, lorsqu'il y a transfert depuis le niveau 3 au cours de la période, le changement complet de la juste valeur pour la période est inclus dans la colonne relative au rapprochement.

(2) Le total des gains (pertes) réalisé(e)s/non réalisé(e)s est inclus dans le poste Autres gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats.

(3) Montant net des dérivés au 31 décembre 2009, y compris des actifs dérivés de 60 millions de dollars et des passifs dérivés de 89 millions de dollars. Le montant total présenté dans le bénéfice relativement aux gains réalisés découle des variations des taux d'intérêt, lesquels sont des données observables. Il y a lieu de se reporter à la note 18c pour obtenir davantage de renseignements sur la sensibilité des hypothèses aux variations pour les données du niveau 3.

19 Instruments dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la banque effectue des opérations portant sur des instruments dérivés comme les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme normalisés sur des instruments financiers dont les montants nominaux de référence ne figurent pas dans le bilan consolidé. Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt ou d'indices de référence sous-jacents, tels des taux d'intérêt ou des taux de change. De tels contrats sont utilisés à des fins de négociation et de gestion de l'actif et du passif. Les activités de négociation comprennent les opérations exécutées au nom de la banque ou en celui de ses clients (« négociation »). La banque a recours aux instruments dérivés de gestion de l'actif et du passif dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations de taux d'intérêt et des taux de change; ces instruments dérivés peuvent inclure certaines positions de couverture non admissibles à la comptabilité de couverture formelle. Au besoin, les opérations de négociation se rapportant aux clients peuvent servir dans le cadre du programme de gestion de l'actif et du passif.

Pour qu'un instrument dérivé soit considéré comme une couverture, il faut que la relation de couverture soit désignée comme telle et documentée de façon formelle dès sa mise en place et que soient indiqués l'objectif et la stratégie de gestion des risques associés à la couverture, la ou les positions à risque qui sont couvertes ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. De plus, les fluctuations de la juste valeur des instruments dérivés doivent être très efficaces à compenser les fluctuations de la juste valeur des éléments au bilan ou des flux de trésorerie futurs. L'efficacité des relations de couverture est évaluée dès leur mise en place et de façon continue par la suite, de façon rétrospective et prospective, au moyen de mesures statistiques quantitatives de corrélation. Les conventions comptables portant sur les dérivés sont exposées à la note 1p. Si un instrument dérivé qui n'est pas destiné à la négociation est désigné comme élément de couverture et que son utilisation est efficace, le traitement comptable existant, tel qu'il est décrit à la note 1p, continuera à s'appliquer.

La banque se conforme avec rigueur à ses façons de procéder et lignes de conduite normalisées en matière de gestion des risques. Des limites relatives aux risques sont établies pour chaque portefeuille d'instruments dérivés en tenant compte du produit, de la devise, de la renégociation des taux d'intérêt et de la volatilité du marché. Toutes les limites sont vérifiées quotidiennement. Les instruments dérivés sont soumis au risque de marché et au risque de crédit. Le risque de marché se traduit par une fluctuation de la juste valeur des instruments dérivés à la suite de modifications des taux d'intérêt ou des taux de change et des fluctuations des marchés boursiers. Le risque de marché est géré de façon consolidée. Pour les instruments dérivés, le risque de crédit ne correspond pas au montant nominal de référence, comme c'est le cas pour les éléments d'actif inscrits dans les bilans consolidés. Le risque de crédit correspond principalement au coût de remplacement d'un contrat ayant une valeur marchande positive majoré d'une valeur estimative pour tenir compte des risques de fluctuation future. Le risque de crédit relatif aux instruments dérivés est géré selon les lignes de conduite établies à cet égard.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

19 Instruments dérivés (suite)

a L'analyse du portefeuille des instruments dérivés et du risque de crédit qui s'y rapporte s'établit comme suit :

	2009			
	Montant nominal ⁽¹⁾	Juste valeur	Montant d'équivalent-crédit ⁽²⁾	Solde pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme normalisés	1 366 \$	– \$	– \$	– \$
Swaps	28 169	480	633	228
Contrats de garantie de taux d'intérêt	50	–	–	–
Garanties de taux plafond	400	5	8	1
	<u>29 985</u>	<u>485</u>	<u>641</u>	<u>229</u>
Contrats de change				
Opérations au comptant	879	1	9	2
Contrats à terme de gré à gré	26 307	393	725	113
Contrats à terme sur devises	–	–	–	–
Swaps et options sur devises	7 565	221	525	267
	<u>34 751</u>	<u>615</u>	<u>1 259</u>	<u>382</u>
Autres instruments dérivés				
Instruments dérivés de crédit	–	–	–	–
Contrats sur titres de participation	–	–	–	–
	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
Total	<u>64 736 \$</u>	<u>1 100 \$</u>	<u>1 900 \$</u>	<u>611 \$</u>
	2008			
	Montant nominal ⁽¹⁾	Juste valeur	Montant d'équivalent-crédit ⁽²⁾	Solde pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme normalisés	990 \$	– \$	3 \$	– \$
Swaps	26 501	805	813	350
Garanties de taux plafond	20	–	–	–
	<u>27 511</u>	<u>805</u>	<u>816</u>	<u>350</u>
Contrats de change				
Opérations au comptant	776	2	9	1
Contrats à terme de gré à gré	32 176	1 163	1 476	339
Contrats à terme devises	1	–	–	–
Swaps et options sur devises	8 144	478	539	186
	<u>41 097</u>	<u>1 643</u>	<u>2 024</u>	<u>526</u>
Autres instruments dérivés				
Instruments dérivés de crédit	249	–	–	–
Contrats sur titres de participation	79	–	–	–
	<u>328</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
Total	<u>68 936 \$</u>	<u>2 448 \$</u>	<u>2 840 \$</u>	<u>876 \$</u>

(1) Les montants nominaux correspondent aux montants utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais sont plutôt une mesure des opérations en cours.

(2) Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière de suffisance du capital émises par le BSIF.

(3) Le solde pondéré en fonction des risques s'entend du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est déterminé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière de suffisance du capital émises par le BSIF.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et sur devises sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

19 Instruments dérivés (suite)

b Les tableaux suivants illustrent les montants nominaux pour les durées restantes avant l'échéance des instruments dérivés constituant le portefeuille de la banque :

	2009								Total
	Négociation				Gestion de l'actif et du passif (« GAP »)				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – négociation	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – GAP	
Contrats sur taux d'intérêt									
Contrats à terme normalisés	940 \$	171 \$	255 \$	1 366 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 366 \$
Swaps	1 086	11 898	2 249	15 233	4 864	7 472	600	12 936	28 169
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	50	–	50	–	–	–	–	50
Garanties de taux plafond	–	–	400	400	–	–	–	–	400
	<u>2 026</u>	<u>12 119</u>	<u>2 904</u>	<u>17 049</u>	<u>4 864</u>	<u>7 472</u>	<u>600</u>	<u>12 936</u>	<u>29 985</u>
Contrats de change									
Opérations au comptant	879	–	–	879	–	–	–	–	879
Contrats à terme de gré à gré	24 602	1 694	11	26 307	–	–	–	–	26 307
Contrats à terme sur devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaps et options sur devises	2 299	2 521	755	5 575	–	947	1 043	1 990	7 565
	<u>27 780</u>	<u>4 215</u>	<u>766</u>	<u>32 761</u>	<u>–</u>	<u>947</u>	<u>1 043</u>	<u>1 990</u>	<u>34 751</u>
Autres instruments dérivés									
Instruments dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats sur titres de participation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
Total	<u>29 806 \$</u>	<u>16 334 \$</u>	<u>3 670 \$</u>	<u>49 810 \$</u>	<u>4 864 \$</u>	<u>8 419 \$</u>	<u>1 643 \$</u>	<u>14 926 \$</u>	<u>64 736 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

19 Instruments dérivés (suite)

- b Les tableaux suivants illustrent les montants nominaux pour les durées restantes avant l'échéance des instruments dérivés constituant le portefeuille de la banque : (suite)

	2008								Total
	Négociation				Gestion de l'actif et du passif (« GAP »)				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – négociation	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – GAP	
Contrats sur taux d'intérêt									
Contrats à terme normalisés	990 \$	– \$	– \$	990 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	990 \$
Swaps	2 911	4 150	2 662	9 723	3 740	12 438	600	16 778	26 501
Garanties de taux plafond	20	–	–	20	–	–	–	–	20
	<u>3 921</u>	<u>4 150</u>	<u>2 662</u>	<u>10 733</u>	<u>3 740</u>	<u>12 438</u>	<u>600</u>	<u>16 778</u>	<u>27 511</u>
Contrats de change									
Opérations au comptant	376	–	–	376	400	–	–	400	776
Contrats à terme de gré à gré	22 173	927	–	23 100	8 506	570	–	9 076	32 176
Contrats à terme sur devises	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Swaps et options sur devises	3 703	2 531	1 446	7 680	9	455	–	464	8 144
	<u>26 253</u>	<u>3 458</u>	<u>1 446</u>	<u>31 157</u>	<u>8 915</u>	<u>1 025</u>	<u>–</u>	<u>9 940</u>	<u>41 097</u>
Autres instruments dérivés									
Instruments dérivés de crédit	249	–	–	249	–	–	–	–	249
Contrats sur titres de participation	79	–	–	79	–	–	–	–	79
	<u>328</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>328</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>328</u>
Total	<u>30 502 \$</u>	<u>7 608 \$</u>	<u>4 108 \$</u>	<u>42 218 \$</u>	<u>12 655 \$</u>	<u>13 463 \$</u>	<u>600 \$</u>	<u>26 718 \$</u>	<u>68 936 \$</u>

Opérations sur instruments dérivés avec d'autres sociétés du Groupe HSBC

Les tableaux ci-dessus comprennent un certain nombre d'opérations sur instruments dérivés avec d'autres sociétés du Groupe HSBC effectuées dans le cours normal des affaires aux conditions du marché. Au 31 décembre 2009, ces tableaux incluaient des montants nominaux de 6 340 millions de dollars (6 334 millions de dollars en 2008) relatifs aux contrats sur taux d'intérêt, de 12 497 millions de dollars (13 154 millions de dollars en 2008) relatifs aux contrats de change et de néant (288 millions de dollars en 2008) relatifs aux autres instruments dérivés.

19 Instruments dérivés (suite)

- c Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au cours du marché.

	2009						Total net
	Négociation			Gestion de l'actif et du passif			
	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position favorable	Position défavorable	Position nette	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	227 \$	(193) \$	34 \$	253 \$	(25) \$	228 \$	262 \$
Garanties de taux plafond	5	(5)	—	—	—	—	—
	<u>232</u>	<u>(198)</u>	<u>34</u>	<u>253</u>	<u>(25)</u>	<u>228</u>	<u>262</u>
Contrats de change							
Opérations au comptant	1	(6)	(5)	—	—	—	(5)
Contrats à terme de gré à gré	393	(453)	(60)	—	—	—	(60)
Swaps et options sur devises	221	(214)	7	—	(1)	(1)	6
	<u>615</u>	<u>(673)</u>	<u>(58)</u>	<u>—</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>	<u>(59)</u>
Autres instruments dérivés							
Instruments dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—
Total	<u>847 \$</u>	<u>(871) \$</u>	<u>(24) \$</u>	<u>253 \$</u>	<u>(26) \$</u>	<u>227 \$</u>	<u>203 \$</u>
	2008						
	Négociation			Gestion de l'actif et du passif			
	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Total net
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	229 \$	(242) \$	(13) \$	576 \$	(251) \$	325 \$	312 \$
Contrats de change							
Opérations au comptant	2	(2)	—	—	—	—	—
Contrats à terme de gré à gré	857	(834)	23	306	(100)	206	229
Swaps et options sur devises	452	(446)	6	26	(26)	—	6
	<u>1 311</u>	<u>(1 282)</u>	<u>29</u>	<u>332</u>	<u>(126)</u>	<u>206</u>	<u>235</u>
Autres instruments dérivés							
Instruments dérivés de crédit	—	(122)	(122)	—	—	—	(122)
Total	<u>1 540 \$</u>	<u>(1 646) \$</u>	<u>(106) \$</u>	<u>908 \$</u>	<u>(377) \$</u>	<u>531 \$</u>	<u>425 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

20 Position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des éléments d'actif et de passif.

	2009									Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Taux d'intérêt réel (en %)	De 1 à 5 ans	Taux d'intérêt réel (en %)	Plus de 5 ans	Taux d'intérêt réel (en %)	Insensibles aux taux d'intérêt	
Liquidités	310 \$	585 \$	– \$	1,0	319 \$	3,2	– \$	–	683 \$	1 897 \$
Valeurs mobilières	1 958	2 534	2 374	0,5	7 767	2,6	–	–	76	14 709
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	8 496	–	0,3	–	–	–	–	–	8 496
Prêts	26 311	1 100	3 080	3,5	7 037	8,5	182	5,4	394	38 104
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	4 966	4 966
Autres éléments d'actif	222	–	–	2,0	–	–	–	–	2 943	3 165
Total de l'actif	28 801	12 715	5 454		15 123		182		9 062	71 337
Dépôts	18 623	9 506	7 357	0,9	6 295	3,3	536	6,7	7 890	50 207
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	4 966	4 966
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	878	449	649	1,7	1 348	4,6	–	–	–	3 324
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	1 079	1 438	0,4	–	–	–	–	–	2 517
Autres éléments de passif	1 150	–	–	0,3	–	–	–	–	3 545	4 695
Participation sans contrôle dans des filiales	–	–	200	7,8	–	–	200	5,1	30	430
Dette subordonnée	–	140	92	3,9	–	–	602	4,8	–	834
Capitaux propres	–	–	–	–	600	5,7	346	7,8	3 418	4 364
Total du passif et des capitaux propres	20 651	11 174	9 736		8 243		1 684		19 849	71 337
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	8 150	1 541	(4 282)		6 880		(1 502)		(10 787)	–
Positions hors bilan	–	(1 707)	(903)		2 075		535		–	–
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	8 150 \$	(166) \$	(5 185) \$		8 955 \$		(967) \$		(10 787) \$	– \$

20 Position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des éléments d'actif et de passif.

	2008									
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Taux d'intérêt réel (en %)	De 1 à 5 ans	Taux d'intérêt réel (en %)	Plus de 5 ans	Taux d'intérêt réel (en %)	Insensibles aux taux d'intérêt	Total
Liquidités	52 \$	1 041 \$	– \$	2,2	273 \$	3,3	– \$	–	489 \$	1 855 \$
Valeurs mobilières	1 029	3 747	2 806	2,0	3 236	3,4	–	–	–	10 818
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	6 682	–	1,5	–	–	–	–	–	6 682
Prêts	29 461	1 918	3 150	4,3	8 734	8,0	136	4,4	247	43 646
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	5 209	5 209
Autres éléments d'actif	175	–	–	2,4	–	–	–	–	3 664	3 839
Total de l'actif	30 717	13 388	5 956		12 243		136		9 609	72 049
Dépôts	14 095	15 458	10 548	2,0	5 554	4,2	–	–	6 307	51 962
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	5 209	5 209
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	669	845	650	2,7	2 000	4,4	–	–	–	4 164
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	715	–	1,5	–	–	–	–	–	715
Autres éléments de passif	633	–	–	1,5	–	–	–	–	3 995	4 628
Participation sans contrôle dans des filiales	–	–	–	–	200	7,8	200	5,1	30	430
Dette subordonnée	–	40	–	2,0	210	4,4	538	5,4	–	788
Capitaux propres	–	–	–	–	350	5,1	346	7,8	3 457	4 153
Total du passif et des capitaux propres	15 397	17 058	11 198		8 314		1 084		18 998	72 049
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	15 320	(3 670)	(5 242)		3 929		(948)		(9 389)	–
Positions hors bilan	–	(5 455)	1 147		3 708		600		–	–
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	15 320 \$	(9 125) \$	(4 095) \$		7 637 \$		(348) \$		(9 389) \$	– \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

21 Actifs financiers donnés en garantie et garanties acceptées

a Actifs donnés en garantie des passifs

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Valeurs mobilières	493 \$	226 \$
Prêts	4 000	3 200
	<u>4 493 \$</u>	<u>3 426 \$</u>

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à ses bilans consolidés pour garantir ses passifs détenus auprès de la Banque du Canada, des systèmes de compensation et de règlement et des dépositaires. En outre, elle a donné des actifs en garantie relativement à des emprunts, à des prêts de titres et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour les institutions financières qui donnent des actifs en garantie aux parties susmentionnées et des conventions standards de prêt et de rachat de titres.

b Garanties acceptées

La juste valeur des actifs acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 9 160 millions de dollars (7 334 millions de dollars en 2008). La juste valeur de toute garantie ayant été vendue ou redonnée en garantie est de 727 millions de dollars (570 millions de dollars en 2008). La banque est tenue de remettre des titres équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour les institutions financières qui donnent des actifs en garantie aux parties susmentionnées et des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

22 Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

a Prêts hypothécaires vendus avec recours

La banque a accepté de racheter tout prêt hypothécaire acquis auprès d'elle par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC pour lequel un paiement du capital et des intérêts aurait plus de 90 jours de retard. Le montant total des prêts hypothécaires vendus avec recours au 31 décembre 2009 s'établissait à 915 millions de dollars (591 millions de dollars en 2008) et est inclus dans les Autres éléments de passif.

b Prêts de titres

La banque a prêté des titres qu'elle a convenu de racheter sur avis d'autres banques ou de clients. Les autres banques et les clients ont accepté de lui remettre les titres prêtés lorsqu'elle en ferait la demande selon des modalités usuelles des conventions de prêts de titres standards. Le montant total des prêts de titres au 31 décembre 2009 s'établissait à 133 millions de dollars (82 millions de dollars en 2008) et est inclus dans les Autres éléments de passif.

c Conventions de rachat

La banque a prêté des titres qu'elle avait convenu de racheter à une date ultérieure précise selon des modalités usuelles des conventions de rachat standards. Au 31 décembre 2009, le total des titres qu'elle a convenu de racheter à une date ultérieure précise s'établissait à 2 517 millions de dollars (715 millions de dollars en 2008) et fait l'objet d'une présentation distincte aux bilans consolidés.

23 Bénéfice d'exploitation net

Le bénéfice d'exploitation net est présenté compte tenu des produits, des charges, des gains et des pertes suivants :

	2009	2008
Revenus		
Intérêts gagnés sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction	2 237 \$	3 326 \$
Commissions gagnées sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'instruments financiers	189	147
Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients	121	133
Frais		
Frais d'intérêts sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction	743 \$	1 642 \$
Commissions sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'instruments financiers	15	24
Commissions relatives à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients	9	11
Gains (pertes) constaté(s)		
Prêts titrisés vendus à des tiers	99 \$	76 \$
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	188	177
Passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	(114)	100
Éléments de couverture		
Inefficacité		
Couvertures des flux de trésorerie	(9)	20
Couvertures de la juste valeur	1	(2)
Couvertures économiques ⁽¹⁾	97	(86)

(1) Gains (pertes) sur les dérivés de couverture qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR.

24 Rémunération à base d'actions

Des options ont été attribuées à certains employés de la banque en vertu du programme d'options d'achat d'actions de la HSBC Holdings (le « programme d'options d'achat d'actions du Groupe ») jusqu'à ce qu'il soit résilié en 2005 et du programme d'épargne et de participation par achat d'actions de la HSBC (le « programme d'épargne et de participation par achat d'actions »). Au lieu d'options attribuées aux termes du programme d'options d'achat d'actions du Groupe, les employés admissibles reçoivent désormais des actions ordinaires de la société mère, actions qui font l'objet de certaines conditions quant à leur acquisition (les « récompenses en actions »). Étant donné que les actions et l'engagement de contribution aux termes du programme d'options du Groupe ont été attribués directement par la société mère, l'écriture compensatoire correspondante à la charge de rémunération correspond à une augmentation du surplus d'apport, qui représente un apport de capital de la société mère. Comme les actions et les récompenses sont constituées d'actions ordinaires de la société mère cotées à la Bourse de Londres, les renseignements relatifs aux actions présentés ci-dessous en dollars canadiens ont été convertis à partir de montants en livres sterling au cours en vigueur à la date d'émission des options ou à la date du paiement des achats d'actions.

a *Le tableau ci-dessous renferme des informations sur chaque programme :*

	2009	2008
Programme d'épargne et de participation par achat d'actions (période d'acquisition des droits de 1 an, 3 ans ou 5 ans)		
Nombre total d'options attribuées	4 377 137	1 304 122
Juste valeur d'une option attribuée (en dollars)	2,36 – 2,62 \$	3,67 – 4,43 \$
Total de la charge de rémunération constatée	7 \$	4 \$
Principales hypothèses ayant servi à calculer la juste valeur		
Taux d'intérêt sans risque	0,70 – 2,40 %	4,50 %
Durée prévue (en années)	1 – 5	1 – 5
Volatilité prévue	30,00 – 50,00%	25,00 %
Récompenses en actions		
Total de la charge de rémunération constatée	22 \$	28 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Rémunération à base d'actions (suite)

b Programme d'épargne et de participation par achat d'actions

Le programme d'épargne et de participation par achat d'actions permet aux employés admissibles d'économiser un montant maximal équivalant à 250 £ par mois en dollars canadiens et d'utiliser ces économies pour acquérir des actions. Les options peuvent être exercées dans un délai de six mois suivant le premier, le troisième ou le cinquième anniversaire du contrat d'épargne sous réserve des conditions établies au moment où les options ont été consenties. Le prix d'exercice a été fixé à un prix correspondant au prix du marché à la date où l'option a été consentie, diminué de 20 %.

c Récompenses en actions

La banque offre une récompense à certains de ses employés sous forme d'actions avec restrictions de la société mère, lesquelles sont soumises ou non à des conditions relatives au rendement. De façon générale, les droits relatifs aux actions avec restrictions liées au rendement sont acquis trois ans après la date de leur attribution, pour autant que certaines cibles aient été atteintes en matière de rendement. Les actions avec restrictions non liées au rendement sont attribuées aux employés admissibles en fonction du maintien en poste, soit généralement après la période d'acquisition des droits de 31 mois. Les actions avec restrictions sont acquises sur le marché libre et détenues en fiducie au nom des employés jusqu'à la fin de la période d'acquisition de droits. Le coût associé aux actions achetées est comptabilisé comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition.

25 Avantages sociaux futurs

La banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées et de régimes à cotisations déterminées, procurant des prestations de retraite, des avantages complémentaires à la retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles.

La banque évalue son obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes pour les besoins comptables tous les 30 septembre, sauf pour les régimes de prestations des employés de la Financière HSBC pour lesquels la date d'évaluation tombe le 31 décembre de chaque année.

Le tableau ci-dessous renferme des renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées de la banque :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	365 \$	423 \$	105 \$	121 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	14	4	5
Intérêts débiteurs	24	23	6	6
Prestations versées	(20)	(21)	(3)	(3)
Règlements	(2)	—	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	25	(75)	(4)	(24)
Cotisations des employés	1	1	—	—
Solde à la fin de l'exercice	404 \$	365 \$	108 \$	105 \$
Actif des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	314 \$	378 \$	— \$	— \$
Rendement réel de l'actif des régimes	19	(57)	—	—
Cotisations de la banque	29	12	3	3
Cotisations des employés	1	1	—	—
Prestations versées	(20)	(20)	(3)	(3)
Règlements	(2)	—	—	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	341 \$	314 \$	— \$	— \$
Situation de capitalisation				
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(63) \$	(51) \$	(108) \$	(105) \$
Cotisations de la banque après la date de l'évaluation	2	1	—	—
Perte actuarielle nette non amortie	142	124	27	31
Coûts des services passés non amortis	9	9	(16)	(18)
(Actif) obligation transitoire non amorti	(22)	(26)	2	4
Actif (passif) au titre des prestations constituées	68	57	(95)	(88)
Provision pour moins-value	(2)	(4)	—	—
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	66 \$	53 \$	(95) \$	(88) \$

25 Avantages sociaux futurs (suite)

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus comme suit dans les bilans consolidés :

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	2009	2008	2009	2008
Autres éléments d'actif (note 7)	93 \$	78 \$	– \$	– \$
Autres éléments de passif (note 10)	(27)	(25)	(95)	(88)
Total	66 \$	53 \$	(95) \$	(88) \$

Le 1^{er} décembre 2004, la banque a modifié ses ententes d'avantages complémentaires de retraite. Les employés qui ont pris leur retraite entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2007 avaient le choix de participer au régime actuel ou à un nouveau programme flexible. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les employés qui prennent leur retraite participent tous au nouveau programme.

Les montants suivants relatifs aux régimes de retraite dont l'obligation au titre des prestations constituées dépasse la juste valeur de l'actif sont compris dans l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	304 \$	261 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	230	191
Situation de capitalisation – déficit à la date de l'évaluation	74	70
Cotisations de la banque après la date de l'évaluation	2	1
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	72 \$	69 \$

L'actif des régimes de retraite est réparti de la façon suivante :

	<i>Pourcentage de l'actif des régimes (en %)</i>	
	2009	2008
Titres de participation	67	63
Titres de créance	32	36
Autres	1	1
Total	100	100

La charge au titre des avantages sociaux futurs est la suivante :

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	2009	2008	2009	2008
Coût des services	11 \$	14 \$	4 \$	5 \$
Intérêts débiteurs	24	23	6	6
Rendement réel de l'actif des régimes	(19)	57	–	–
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	25	(75)	(4)	(24)
Perte sur règlement	1	–	–	–
Coûts survenus au cours de l'exercice	42	19	6	(13)
Différence entre les coûts survenus au cours de l'exercice et les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement à ce qui suit :				
– Rendement réel et prévu de l'actif des régimes	(3)	(84)	–	–
– (Gain actuariel) perte actuarielle	(18)	80	5	26
– Modifications	1	1	(2)	(2)
– Amortissement de (l'actif) l'obligation transitoire	(3)	(3)	1	1
Charge nette comptabilisée au titre des régimes avant la variation de la provision pour moins-value	19	13	10	12
Diminution de la provision pour moins-value	(2)	(11)	–	–
Charge nette comptabilisée au titre des régimes	17	2	10	12
Charge comptabilisée au titre du régime à cotisations déterminées	19	17	–	–
Total de la charge	36 \$	19 \$	10 \$	12 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

25 Avantages sociaux futurs (suite)

Les paiements totaux en espèces pour 2009 aux fins des avantages sociaux futurs, qui comprennent le montant en espèces que la banque a cotisé à ses régimes de retraite capitalisés, les paiements en espèces effectués directement aux bénéficiaires aux fins des ententes de retraite non capitalisées et les paiements à des tiers relativement aux ententes d'avantages complémentaires de retraite ont atteint 56 millions de dollars (32 millions de dollars en 2008).

Les évaluations actuarielles relatives aux régimes de retraite de la banque sont effectuées au moins tous les trois ans. La dernière évaluation des régimes de retraite à prestations déterminées a été menée le 31 décembre 2006, sauf pour un régime, pour lequel l'évaluation a été menée le 31 décembre 2008. La prochaine évaluation actuarielle de ces régimes est requise le 31 décembre 2009. L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires de retraite a été effectuée le 1^{er} juillet 2009.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation de la banque au titre des prestations constituées et déterminer sa charge nette au titre des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation (en %)	6,25	6,50 – 7,00	6,25	6,50 – 7,00
Taux de croissance de la rémunération (en %)	3,50 – 3,80	3,80 – 4,00	s.o.	3,80 – 4,00
Charge nette comptabilisée au titre des régimes				
Taux d'actualisation (en %)	6,50 – 7,00	5,25 – 5,50	6,25 – 6,50	5,25 – 5,50
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes (en %)	6,75 – 7,00	7,00 – 7,50	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération (en %)	3,80 – 4,00	3,80 – 4,00	0,00 – 3,50	3,80 – 4,00

Aux fins des calculs pour 2009, il a été supposé que le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé s'établissait entre 7,30 % et 9,00 %, taux qui diminuerait pour s'établir à un taux se situant entre 4,90 % et 5,00 % en 2015 et par la suite (entre 8,20 % et 9,00 % en 2008, diminuant à un taux se situant entre 4,90 % et 5,00 % en 2012 et par la suite).

La durée estimative du reste de la carrière active des employés admissibles aux régimes de retraite est de 15 ans. Elle est de 19 ans pour les employés admissibles à l'entente d'avantages complémentaires de retraite.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau qui suit présente la sensibilité de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice 2009 et de la charge nette au titre des avantages pour 2009 aux variations des principales hypothèses actuarielles. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment des variations des autres variables clés.

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des avantages	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des avantages
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes (en %)	–	6,50 – 7,00	–	–
Effet d'une hausse de 1 %	– \$	(3) \$	– \$	– \$
Effet d'une baisse de 1 %	– \$	3 \$	– \$	– \$
Taux d'actualisation (en %)	6,25	6,25 – 6,50	6,25	6,25 – 6,50
Effet d'une hausse de 1 %	(59) \$	(4) \$	(16) \$	(1) \$
Effet d'une baisse de 1 %	73 \$	5 \$	21 \$	1 \$
Taux de croissance de la rémunération (en %)	3,50 – 3,80	3,50 – 3,80	–	–
Effet d'une hausse de 0,25 %	7 \$	– \$	– \$	– \$
Effet d'une baisse de 0,25 %	(7) \$	– \$	– \$	– \$
Taux de croissance tendanciel présumé du coût global des soins de santé (en %)	–	–	7,30 – 8,50	8,20 – 8,50 ⁽¹⁾
Effet d'une hausse de 1 %	– \$	– \$	9 \$	1 \$
Effet d'une baisse de 1 %	– \$	– \$	(8) \$	(1) \$

(1) Aux fins des calculs, il a été supposé que le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé s'établissait entre 7,30 % et 9,00 % en 2009, taux qui diminuerait pour s'établir à un taux se situant entre 4,90 % et 5,00 % en 2015 et par la suite.

26 Impôts sur les bénéfices

a Les composantes de la provision pour impôts sur les bénéfices figurent comme suit dans les états consolidés des résultats :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Impôts exigibles		
Palier fédéral	133 \$	118 \$
Palier provincial	85	81
À l'étranger	45	–
	<u>263</u>	<u>199</u>
Impôts futurs		
Palier fédéral	(34)	33
Palier provincial	(22)	21
	<u>(56)</u>	<u>54</u>
Total de la provision pour impôts sur les bénéfices	<u>207 \$</u>	<u>253 \$</u>

b Le taux utilisé pour calculer la provision pour impôts sur les bénéfices qui figure dans les états consolidés des résultats est différent du taux d'imposition combiné de l'impôt fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2009 (%)</u>	<u>2008 (%)</u>
Taux combiné de l'impôt fédéral et provincial sur les bénéfices	31,1	32,7
Ajustements résultant de ce qui suit		
Ajustement pour revenu exonéré d'impôt	(0,3)	(0,3)
Modifications du taux d'imposition pratiquement en vigueur	(0,1)	0,1
Impôts supplémentaires pour les institutions financières	0,1	–
Autres, montant net	(1,7)	(2,6)
Taux d'imposition effectif	<u>29,1</u>	<u>29,9</u>

c Les composantes de l'actif d'impôts futurs net inclus dans les autres éléments d'actif (note 7) comprennent ce qui suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour créances irrécouvrables	82 \$	87 \$
Autres déductions disponibles	106	64
Autres	12	27
	<u>200</u>	<u>178</u>
Passifs d'impôts futurs		
Contrats de location	63	69
Charges reportées	12	45
Déductions relatives à la titrisation	43	29
Immeubles et matériel	5	3
	<u>123</u>	<u>146</u>
Actif d'impôts futurs net	<u>77 \$</u>	<u>32 \$</u>

27 Gestion du capital

a Objectifs, lignes directrices et processus

Les objectifs de gestion du capital de la banque sont les suivants : créer de la valeur pour l'actionnaire, tout en finançant les activités commerciales, y compris l'actif et les positions à risque; fournir des garanties raisonnables aux déposants et dépasser les exigences réglementaires pertinentes ainsi que les cibles à long terme établies à l'interne.

Les lignes directrices et les politiques connexes de la banque en matière de gestion du capital définissent le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres au moyen duquel la direction examine le profil de risque de la banque, tant pour ce qui est du capital réglementaire que du capital économique, et s'assure que le niveau de capital :

- permet de maintenir notre profil de risque et de respecter nos engagements en cours;
- excède d'une marge convenue les exigences formelles de la banque en matière de capital réglementaire minimal;
- peut résister à un déclin important de l'économie;
- demeure aligné sur ses objectifs stratégiques et ses objectifs d'exploitation ainsi que sur les attentes des actionnaires et des agences de notation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

27 Gestion du capital (suite)

a Objectifs, lignes directrices et processus (suite)

L'approche de la banque comprend l'utilisation de cibles et de paramètres financiers et d'évaluation du risque appropriés pour évaluer la suffisance du capital en fonction de la situation actuelle de la banque et selon différents scénarios possibles. De plus, afin de maintenir la structure du capital la plus économique possible, la banque rachète ou émet des instruments de capitaux, selon le cas.

b Capital géré et règlements touchant les ratios de capital

Le capital total englobe à la fois le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Le capital de catégorie 1 est le capital permanent d'une banque. Il se compose des actions ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, des instruments de capitaux propres innovateurs admissibles, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 comprend les débetures subordonnées et tient compte de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 est assujéti à des restrictions exprimées en pourcentage du capital total aux fins du calcul de la suffisance du capital.

Le BSIF considère qu'une institution financière a des réserves de capital suffisantes si elle maintient un ratio de capital de catégorie 1 de 7 % (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) et un ratio de capital réglementaire total de 10 %. En 2009 et en 2008, les ratios de la banque ont dépassé ces exigences.

En plus des ratios de capital réglementaire, les banques doivent réussir le test du coefficient actif/capital. Le coefficient actif/capital est calculé en divisant le total de l'actif de la banque, incluant certains éléments hors bilan, par son capital total. La banque a réussi le test du coefficient actif/capital en 2009 et en 2008.

c Révision des exigences réglementaires en matière de gestion du capital

La banque a adopté et mis en œuvre, en date du 1^{er} janvier 2008, les nouvelles exigences réglementaires en matière de gestion du capital. Les normes du Nouvel accord de Bâle ont remplacé celles de l'Accord de Bâle, qui avaient été en vigueur au cours des 20 années antérieures. Le Nouvel accord de Bâle permet d'apparier plus étroitement que ne le permettait l'Accord de Bâle les exigences en matière de capital réglementaire et le profil de risque.

d Capital réglementaire

	2009	2008
Capital de catégorie 1		
Actions ordinaires	1 225 \$	1 225 \$
Surplus d'apport	7	-
Bénéfices non répartis	2 113	1 950
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	946	696
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale ⁽¹⁾	430	430
Déductions relatives à la titrisation et autres	(139)	(89)
Écart d'acquisition	(15)	(15)
Total du capital de catégorie 1	<u>4 567 \$</u>	<u>4 197 \$</u>
Total du capital de catégorie 2		
Débetures subordonnées	834 \$	788 \$
Autres	230	245
Déductions relatives à la titrisation	(23)	(29)
Total du capital de catégorie 2	<u>1 041 \$</u>	<u>1 004 \$</u>
Total du capital disponible à des fins réglementaires	<u>5 608 \$</u>	<u>5 201 \$</u>

(1) Comprend des titres HSBC HaTS^{MC} d'une valeur de 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2008).

28 Informations sectorielles

a Groupes de clients

La banque gère ses activités et en déclare les résultats selon ses principaux groupes de clients. Diverses estimations et méthodes de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des groupes de clients. Les charges qui sont expressément engagées pour gagner des revenus sont attribuées aux groupes qui réalisent ces revenus. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux groupes de clients au moyen de formules d'attribution appropriées. Le revenu net d'intérêts des groupes de clients reflète les charges internes de financement et les crédits relatifs aux éléments d'actif et de passif et au capital de ces groupes, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes et des devises concernées. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les chiffres des services bancaires internationaux et marchés.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services financiers aux particuliers : Ces services sont offerts aux particuliers et comportent une vaste gamme de produits et de services tels des services bancaires personnels, des services de gestion d'actifs, des services de courtage de plein exercice et de courtage à escompte et des services de conseil et de fiducie.

Services aux entreprises : Ces services s'adressent aux entreprises et aux sociétés canadiennes et comportent des produits et des services tels des services bancaires aux entreprises et aux sociétés, des services de gestion d'actifs, des services de conseil en matière de fusion et d'acquisition, des services de banque d'affaires, de trésorerie et de commerce international.

Services bancaires internationaux et marchés : Ces services comportent une gamme complète de services financiers destinés aux plus grandes multinationales faisant affaire avec la HSBC et englobent le service, la distribution et la vente aux clients, la gestion de l'actif et du passif et la négociation pour le compte de la HSBC. Ils visent les entités qui ont des besoins particuliers en matière de produits à valeur ajoutée de portée internationale, et offrent des services internationaux aux sociétés, des services de gestion d'actifs, des services de conseil en matière de fusion et d'acquisition, ainsi que des services de trésorerie et de commerce international.

Crédit à la consommation : Le crédit à la consommation offre des produits financiers aux consommateurs, notamment des prêts sur biens immobiliers, des prêts personnels non garantis, des produits d'assurance spécialisée et des cartes de crédit sous marque du commerçant.

Les conventions comptables utilisées pour ces différents segments de marché sont généralement conformes à celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés, tel qu'il est décrit à la note 1.

En 2008, la banque a acquis la Financière HSBC de HSBC Finance Corporation (se reporter à la note 2). Les résultats d'exploitation de la Financière HSBC sont présentés dans le groupe de clients Crédit à la consommation.

	2009				Total
	Services financiers aux particuliers	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et marchés	Crédit à la consommation	
Revenu net d'intérêts	357 \$	692 \$	53 \$	377 \$	1 479 \$
Revenu autre que d'intérêts	291	245	396	19	951
Total des revenus	648	937	449	396	2 430
Frais autres que d'intérêts	550	304	136	187	1 177
Bénéfice d'exploitation net	98	633	313	209	1 253
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	42	223	12	238	515
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants :	56	410	301	(29)	738
Provision pour impôts (recouvrement d'impôts) sur les bénéfices	16	101	100	(10)	207
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	16	5	—	26
Bénéfice net (perte nette)	35 \$	293 \$	196 \$	(19) \$	505 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	7	18	5	27	57
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	28 \$	275 \$	191 \$	(46) \$	448 \$
Actif moyen	18 290 \$	24 249 \$	25 626 \$	3 530 \$	71 695 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

28 Informations sectorielles (suite)

a Groupes de clients (suite)

	2008				Total
	Services financiers aux particuliers	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et marchés	Crédit à la consommation	
Revenu net d'intérêts	395 \$	694 \$	78 \$	477 \$	1 644 \$
Revenu autre que d'intérêts	265	181	333	58	837
Total des revenus	660	875	411	535	2 481
Frais autres que d'intérêts	569	317	122	222	1 230
Bénéfice d'exploitation net	91	558	289	313	1 251
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	21	130	—	228	379
Bénéfice avant les éléments suivants :	70	428	289	85	872
Provision pour impôts sur les bénéfices	19	118	82	34	253
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	6	16	4	—	26
Bénéfice net	45 \$	294 \$	203 \$	51 \$	593 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	4	11	3	2	20
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	41 \$	283 \$	200 \$	49 \$	573 \$
Actif moyen	19 401 \$	26 912 \$	22 759 \$	4 880 \$	73 952 \$

b Répartition géographique

La répartition géographique se fonde sur l'emplacement du risque ultime. Celle des passifs se base sur le statut de résidence du porteur du dépôt, des acceptations bancaires ou de tout autre passif.

	2009			
	Actif		Passif	
	Montant	Pourcentage (%)	Montant	Pourcentage (%)
Canada	69 220 \$	97,0	62 865 \$	93,9
États-Unis	1 281	1,8	545	0,8
Autres pays	836	1,2	3 563	5,3
Total	71 337 \$	100,0	66 973 \$	100,0

	2008			
	Actif		Passif	
	Montant	Pourcentage (%)	Montant	Pourcentage (%)
Canada	70 247 \$	97,5	63 011 \$	92,8
États-Unis	1 029	1,4	1 200	1,8
Autres pays	773	1,1	3 685	5,4
Total	72 049 \$	100,0	67 896 \$	100,0

29 Opérations entre apparentés

Des commissions sont versées aux sociétés du Groupe HSBC relativement à la garantie qu'elles offrent sur des instruments de dépôt et les billets à moyen terme et pour les services administratifs et techniques qu'elles fournissent à la banque. Le total des commissions pour l'exercice s'est élevé à 118 millions de dollars (109 millions de dollars en 2008). Elles ont été comptabilisées dans les frais autres que d'intérêts.

Des commissions sont reçues des sociétés du Groupe HSBC relativement aux services administratifs et techniques qu'elle fournit à ces sociétés. Le total des commissions reçues pour l'exercice s'est élevé à 16 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008). Elles ont été comptabilisées dans le revenu autre que d'intérêts.

Le revenu autre que d'intérêts comprend 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008) en commissions versées par une société du Groupe HSBC pour la vente d'assurance vie, d'assurance accidents, d'assurance invalidité, d'assurance maladie et d'assurance emploi relativement aux prêts accordés aux clients.

Les sociétés du Groupe HSBC détiennent certaines débetures et actions privilégiées (se reporter aux notes 12 et 13). Il y a lieu aussi de se reporter à la note 19b, qui porte sur les instruments dérivés.

Une société du Groupe HSBC a accordé à la banque une marge de crédit pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars américains, aux taux et aux conditions du marché. À aucun moment la banque n'a eu recours à cette facilité de crédit.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, dans le cours normal de ses activités, la banque effectue d'autres opérations avec le Groupe HSBC, opérations qui ne sont pas importantes pour les présents états financiers.

30 Garanties, engagements et passif éventuel

a *Crédit*

Dans le cours normal de son exploitation, la banque prend part à divers contrats visant des engagements hors bilan ou des éléments de passif éventuel. Le principal objectif de ces contrats est de mettre des fonds à la disposition des clients afin de satisfaire leurs besoins en matière de financement. Les exigences de la banque en matière de garantie quant à ces contrats et les catégories des garanties détenues à leur égard sont généralement les mêmes que pour les prêts qu'elle consent.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien constituent une assurance irrévocable que la banque effectuera les paiements advenant le cas où un client serait dans l'impossibilité de remplir ses obligations envers des tiers. Elles comportent le même niveau de risque de crédit et ouvrent droit aux mêmes recours et exigences en matière de garanties que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit documentaire et les crédits documentaires sont des instruments émis au nom des clients autorisant un tiers à tirer des traites sur la banque jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de certaines conditions. Le risque réside dans les traites tirées qui ne seraient pas réglées par le client. Les biens visés par la traite constituent la garantie. Par ailleurs, les engagements représentent la portion inutilisée des autorisations de crédit consenties sous forme de prêts et d'engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Les instruments de crédit qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent la valeur maximale des crédits additionnels que la banque pourrait être tenue d'avancer si les contrats étaient tous réalisés en entier.

	2009	2008
Lettres de crédit de soutien (financières et de bonne exécution)	2 249 \$	2 570 \$
Lettres de crédit documentaire et crédits documentaires	228	397
Engagements de crédit	36 229	37 426
Rehaussements de crédit et de rendement	13	14
	<u>38 719 \$</u>	<u>40 407 \$</u>

b *Contrats de location à long terme*

Les loyers minimaux futurs à payer en vertu de tous les contrats de location de locaux à long terme pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2010	56 \$
2011	50
2012	41
2013	42
2014	36
2015 (et par la suite)	125
	<u>350 \$</u>

Les charges locatives totales relatives à des locaux ont été de 66 millions de dollars pour 2009 (63 millions de dollars pour 2008).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

30 Garanties, engagements et passif éventuel (suite)

c Poursuites

Dans le cours normal de ses activités, il est possible que la banque ait à faire face à un certain nombre de poursuites. De l'avis de la direction, les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'influence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

d Passif éventuel

En 2004, l'Agence du revenu du Canada a émis des avis de nouvelle cotisation relativement à certains éléments importants relatifs aux années d'imposition 1996 à 2001. La banque a soumis des avis d'opposition. On ne connaît pas pour le moment la façon dont ces questions seront résolues. La banque est cependant d'avis que les provisions prévues à cet effet sont reflétées de façon adéquate dans les bilans consolidés aux 31 décembre 2009 et 2008.

e Concours de trésorerie de sûreté

Des concours de trésorerie de sûreté sont fournis aux programmes de fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs (« programmes ») administrés par la banque et par des tiers comme source de financement de rechange au cas où ces programmes ne pourraient avoir accès aux marchés du papier commercial ou qu'ils n'y aient accès que de manière limitée lorsque les mesures prédéterminées de la performance des actifs financiers détenus aux termes de ces programmes ne sont pas atteintes. Règle générale, ces concours ont une durée d'au plus un an. Les modalités des concours de trésorerie de sûreté ne requièrent pas que la banque accorde une avance de fonds à ces programmes dans l'éventualité d'une faillite ou d'achat d'actifs non productifs ou en défaut. Aucun montant n'a été prélevé sur les concours de trésorerie de sûreté fournis à des programmes administrés par la banque ni sur ceux fournis à des programmes administrés par des tiers aux 31 décembre 2009 ou 2008. Les engagements inutilisés aux termes des concours de trésorerie de sûreté sont inclus dans les montants présentés à la note 30a, ci-dessus.

f Rehaussements de crédit

La banque fournit des rehaussements partiels de crédit se rapportant à l'ensemble du programme de fonds multicédant qu'elle administre afin de protéger ceux qui investissent dans le papier commercial au cas où les recouvrements sur les actifs sous-jacents et les prélèvements sur le rehaussement de crédit propre à une opération et sur les concours de trésorerie de sûreté sont insuffisants pour rembourser le papier commercial adossé à des actifs venant à échéance qui a été émis par un programme de fonds multicédant. Chaque groupe d'actifs financé par ce programme de fonds multicédant est structuré de manière à atteindre un profil de crédit de première qualité grâce au rehaussement de crédit propre à une opération fournie par le vendeur de chaque groupe d'actifs au programme de fonds multicédant. Le rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme a une durée de 12 mois.

Réseau international du Groupe HSBC*

Les services du Groupe HSBC sont offerts par l'entremise d'environ 8 000 bureaux, répartis dans 87 pays et territoires :

Europe	Bureaux	Asie et Pacifique	Bureaux	Amériques	Bureaux	Moyen-Orient et Afrique	Bureaux
Allemagne	14	Australie	34	Argentine	181	Afrique du Sud	5
Arménie	7	Bangladesh	11	Bahamas	6	Algérie	2
Autriche	1	Brunei Darussalam	12	Bermudes	14	Arabie saoudite	94
Belgique	2	Chine	170	Brésil	1 518	Bahrein	9
Chypre	1	Corée, république de	15	Canada	268	Égypte	79
Espagne	4	Hong Kong RAS	330	Chili	3	Émirats arabes unis	30
France	423	Îles Cook	1	Colombie	28	Iran	1
Géorgie	2	Inde	150	Costa Rica	39	Iraq	17
Grèce	20	Indonésie	211	El Salvador	82	Israël	3
Hongrie	1	Japon	14	États-Unis d'Amérique	528	Jordanie	5
Île de Man	5	Kazakhstan	4	Honduras	79	Koweït	1
Îles Anglo-Normandes	39	Macao RAS	7	Îles Caïmans	13	Liban	8
Irlande	7	Malaisie	51	Îles Vierges britanniques	3	Libye	2
Italie	3	Maldives	1	Mexique	1 206	Maurice	12
Luxembourg	4	Nouvelle-Zélande	11	Nicaragua	1	Nigeria	1
Malte	49	Pakistan	12	Panama	78	Oman	9
Monaco	2	Philippines	27	Paraguay	6	Palestine (territoires autonomes)	1
Pays-Bas	1	Singapour	27	Pérou	22	Qatar	6
Pologne	16	Sri Lanka	16	Uruguay	12		
République tchèque	4	Taiwan	44	Venezuela	1		
Royaume-Uni	1 555	Thaïlande	1				
Russie	8	Vietnam	12				
Slovaquie	2						
Suède	2						
Suisse	16						
Turquie	339						
Ukraine	1						

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Succursales du Canada**

Colombie-Britannique	Saskatchewan
Abbotsford	Regina
Burnaby (2)	Saskatoon
Campbell River	
Chilliwack	Manitoba
Coquitlam	Winnipeg (2)
Cranbrook	
Kamloops	Ontario
Kelowna (2)	Aurora
Langley	Barrie
Maple Ridge	Brampton (2)
Nanaimo	Burlington
New Westminster	Etobicoke
North Vancouver (2)	Hamilton
Penticton	Kanata
Port Coquitlam	Kingston
Prince George	Kitchener
Richmond (4)	London
Surrey (4)	Markham (5)
Vancouver (16)	Milton
Vernon	Mississauga (4)
Victoria (4)	Oakville
West Bank	Oshawa
West Vancouver	Ottawa
White Rock	Richmond Hill (2)
	St. Catharines
Alberta	Sault-Ste-Marie
Calgary (10)	Scarborough (3)
Edmonton (6)	Thunder Bay
Lethbridge	Timmins
Medicine Hat	Toronto (12)
Red Deer	Unionville
St. Albert	Vaughan (3)
	Willowdale
	Windsor
	Woodbridge

Québec
Boucherville
Brossard
Chicoutimi
Laval
Montréal (4)
Pointe-Claire
Québec
Saint-Léonard
Sherbrooke
Trois-Rivières
Nouveau-Brunswick
Fredericton
Saint John
Nouvelle-Écosse
Halifax
Terre-Neuve-et-Labrador
St. John's

FILIALES

Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc.
1-888-310-4722
hsbc.ca/insurance

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.
1-800-830-8888
hsbc.ca/fonds

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
1-888-390-3333
hsbc.ca/hsbcinvest

Société de capital HSBC (Canada) Inc.
604-631-8088
416-864 2897
hsbc.ca/capital

Société de fiducie HSBC (Canada)
1-888-887-3388
hsbc.ca/trust

Société financière HSBC Limitée
1-888-318-0271
hsbcfinance.ca

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.
1-800-332-1182
hsbc.ca/securities

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse hsbc.ca.

* Au 1^{er} mars 2010

** Au 31 décembre 2009

Direction*

COMITÉ DE DIRECTION

Lindsay Gordon

Président et chef de la direction
Vancouver

Matthew Bosrock

Adjoint au chef de la direction
Vancouver

Brad Meredith

Vice-président à la direction,
services bancaires internationaux
et marchés
Toronto

Margaret Willis

Vice-présidente à la direction,
services financiers aux particuliers
et gestion de patrimoine
Vancouver

Bob Anthony

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Graham McIsaac

Chef des finances
Vancouver

Todd Skinner

Président et chef de la direction
Société financière HSBC Limitée
Toronto

DIRIGEANTS DES GROUPES DE CLIENTS

SERVICES INTERNATIONAUX AUX SOCIÉTÉS

Jim Mahaffy

Vice-président à la direction
Toronto

SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS

Blake Hellam

Premier vice-président
et responsable en chef, réseau
des succursales de détail
Toronto

Richard Kelln

Premier vice-président
et responsable en chef des
canaux directs
Vancouver

SERVICES AUX ENTREPRISES

Miguel Barrieras

Premier vice-président et
responsable en chef national des
services aux PME et responsable
en chef du Québec
Montréal

Wayne Berg

Premier vice-président et
responsable en chef des services
aux PME, région de l'Ouest
Vancouver

Bruce Clarke

Premier vice-président et
responsable en chef national –
marché immobilier commercial
Vancouver

Sue Hutchison

Première vice-présidente
et responsable en chef des
services aux entreprises –
Colombie-Britannique
Vancouver

Dino Medves

Premier vice-président et
responsable en chef des services
aux entreprises – région du
Centre et de l'Est
Toronto

Robin Penfold

Premier vice-président et
responsable en chef des services
aux entreprises – région des
Prairies
Calgary

DIRIGEANTS DES FILIALES

Marc Cevey

Chef de la direction
Gestion globale d'actifs HSBC
(Canada) Limitée
Société de fiducie HSBC (Canada)
Toronto

Lorne Harper

Président et chef de la direction
Valeurs mobilières HSBC
(Canada) Inc.
Toronto

David Mullen

Chef de la direction
Société de capital HSBC
(Canada) Inc.
Vancouver

Todd Skinner

Président et chef de la direction
Société financière HSBC Limitée
Toronto

Conseil d'administration*

Michael Geoghegan

Président du conseil
Banque HSBC Canada et
chef de la direction du Groupe
HSBC Holdings plc

Caleb Chan

Président
Burrard International Holdings Inc.

Lindsay Gordon

Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Michael Grandin

Administrateur

Beth Horowitz

Administratrice

Caryn Lerner

Administratrice

Brendan McDonagh

Chef de la direction
HSBC North America Holdings Inc.

Samuel Minzberg

Associé principal
Davies Ward Phillips
and Vineberg

Timothy Price

Président du conseil
Brookfield Funds

Ross Smith

Administrateur

* Au 1^{er} mars 2010

© Banque HSBC Canada 2010

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Formulaire numéro 8040146 (03-10). Publié par le service des relations d'entreprise, Banque HSBC Canada, Vancouver.

Page couverture conçue par Black Sun Plc, Londres; pages de textes conçues par le service des communications du Groupe (Asie), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Imprimé par Hemlock Printers, Burnaby, Colombie-Britannique, Canada, sur du papier Utopia Two, au moyen d'encre à base d'huile végétale. Fabriqué aux États-Unis, le papier contient 90 % de fibres vierges et 10 % de fibres postconsommation désencrées. La pâte utilisée ne contient pas de chlore élémentaire.

L'étiquette FSC identifie les produits issus de forêts bien gérées certifiées selon les principes et critères du Forest Stewardship Council.



Sources Mixtes

Cert no. SW-COC-001563

FSC © 1996 FSC



Votre banque, partout dans le monde

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9